

RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

N° 12

Juillet 2020—Décembre 2020



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°12

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 15 juillet 2020 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 27 juillet 2020 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 15 septembre 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 29 septembre 2020 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 13 octobre 2020 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 3 novembre 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 1^{er} décembre 2020 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 15 décembre 2020 (Extraits du Compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués membres du Bureau
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés relatifs au fonctionnement des régies communautaires



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE D'INSTALLATION
DU 15 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille-vingt, le 15 juillet, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 juillet 2020, se sont réunis exceptionnellement au CADRAN à Évreux (respect des règles de distanciation liées au Covid-19), afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h08, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉROUARD, Doyen d'âge.

Sylvain BOREGGIO a été élu secrétaire de séance.

M. Guy LEFRAND, élu Président d'Évreux Portes de Normandie, reprend la présidence de la séance après son élection.

PRÉSENTS :

Mme SAVEL Frédérique	M. PIÉRÈS Patrick
M. DOSSANG Guy	Mme CASTELNAU Caroline
M. COMONT Alain	M. CORNE Laurent
Mme BERTIN Sophie	Mme BANDELIER Lysiane
M. ERRAMMACH Youssef	M. ZAYANI Abdé
M. PRIEZ Rémi	Mme LEON Patricia
Mme LEMONNE Christine	M. BRULARD Thierry
M. MAILLARD Jean-Marie	Mme RIVIERE Eveline
M. SAULNIER Robin	M. VEYRI Timour
M. ASMONTI Gérard	Mme LAGOUGE Nathalie
M. BARRAL Fernand	M. GUILLEN Philippe
Mme JAUPITRE Isabelle	Mme HANNOTEAUX Maryvonne
Mme NEANT Jocelyne	Mme SALVAT Laure
Mme COULONG Rosine	M. BOULANGER Jean-Christophe
M. MARQUAIS Raynal	Mme SAUVÉ Dominique
M. BIET Francis	M. ROUGER Guillaume
M. PATTYN Patrick	Mme COLLIN Isabelle
M. LEFRAND Guy	M. MORILLON Marc
Mme BEAUVILLARD Karène	M. NORBLIN Raphaël
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas, jusqu'à 21h30	M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey
Mme AUGER Stéphanie	M. DESSAINT Didier
M. PAVON Jean-Pierre	M. DOUARD Daniel
Mme MARAGLIANO Francine	M. HAMEL Rénaud
M. BOUILLIE Jean-Luc	Mme CANEL Françoise
Mme LUVINI Françoise	M. CRETOT Didier
M. ETTAZAOUI Driss	Mme RAMETTE Brigitte
Mme BARILLER France	Mme BROCHAND DULAC Gabrielle
M. DERRAR Mohamed	M. CHAPLAIS Robert
Mme PLAISANCE Marianne	M. JARRY Jacky
M. ROUSSEL Emmanuel	M. CLOMENIL Joël
Mme LESEIGNEUR Diane	Mme BOCAGE Sophie
M. NOGAREDE Alain	M. ALLAIN Philippe
Mme DURANTON Nicole	Mme BONNARD Carine
M MAMMERI Rachid, jusqu'à 21h30	M. PICHOS Jean-Pierre
Mme DOSSOU YOVO Marie-Louise	Mme GUESNET Séverine
M. ADIGUZEL Erkan	M. RONNÉ Christian
Mme LEMOINE Aurélie	M. BOREGGIO Sylvain
M. GRIPPON Noël	Mme HANNE Nadine
Mme MURCIA Christiane	M. HEBERT Dominique
M. CARIOT Geoffrey, jusqu'à 21h20	M. MOMPER Jean-Luc
Mme BAYRAM Servane	M. RIGAL-ROY Olivier
	M. DULONDEL Michel

M. LESELLIER Guy
M. CONFAIS Stéphane
M. PERRIN Marc
M. ALBENQUE Roger
M. HUBERT Xavier
M. SCHALLER Didier
M. HEROUARD Jean-Paul
M. ROYOUX Claude
M. BOSSUYT Fabrice
M. ALORY Christophe
M. CARRETTE Christophe
M. DENIS Philippe
Mme TREMEL Emmanuelle
M. MABIRE Arnaud
M. SENKEWITCH Georges
M. VOLTOLINI Damien
M. LEFRANCOIS Thierry
M. GIMONET Philippe, suppléant de Mme REVEL Ketty
Mme Françoise DAUPHIN, suppléante de M. SIMON Stéphane
Mme LETHIAIS Patricia, suppléante de M. DE LANGHE Christian

M. DI GIOVANNI Alain
M. BERNARD Franck
Mme LEROUX Stéphanie
M. TANGUY Martial
M. CONFAIS Max
Mme LEMARIE Anne-Marie
M. GAUTIER Francis
Mme BLANCHARD Colette
M. CHAUVIN Michel
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. GROIZELEAU Bruno
Mme PHILIPPE Martine
M. CRISTOBAL Florent
M. CHOKOMERT Patrice
M. JUPILLE Pascal
M. CAILLEUX Jean-Michel
M. ROUSSEL Cédric

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. MARTIN Jean-Marie a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAX
M. JEANNE Emeric a donné pouvoir à M. Didier CRETOT
Mme LE GOFF Hélène a donné pouvoir à M. Robert CHAPLAIS
M. GILLES Hervé a donné pouvoir à M. Youssef ERRAMMACH
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme France BARILLER à compter de 21h30
M. CARIOT Geoffrey a donné pouvoir à Mme Diane LESEIGNEUR à compter de 21H30
M. MAMMERI Rachid a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON à compter de 21h30

1. Élection du Président

M. Jean-Paul HÉROUARD

Bonsoir à tous, je suis Jean-Paul HÉROUARD, maire de Marcilly-la-Campagne.

Aujourd'hui, nous sommes réunis à 124 délégués, représentant les 74 communes de l'Agglomération d'Évreux.

Mon état civil fait que je suis le plus vieux de l'assemblée. Mon ami Joël CLOMENIL me qualifiait déjà de « vieux » quand nous étions à la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (CCRSE) et maintenant je suis le plus vieux de cette assemblée. Cela ne change rien au programme. Quand on a du courage, on arrive à tout.

Notre assemblée compte aujourd'hui 42 femmes et 82 hommes, et nous ferons – comme dirait l'autre, bon ménage.

Il y a aussi une trentaine de nouveaux élus.

Je pense que nous avons tous à cœur de défendre l'Agglomération.

Les communes du sud de l'Eure ont rejoint il y a trois ans maintenant l'Agglomération et nous en sommes satisfaits. Nous étions au départ avec une autre communauté qui ne nous convenait vraiment pas. Nous sommes ravis d'être à l'Agglomération d'Évreux.

Voilà pour ce qui est des présentations.

Je vais faire l'appel des délégués.

[M. HÉROUARD procède à l'appel des délégués communautaires.]

Il faut que nous nommions un secrétaire de séance. Tout à l'heure, j'ai demandé amicalement à Sylvain BOREGGIO s'il voulait bien remplir cette fonction de secrétaire. Y a-t-il d'autres candidats ? Acceptons-nous M. BOREGGIO ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Tout le monde est-il pour ? Je vous remercie. Nous allons procéder à l'élection du Président de cette Agglomération. Y a-t-il des candidats ? Qu'ils se lèvent.

M. Sylvain BOREGGIO

Pourrais-je prendre la parole ?

M. Jean-Paul HÉROUARD

Oui.

M. Sylvain BOREGGIO

Bonsoir, mes chers collègues. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Sylvain BOREGGIO, maire de La Couture-Boussey et actuel premier Vice-président de l'Agglomération.

J'aimerais commencer par un tout petit point historique, un petit retour en arrière.

Il y a trois ans j'étais président de la Communauté de Communes de la Porte Normande (CCPN) lorsque nous avons fusionné avec le Grand Évreux Agglomération (GEA) pour donner naissance à Évreux Portes de Normandie (EPN). J'aimerais dire que, trois ans plus tard, je suis vraiment fier de cette réalisation, et fier pour plusieurs choses : fier du résultat que nous avons obtenu et surtout fier d'avoir travaillé pendant ces trois années auprès d'un président, M. Guy LEFRAND, que je connaissais en tant qu'homme depuis des années mais avec lequel je n'avais encore jamais collaboré.

J'ai pu trouver en lui des valeurs importantes, des valeurs que je défends également. La première, c'est celle qui consiste à se battre pour son territoire, pour que les gens qui y vivent s'y sentent bien. Le deuxième point est la défense des communes rurales, et sur ce point je pense qu'il a fait le travail qu'il fallait pendant ces années. J'en veux pour preuve tout d'abord tout ce qui a été réalisé au sein de cette Agglomération. Prenons l'exemple de la voirie : 10 M€ consacrés à ce budget, ce qui est énorme, et sans un centime à déboursier pour les communes. Je pense également à tous les services mis gracieusement à disposition de toutes nos communes tels que le service juridique et l'administration du droit des sols et, point important pour nos communes, aux fonds de concours à l'investissement. Je rappellerai qu'à l'époque du GEA, 1,6 M€ y était consacré et qu'aujourd'hui ce sont 2,4 M€, quasiment utilisés jusqu'au dernier centime, preuve que nous en avons besoin dans nos communes. Et tout dernièrement, face à la crise que nous vivions dans nos communes rurales, il y eut aussi des fonds de concours en fonctionnement. Pour cette Agglomération, avec à sa tête Guy LEFRAND, il était hors de question de laisser les communes rurales en difficulté.

C'est pour tout cela que je lui renouvellerai ma confiance sans hésiter.

Alors, mes chers collègues, je vous demanderai unanimement ce soir de redonner votre confiance à Guy LEFRAND pour qu'il soit président de cette Agglomération.

Je vous remercie.

M. Jean-Paul HÉROUARD

Je renouvelle ma demande de tout à l'heure. Y a-t-il un ou plusieurs candidats ?

[M. Guy LEFRAND se déclare candidat.]

Peut-il se lever ? Non, ça va, vous avez vu. Y en a-t-il d'autres ? Non. Nous allons donc procéder au vote.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour ce premier tour, je vais appeler chaque électeur, commune par commune.

[M. BOREGGIO procède à l'appel nominal des délégués communautaires afin qu'ils déposent leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Puis, M. HÉROUARD et M. BOREGGIO procèdent au décompte des bulletins.]

M. Jean-Paul HÉROUARD

Il peut venir un scrutateur indépendant. S'il veut se déplacer, je ne nomme personne. Ou alors je vais nommer au hasard. Je connais bien Joël CLOMENIL, qui m'a qualifié de « vieux », il va venir.

M. Sylvain BOREGGIO

Jean-Pierre PICHOS. Merci M. PICHOS.

[Joël CLOMENIL et Jean-Pierre PICHOS rejoignent la table du président de séance et du secrétaire pour procéder au dépouillement avec MM. BOREGGIO et HÉROUARD.]

M. Jean-Paul HÉROUARD

Il y a 20 bulletins blancs.

M. Sylvain BOREGGIO

Et donc, M. Guy LEFRAND obtient 111 voix.

[M. LEFRAND prend la présidence de séance.]

M. Sylvain BOREGGIO

Je suis allé un peu vite dans mes comptes, nous avons en fait 101 voix pour M. Guy LEFRAND.

M. Guy LEFRAND

Oui, cela me paraissait beaucoup.

C'est un peu impressionnant vu d'ici quand même.

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires, Mesdames, Messieurs les maires, chers collègues, chers amis, Nous sommes ici ce soir dans cette magnifique salle du Cadran, qui est notre salle de congrès à l'agglomération d'Évreux, et je remercie Jean-Pierre PAVON, le président du Tangram, et Madame la Directrice, de nous accueillir dans des conditions sanitaires qui nous permettent de respecter les normes en vigueur.

Je mesure ce soir, et encore plus dans cette enceinte, l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant parmi mes pairs, parmi vous-mêmes, pour la lourde tâche qui nous incombe. C'est ensemble que nous allons devoir la mener pendant six années, voire cinq années et demie si les élections ont lieu en mars 2026.

En plus d'être conseillers communautaires, vous êtes pour beaucoup, pour la plupart, conseillers municipaux ou maires. Alors, permettez-moi d'abord de vous féliciter, mes chers collègues – vous m'entendrez souvent utiliser ce terme de « collègue » pendant ces longues années. Être maire, être conseiller municipal, c'est exercer – je persiste à le penser – le plus beau des métiers ; c'est le mandat de la proximité ; c'est le mandat du contact ; c'est le mandat de l'action concrète, sur le terrain. C'est une responsabilité lourde, vous le savez, les unes, les uns et les autres, mais c'est aussi une responsabilité exaltante.

Le territoire d'Évreux Portes de Normandie a plus que jamais besoin de ses communes et de ses 74 maires, qui sont les agents de proximité les plus en lien avec la population.

L'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie est d'abord un service public universel qui n'a jamais été autant sollicité qu'en cette période de crise sanitaire.

Ensemble, nous devons travailler, construire, faire ; c'est la qualité des maires de la France.

Votre réussite à cette élection marque l'aboutissement d'une vraie proximité avec vos concitoyens. C'est cette proximité, mes chers collègues, qui vous permet de connaître si bien aujourd'hui les habitants et leurs attentes sur notre territoire – et elles sont nombreuses.

C'est pour cela que nous avons souhaité faire – et nous allons continuer à faire – d'Évreux Portes Normandie un outil pour agir au plus proche des réalités du territoire, un outil qui nous permette de garder cette idée de proximité, de maillage territorial qui fait souvent défaut, dont les citoyens ont l'impression qu'il fait défaut.

C'est vrai que trop souvent notre Agglomération est une échelle mal comprise par nos concitoyens, crainte parfois, voire suspecte de dérives bureaucratiques pour bon nombre de citoyens du territoire. En matière de gouvernance, en matière de finances, en matière de répartition des compétences, de modes de gestion, nous devons, en permanence, rechercher le meilleur moyen pour rapprocher le citoyen de l'échelon intercommunal.

Sylvain BOREGGIO, que je remercie d'avoir accepté d'être secrétaire de séance et de m'avoir accompagné depuis plusieurs années déjà en tant que premier Vice-président de cette Agglomération, l'a dit : la configuration de notre Agglomération a beaucoup changé. Il nous a fallu tout reconstruire : nos compétences, qui ont fait l'objet de nombreux débats et le feront encore ; nos modes de fonctionnement ; notre relation avec les communes. La fusion des territoires de la CCPN et du GEA, puis l'arrivée de la CCRSE, puis l'arrivée de communes indépendantes comme Mouettes et Fontaine-sous-Jouy, je les ai toujours soutenues malgré de nombreuses réticences. Sylvain BOREGGIO peut en témoigner, nous avons ensemble développé cette Agglomération. Grâce à vous, nous sommes aujourd'hui 124 conseillers.

Aujourd'hui, permettez-moi de le dire avec un peu d'émotion, je suis fier de pouvoir dire que chaque commune au sein de notre Agglomération dispose des mêmes droits, des mêmes pouvoirs. C'est le cas notamment lors de la conférence des maires, où un maire égale une voix. Que votre commune comporte 90, 1 000 ou 50 000 habitants, chaque voix a la même valeur.

Je voulais remercier Sylvain BOREGGIO pour son travail en tant que premier Vice-président, et j'aurai l'occasion de vous proposer à nouveau sa candidature, pour les six années qui viennent, en tant que premier Vice-président de notre Agglomération.

Je voulais aussi remercier Bruno GROIZELEAU, qui a été au début de notre mandature le premier Vice-président, qui a accepté ensuite d'être le deuxième et qui est toujours resté notre ministre des finances. Je sais que, toutes et tous, vous avez confiance en lui.

Je voulais remercier l'ensemble des vice-présidents qui m'ont accompagné et ceux qui m'accompagneront de nouveau.

Pendant ces six dernières années, avec ce Bureau communautaire, avec vous, avec votre soutien constant, mes chers collègues, nous avons voulu garantir des services publics locaux de qualité pour nos habitants et pour nos entreprises. Nous avons voulu travailler pour faire de notre Agglomération une plateforme de services aux communes, une gestion pragmatique qui allait à l'essentiel. Nous avons voulu renforcer l'attractivité de notre territoire, faire rayonner notre belle agglomération qui porte si bien son nom de « Portes de Normandie ».

Le fait intercommunal est aujourd'hui incontournable, sur tout le territoire, avec la reconnaissance des EPCI comme échelons les plus compétents et les plus pertinents sur les politiques publiques structurantes (développement économique, logement, transport, politique de la ville, etc.). L'intercommunalité a permis de répondre à la diversité des besoins des territoires. Il s'agissait d'un « machin » qu'on nous brandissait au départ sans plus d'explications.

Aujourd'hui, c'est devenu un outil démocratique qui permet des prises de décision collectives pour nos habitants et pour nos territoires.

Je souhaite, mes chers amis, que le mandat qui s'ouvre aujourd'hui soit celui des grands projets, de l'accompagnement des citoyens dans la proximité et de la gouvernance apaisée. Nous avons un cap, un plan concret pour atteindre nos objectifs, c'est pourquoi je vous proposerai, dans quelques instants, des vice-présidents pour m'accompagner. Je sais qu'ils auront votre confiance.

Nous maintiendrons les outils créés qui soutiennent les communes : les fonds de concours d'investissement et de fonctionnement, indispensables aujourd'hui à la survie de nos communes, les services d'aide, la mutualisation de nos ressources comme la centrale d'achat, dont vous avez pu mesurer l'efficacité au moment de la crise du Covid et qui s'est révélée vraiment être un outil indispensable, avec l'ensemble des agents des services d'Évreux Portes de Normandie, que je tiens à remercier tout particulièrement ce soir pour leur exemplarité dans la crise sanitaire que nous avons traversée mais aussi pour la gestion au quotidien. J'ai rencontré beaucoup d'entre vous ces derniers jours et tous, à l'unanimité, vous m'avez vanté les capacités et les qualités de travail des agents de notre Agglomération. C'était le plus beau des compliments que vous puissiez nous faire parce que cela prouve que le travail a été mené. Bien sûr qu'il y a une gouvernance, bien sûr qu'il y a des élus, mais derrière il y a des équipes sérieuses, compétentes, motivées qui aiment le service public et qui répondent à vos attentes.

En échangeant avec nombre d'entre vous, j'ai développé plusieurs engagements prioritaires pour ce mandat. D'abord, peut-être, faire savoir davantage ce qu'est l'action des intercommunalités. Nous devons améliorer nos outils de relation avec les habitants. Il faut également nous atteler à ce que les communes les plus modestes ou les plus éloignées des centres urbains trouvent dans notre intercommunalité des espaces de facilitation. Alors, je vous proposerai de poursuivre le développement de la centrale d'achat, en permettant notamment aux entreprises locales de l'intégrer plus facilement. Il faut que les entreprises locales de notre territoire aient un vivier de 74 communes qui puissent leur servir de clients. Nous devons poursuivre la mutualisation des services, des aides juridiques ainsi que fluidifier encore les échanges avec les services d'Évreux Portes de Normandie.

Je forme surtout avec vous ce soir, mes chers collègues, le vœu que notre assemblée reste une assemblée de débats communautaires dans laquelle nous échangeons nos points de vue, qui divergeront parfois – et heureusement, c'est l'intérêt du processus démocratique – et je rappellerai à certaines et à certains qu'en m'élisant à la présidence de la communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie, vous n'avez pas fait de moi le maire d'Évreux, comme vous n'êtes pas ici ce soir les maires de vos communes ; ici, nous sommes des conseillers communautaires, des conseillers qui doivent œuvrer pour l'intérêt général du territoire, pour son développement. Alors, je ne souhaite pas – et je sais que l'extrême majorité d'entre vous ne le souhaitent pas – que cette assemblée devienne une prolongation des débats municipaux internes à chaque commune. Vous l'avez, mes chers collègues, souvent reproché à certaines et à certains. Les oppositions des différentes communes ont toute leur place parmi nous et nous sommes heureux de les accueillir, mais le Conseil municipal est fait pour s'opposer politiquement alors que le Conseil communautaire est fait pour travailler collectivement.

Pour terminer, je souhaiterais revenir sur le défi majeur que va représenter la crise sanitaire. Dès la rentrée de septembre, nous aurons à faire face ensemble, collectivement, à une crise économique, à une crise sociale, à une crise peut-être encore sanitaire. Alors, nous devons lutter contre le chômage ici, ensemble, parce qu'en améliorant l'attractivité de notre territoire, en poussant le développement économique, nous réussissons à améliorer la vie de nos habitants. Nous devons aussi beaucoup travailler sur les mobilités : améliorer encore les transports urbains par l'optimisation du réseau mais aussi développer les mobilités douces et surtout travailler sur l'ensemble du territoire, en particulier sur les zones rurales pour améliorer les mobilités, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion individuel. Enfin, je souhaiterais que nous puissions poursuivre les grands projets d'aménagement.

Mes chers collègues, en vous remerciant encore une fois et en étant très sensible à l'honneur que vous me faites mais surtout au devoir que vous nous imposez d'être exemplaires en permanence, je vous répéterai ici une dernière fois, nous ne faisons pas de promesses aux citoyens, nous tenons des engagements.

Je vous souhaite une mandature active, pleine de projets, au service de l'intérêt général et du développement de notre territoire, et je vous remercie encore une fois de la confiance que vous m'avez faite ce soir.

[L'assemblée applaudit.]

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÈDE** à l'élection du Président d'Évreux Portes de Normandie ; MM Joël CLOMENIL et Jean-Pierre PICHOLS font fonction de scrutateurs, et ce, pour tous les scrutins de la séance.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy LEFRAND	101	Cent un
Sylvain BOREGGIO	1	Un

Monsieur Guy LEFRAND a été proclamé Président et immédiatement installé.

2. Composition du Bureau communautaire - Fixation du nombre de Vice-présidents et des "autres membres du Bureau"

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante après l'élection du Président appelle la composition du Bureau communautaire, avec la fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau comme on les appelle classiquement.

C'est l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents, sans que ce nombre puisse excéder 15, et de fixer le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.

Je vous propose de garder à 15 le nombre de vice-présidents pour notre Agglomération – vous avez vu qu'il y a suffisamment de travail pour que chacune et chacun de ces vice-présidents soit particulièrement occupé – et à 8 le nombre de conseillers communautaires qui deviendront membres du Bureau en recevant une délégation de fonction. Toutefois, je ne vous proposerai aujourd'hui de n'en élire que 4 ; nous reviendrons lors d'un prochain conseil communautaire pour en élire d'autres, de manière à ce que nous ayons une équipe totalement efficace.

Qui est contre ? Je ne vois pas de votes contre. Qui s'abstient ? Levez bien la main pour les abstentions. Décidez-vous. Neuf ou dix ? C'est l'opposition d'Évreux globalement.

Je vous remercie, il en sera donc ainsi.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins 10 abstentions) à 15 le nombre de Vice-présidents d'Évreux Portes de Normandie et à 8 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.**

3. Bureau communautaire - Election des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, qui est la plus longue de notre soirée appelle l'élection des vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau.

Je vous rappelle que l'élection des vice-présidents et conseillers communautaires membres du Bureau a lieu par scrutins successifs et individuels, dans les mêmes conditions que l'élection du Président que vous venez de vivre, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose donc d'élire ce soir quinze vice-présidents et quatre conseillers communautaires membres du Bureau.

Nous allons procéder à l'élection du premier Vice-président de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie.

Comme je vous le disais à l'instant, je vais avoir l'honneur de vous proposer une équipe dont certains membres ont déjà travaillé avec moi et dont d'autres, pour lesquels j'ai une totale confiance, travailleront avec moi.

Au poste de premier Vice-président, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Sylvain BOREGGIO, maire de La Couture-Boussey, ancien premier Vice-président de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie et ancien Président de la Communauté de Communes de la Porte Normande, qui a fait un énorme travail à mes côtés et qui a été toujours présent pour nous accompagner.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Dans la mesure où il n'y a qu'un candidat, je vais vous proposer de remplir directement l'urne, les uns à la suite des autres, sans que nous donnions les noms au fur et à mesure, en commençant par la commune d'Acon.

Vous êtes deux, donc séparez-vous la salle en deux, Mme MOUSSEL.

Vous avez le choix entre Bruno GROIZELEAU, blanc, abstention ou refus de vote. Sylvain BOREGGIO, pardon, cela commence bien.

M. Sylvain BOREGGIO

Bravo M. GROIZELEAU.

M. Guy LEFRAND

J'ai tenté, M. GROIZELEAU, vous avez vu.

Pour ceux qui hésitent, BOREGGIO s'écrit avec un « r » et deux « g ».

N'oubliez pas de voter deux fois si vous avez un pouvoir.

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle.]

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais redemander l'aide des assesseurs, s'ils veulent bien venir nous aider à dépouiller.

[M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement.]

M. Guy LEFRAND

Ont donc obtenu : bulletins blancs : 24

Sylvain BOREGGIO : 100 voix - c'est juste une de moins que moi, c'est bien.

M. Sylvain BOREGGIO est donc élu premier Vice-président de notre Agglomération.

Merci beaucoup. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Sylvain BOREGGIO

Merci.

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième Vice-président de notre Agglomération.

Au poste de deuxième Vice-président, afin de compléter notre équipe communautaire, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Bruno GROIZELEAU. Vous le connaissez, c'est un ancien du Crédit agricole, mais surtout l'ancien maire de Saint Sébastien-de-Morsent et un homme très combattif en matière de finances et de budgets. Je sais que vous lui avez toutes et tous fait confiance sous la mandature précédente. C'était important, nous avons fait le choix initialement, en 2014, d'avoir un vice-président en charge des finances et du budget qui ne soit pas d'Évreux, de manière à bien équilibrer les relations entre Évreux et les communes de la rurbanité et de la ruralité. J'ai donc l'honneur de vous proposer que Bruno GROIZELEAU, même s'il n'est pas maire, et en accord avec Mme le Maire de Saint Sébastien-de-Morsent – que je remercie – puisse demeurer deuxième Vice-président. Même si nous ne votons pas pour les délégations, il aura vocation à s'occuper des finances et du budget, des marchés publics, des fonds de concours et de la centrale d'achat.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure, le premier Vice-président aura la charge de l'ensemble des délégations en mon absence et sera en particulier chargé des grands projets et des grands équipements.

Nous allons donc pouvoir commencer le vote pour l'élection du deuxième Vice-président avec une candidature, celle de M. GROIZELEAU. Pour celles et ceux qui hésiteraient, GROIZELEAU s'écrit « g-r-o-i-z-e-l-e-a-u », mais nous acceptons les erreurs d'orthographe.

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle.] Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'à l'issue de nos travaux, pour vous remercier de votre patience, un petit cocktail dinatoire vous sera proposé, parce que vous le valez bien.

[M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement.]

M. Sylvain BOREGGIO

124.

M. Guy LEFRAND

124 bulletins. 20 bulletins blancs. 1 bulletin nul. 103 voix pour Bruno GROIZELEAU.

Bravo M. GROIZELEAU. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Je vais donc vous proposer, mes chers collègues, l'élection du troisième Vice-président de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie.

J'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Xavier HUBERT.

Vous le connaissez, il était déjà vice-président de notre Agglomération. C'est un homme multitâches, multi-talents. Il est président du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE), président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE27) et il est élu du Département. J'ai donc l'honneur de vous le proposer comme troisième Vice-président. Vous le connaissez, il a travaillé avec vous sur le SCOT, sur le PLUi. Il est infatigable sur le nombre de réunions. Il serait chargé, si vous l'éliez, de l'aménagement du territoire, du climat et de l'énergie.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Ensuite, pour accélérer un peu les choses, si vous êtes d'accord, mes chers collègues, sans opposition de votre part, je vous proposerai que nous procédions à un vote pendant que nous dépouillons. Ainsi nous gagnerons un tour. *[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle.]*

M. Guy LEFRAND

Pendant que nous allons procéder au dépouillement du troisième Vice-président, je vais vous proposer la candidature pour le poste de quatrième Vice-président de Stéphanie AUGER. Vous la connaissez, elle se démène sans compter sur l'attractivité économique et le commerce. Je serais donc heureux de la voir reconduite dans notre équipe. Si elle était élue, elle pourrait être chargée de l'attractivité économique, du commerce, de l'agriculture, des relations avec les entreprises.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas. Je vous rappelle, comme il y a plusieurs Mme AUGER/OGER élues, que le nom de notre madame AUGER s'écrit « a-u-g-e-r ». Nous allons donc pouvoir commencer le vote.

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du troisième Vice-président.]

M. Sylvain BOREGGIO

123.

M. Guy LEFRAND

Il y a donc 123 bulletins de vote. Allons-y. Pendant que vous votez pour le quatrième Vice-président, nous dépouillons pour le troisième.

Résultats : 14 blancs, 109 voix pour Xavier HUBERT. M. HUBERT est élu troisième Vice-président. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Pendant que nous allons dépouiller les résultats du vote pour le quatrième Vice-président de l'Agglomération, je vous propose d'élire maintenant le cinquième Vice-président.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous n'avons pas voté.

M. Guy LEFRAND

Oui, pardon. Nous n'avons pas voté pour le quatrième.

Nous allons donc maintenant procéder au vote du cinquième Vice-président.

Pour le poste de cinquième Vice-président, pour compléter notre équipe, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Driss ETTAZAOUI. Vous le connaissez, il est très présent sur le terrain, il est passionné par la politique de la ville. S'il était élu, il s'occuperait de la politique de la ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas, nous allons pouvoir procéder au vote du cinquième Vice-président pendant que nous dépouillons le quatrième. Pour ceux qui hésitent, ETTAZAOUI s'écrit avec deux « t » et un seul « z ». *[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du quatrième Vice-président.]*

M. Guy LEFRAND

123 bulletins.

M. Sylvain BOREGGIO

99 voix.

M. Guy LEFRAND

23 blancs, 1 nul, Mme AUGER est donc élue avec 99 voix. Bravo Mme AUGER. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Pour l'élection du cinquième Vice-président, la table des scrutateurs n'a pas voté.

Messieurs, si vous voulez voter.

Je vous remercie.

Pendant que nous allons procéder au dépouillement des résultats pour le poste de cinquième Vice-président, j'ai l'honneur de vous proposer, au poste de sixième Vice-président de notre Agglomération, la candidature de M. Daniel DOUARD. Vous le connaissez, il était vice-président en charge des mobilités et des transports. Si vous décidez de le réélire, il pourrait être de nouveau chargé de cette compétence. Daniel DOUARD a choisi de ne plus être maire, mais, en accord avec son Conseil municipal, il continuera de siéger à l'Agglomération d'Évreux et de poursuivre son travail parmi nous si vous le souhaitez, si vous l'élevez.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas, je vais donc lancer le vote pour le poste de sixième Vice-président, avec la candidature de Daniel DOUARD.

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du cinquième Vice-président.]

M. Guy LEFRAND

124 votants pour l'élection du cinquième Vice-président. Ont obtenu pour le poste de cinquième Vice-président : M. ETTAZAOUI, 92 voix ; blancs : 23 ; nuls : 9.

M. ETTAZAOUI est élu cinquième Vice-président. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Les scrutateurs ont voté pour le poste de sixième Vice-président.

Nous allons donc procéder au dépouillement pour le poste de sixième Vice-président.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection du septième Vice-président.

J'ai l'honneur de vous présenter, pour ce poste de septième Vice-président, la candidature de Guy DOSSANG. Vous le connaissez bien, c'est un vice-président sortant, maire d'Angerville, compagnon de la première heure. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas, je vais donc lancer le vote pour l'élection du septième Vice-président, avec la candidature de M. Guy DOSSANG. *[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du sixième Vice-président.]*

M. Sylvain BOREGGIO

124.

M. Guy LEFRAND

124 bulletins pour l'élection du sixième Vice-président. Nous avons donc : 1 voix pour M. ETTAZAOUI.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous sommes d'accord.

M. Guy LEFRAND

Ont obtenu pour le poste de sixième Vice-président : Daniel DOUARD, 90 voix ; bulletins blancs : 31 ; bulletins nuls : 2 ; M. ETTAZAOUI : 1 voix. M. Daniel DOUARD est donc élu sixième Vice-président. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Veillez faire voter les scrutateurs, s'il vous plaît, pour le poste de septième Vice-président.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous proposer, pour l'élection du huitième Vice-président de l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie, la candidature d'un nouveau/ancien ou ancien/nouveau, en l'occurrence Alain NOGARÈDE, qui est un homme que vous connaissez les uns et les autres. Il fait toujours passer l'intérêt communautaire avant les intérêts propres ou les intérêts partisans. Je serais heureux que vous l'acceptiez comme huitième Vice-président. Il pourrait être chargé de l'eau et l'assainissement et du garage. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote. Pour ceux qui hésitent, le nom de M. NOGARÈDE s'écrit « n-o-g-a-r-e-d-e ». *[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du septième Vice-président.]*

M. Sylvain BOREGGIO

123 bulletins.

M. Guy LEFRAND

Je ne vous ai pas indiqué les compétences qui pourraient être attribuées au septième Vice-président. Ce serait celles de la voirie, du stationnement et de la conduite d'opérations.

Ont obtenu pour le poste de septième Vice-président : M. Guy DOSSANG, 88 voix ; blancs, 32 ; nuls, 2 ; M. NOGARÈDE, 1 voix. M. DOSSANG est donc élu septième Vice-président. [L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Nous avons voté à la table pour le huitième Vice-président.

Mes chers collègues, je vais donc vous proposer maintenant l'élection du neuvième Vice-président de notre Agglomération. En l'espèce, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Mme Rosine COULONG, maire de Croth, qui était déjà vice-présidente de notre Agglomération et qui était chargée de la propreté, de la collecte et du traitement des déchets. Elle pourrait être chargée de nouveau de ces délégations. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre au vote la candidature de Mme Rosine COULONG. [Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du huitième Vice-président.]

M. Guy LEFRAND

124 bulletins. Nous allons procéder au dépouillement des résultats de l'élection du huitième Vice-président. Au poste de huitième Vice-président, M. NOGARÈDE est donc élu avec 91 voix ; blancs, 23 ; nuls : 10. Bravo M. NOGARÈDE. [L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Les scrutateurs vont voter, s'il vous plaît.

Nous allons donc procéder au dépouillement pour le poste de neuvième Vice-président. Pendant ce temps, mes chers collègues, mes chers amis, j'ai l'honneur de vous présenter, pour le poste de dixième Vice-président, la candidature de M. Franck BERNARD.

Franck BERNARD est le maire de Saint-André-de-l'Eure qui, comme vous le savez, est le pôle secondaire de l'agglomération, un pôle majeur du sud de l'Eure, et il a accepté de rejoindre notre équipe, ce dont je le remercie chaleureusement.

Si vous souhaitez l'élire, il pourrait être chargé de l'équilibre territorial et social de l'habitat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous remercie, nous allons pouvoir procéder à l'élection de M. Franck BERNARD au poste de dixième Vice-président. [Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement pour l'élection du neuvième Vice-président.]

M. Guy LEFRAND

124 votants. Allons-y pour l'élection de la neuvième Vice-présidente. Mme Rosine COULONG est élue neuvième Vice-présidente avec 87 voix, 31 blancs, 6 nuls. [L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Les scrutateurs doivent voter pour l'élection du dixième Vice-président.

Heureusement que nous ne faisons pas cela trop souvent !

Mes chers collègues, je vais avoir l'honneur de vous proposer la candidature de M. Mohamed DERRAR au poste de onzième Vice-président.

Mohamed DERRAR est un vice-président sortant qui lui aussi travaille depuis le début sur l'emploi et la cohésion sociale. Il est conseiller municipal d'Évreux, et je suis heureux et fier de vous présenter sa candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc lancer le vote pour l'élection du onzième Vice-président, avec la candidature de M. DERRAR, qui s'écrit « d-e-r-r-a-r ». [Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du dixième Vice-président.]

M. Guy LEFRAND

123 votants pour l'élection du dixième Vice-président. M. Franck BERNARD est élu dixième Vice-président avec 100 voix, 21 blancs et 2 nuls. Bravo Franck BERNARD. [L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Si les scrutateurs veulent bien voter, merci.

Nous allons donc maintenant procéder au dépouillement pour le onzième Vice-président et je vais vous proposer, mes chers collègues, l'élection du douzième Vice-président. Je vous propose, pour compléter notre équipe déjà bien étoffée, M. Claude ROYOUX, maire de Marcilly-sur-Eure et actuel vice-président de notre Agglomération. Si vous choisissez de l'élire, il sera chargé notamment de la petite enfance.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc lancer l'élection du douzième Vice-président. [Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du onzième Vice-président.]

M. Guy LEFRAND

123 votants pour l'élection du onzième Vice-président. Le résultat est le suivant : M. Mohamed DERRAR a obtenu 94 voix ; blancs, 24 ; nuls : 4 ; Abdé ZAYANI, 1. M. DERRAR est élu onzième Vice-président. Félicitations. [*L'assemblée applaudit.*]

M. Guy LEFRAND

Il faut que les scrutateurs votent.

Mes chers collègues, je vais vous proposer maintenant de participer à l'élection du treizième Vice-président de notre Agglomération. En l'occurrence, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. Arnaud MABIRE. Vous le connaissez, il était déjà vice-président, il pourrait garder les mêmes délégations, en l'occurrence le développement des usages numériques, l'enseignement supérieur et la recherche, où il excelle. Il est en train de concrétiser l'arrivée d'une faculté dentaire à Évreux. M. MABIRE n'est pas maire, mais M. le Maire de Normanville a accepté de lui céder sa place. Nous sommes donc heureux de vous proposer sa candidature.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir procéder au vote pour l'élection du treizième Vice-président. [*Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du douzième Vice-président.*]

M. Guy LEFRAND

123 votants pour l'élection du douzième Vice-président. Pour l'élection du douzième Vice-président, M. Claude ROYOUX obtient 87 voix ; 28 blancs ; 7 nuls ; 1 voix pour M. CRÉTOT. M. ROYOUX est élu douzième Vice-président. Bravo. [*L'assemblée applaudit.*]

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, pendant que nous procédons au dépouillement pour le poste de treizième Vice-président, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. Rémi PRIEZ comme quatorzième Vice-président. M. PRIEZ est maire de Boncourt et était déjà vice-président de notre Agglomération. Il pourrait être en charge du tourisme et des grands événements.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote pour l'élection du quatorzième Vice-président. [*Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du treizième Vice-président.*]

M. Guy LEFRAND

123 votants pour l'élection du treizième Vice-président. Pour l'élection du treizième Vice-président, les résultats sont : 102 voix pour M. MABIRE ; 20 bulletins blancs et 1 bulletin nul. M. MABIRE est élu treizième Vice-président. [*L'assemblée applaudit.*]

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose, pendant que nous procédons au dépouillement du vote du quatorzième Vice-président, de procéder à l'élection du quinzième Vice-président.

Je vous propose à ce poste de Vice-président un nouveau, mais qui est chez nous depuis deux ans. Il est dans le sud de notre agglomération, dans l'ancienne Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure. Il s'agit de Christophe ALORY, maire de Moisville. C'est un homme très actif sur le territoire. Je vous propose donc sa candidature au poste de quinzième Vice-président, il pourrait être chargé du grand cycle de l'eau, de la biodiversité, des bassins d'alimentation des captages et des espaces verts appartenant à Évreux Portes de Normandie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir procéder au vote du quinzième Vice-président. Pardon, le nom de M. Christophe ALORY s'écrit « a-l-o-r-y ». Merci.

Nous en sommes au quinzième, ça avance, il ne restera plus que quatre conseillers à désigner.

[*Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du quatorzième Vice-président.*]

M. Guy LEFRAND

120 votants pour l'élection du quatorzième Vice-président. Pour l'élection du quatorzième Vice-président, M. Rémi PRIEZ est élu avec 87 voix, 29 blancs et 4 nuls. Bravo M. PRIEZ. [*L'assemblée applaudit.*]

M. Guy LEFRAND

Nous allons procéder à l'élection du quinzième Vice-président avec la candidature de Christophe ALORY. Mes chers collègues, je vous propose maintenant de passer à l'élection des conseillers communautaires délégués, qui doivent être élus indépendamment, un par un, et à bulletin secret.

Comme premier conseiller communautaire délégué, je vous propose la candidature de M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, que beaucoup d'entre vous connaissent, bien évidemment.

Il était déjà conseiller communautaire délégué. Il serait chargé de la sécurité des zones communautaires, de l'accueil des Gens du Voyage et du travail sur la fourrière animale.

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du quinzième Vice-président.]

M. Sylvain BOREGGIO

123 votants.

M. Guy LEFRAND

Au poste de quinzième Vice-président, M. Christophe ALORY est élu avec 94 voix, 26 blancs et 3 bulletins nuls. Félicitations M. ALORY. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Nous allons donc pouvoir passer maintenant au dépouillement pour le premier conseiller communautaire délégué. Il n'y a pas de rang, de prééminence.

Je vous propose, pendant le dépouillement, l'élection d'un deuxième conseiller communautaire délégué en la personne de M. Patrick PIÉRÈS, qui serait chargé des commissions de sécurité.

M. PIÉRÈS est ingénieur en hygiène et sécurité, depuis peu à la retraite. C'est quelqu'un qui nous est très précieux puisqu'il assure toutes les visites de sécurité de tous les bâtiments, ce que personne ne veut jamais faire et, en plus, il le fait avec compétence, sourire et efficacité.

Le nom de M. PIÉRÈS s'écrit « p-i-e-r-e-s ».

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du premier conseiller communautaire délégué.]

M. Guy LEFRAND

123 votants pour l'élection du premier conseiller communautaire délégué.

Nicolas GAVARD-GONGALLUD est élu conseiller communautaire délégué avec 99 voix contre 23 votes blancs et 1 vote nul. Bravo M. GAVARD-GONGALLUD. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Pendant que nous procédons au dépouillement, je vous propose l'élection d'une conseillère communautaire déléguée, en l'occurrence Mme Francine MARAGLIANO, qui est adjointe à la Ville d'Évreux et qui est aujourd'hui conseillère communautaire déléguée à l'accessibilité et au handicap. Je vous propose qu'elle soit réélue et qu'elle garde cette même délégation.

Le vote est ouvert pour Francine MARAGLIANO, « m-a-r-a-g-l-i-a-n-o ».

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du deuxième conseiller communautaire délégué.]

M. Guy LEFRAND

120 votants. Il y a de la fatigue dans l'air. M. PIÉRÈS est élu avec 98 voix, contre 22 bulletins blancs. Bravo M. PIÉRÈS. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Je vous propose le dernier vote à bulletin secret pour l'instant, sauf si l'un ou l'une d'entre vous demande d'autres votes à bulletin secret dans la soirée, ce qui est toujours possible mais assez rare. Je vous propose l'élection d'un dernier conseiller communautaire délégué. Vous avez voté huit postes, il en restera quatre possibles, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Je vous propose l'élection de M. Raphaël NORBLIN, maire de Fontaine-sous-Jouy, qui a rejoint EPN il y a deux ans maintenant. Il travaille beaucoup sur les sujets de mobilité, il pourrait être chargé des travaux sur la mobilité en zones rurales.

Le nom de M. Raphaël NORBLIN s'écrit « n-o-r-b-l-i-n ». C'est le dernier de la série, courage !

[Les conseillers communautaires déposent leur bulletin de vote dans l'urne qui circule dans la salle pendant que M. LEFRAND, M. BOREGGIO, M. PICHOS et M. CLOMENIL procèdent au dépouillement des résultats de l'élection du troisième conseiller communautaire délégué.]

M. Guy LEFRAND

122 votants.

Mme Francine MARAGLIANO est élue conseillère communautaire déléguée avec 98 voix, 21 blancs et 3 nuls. Bravo Mme MARAGLIANO. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Encore un petit effort, ce n'est pas fini M. le 1^{er} Vice-président. 122 votants. Allez, c'est parti pour le dernier ; ensuite, on accélère. M. NORBLIN est élu conseiller communautaire délégué avec 91 voix, 30 blancs et 1 bulletin nul. Bravo M. NORBLIN. *[L'assemblée applaudit.]*

M. Guy LEFRAND

Messieurs les scrutateurs, nous vous libérons, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret par la suite. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, ainsi qu'il en est prévu à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, je vais maintenant vous donner lecture de la Charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÈDE** à l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau

Les résultats des élections des Vice-présidents sont les suivants :

Élection du premier Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	24
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvain BOREGGIO	100	Cent

Sylvain BOREGGIO a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

Élection du deuxième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno GROIZELEAU	103	Cent trois

Bruno GROIZELEAU a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du troisième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier HUBERT	109	Cent neuf

Xavier HUBERT a été proclamé 3^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du quatrième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
---	-----

Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie AUGER	99	Quatre-vingt-dix-neuf

Stéphanie AUGER a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du cinquième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	9
Nombre de suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Driss ETTAZAOUI	92	Quatre-vingt-douze

Driss ETTAZAOUI a été proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du sixième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel DOUARD	90	Quatre-vingt-dix
Driss ETTAZAOUI	1	Un

Daniel DOUARD a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du septième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	32
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy DOSSANG	88	Quatre-vingt-huit
Alain NOGARÈDE	1	Un

Guy DOSSANG a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du huitième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRÉNOM ET NOM DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
-------------------	-----------------------------	--

CANDIDATS	En chiffres		En toutes lettres	
Alain NOGARÈDE	91		Quatre-vingt-onze	

Alain NOGARÈDE a été proclamé 8^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du neuvième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	6
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rosine COULONG	87	Quatre-vingt-sept

Rosine COULONG a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du dixième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck BERNARD	100	Cent

Franck BERNARD a été proclamé 10^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du onzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	24
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mohamed DERRAR	94	Quatre-vingt-quatorze
Abdé ZAYANI	1	Un

Mohamed DERRAR a été proclamé 11^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du douzième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	28
Nombre de suffrages déclarés nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude ROYOUX	87	Quatre-vingt -sept
Didier CRETOT	1	Un

Claude ROYOUX a été proclamé 12^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du treizième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud MABIRE	102	Cent deux

Arnaud MABIRE a été proclamé 13^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du quatorzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	120
Nombre de bulletins blancs	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémi PRIEZ	87	Quatre-vingt-sept

Rémy PRIEZ a été proclamé 14^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du quinzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	26
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe ALORY	94	Quatre-vingt-quatorze

Christophe ALORY a été proclamé 15^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Élection du premier conseiller communautaire membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas GAVARD GONGALLUD	99	Quatre-vingt-dix-neuf

Nicolas GAVARD GONGALLUD a été proclamé 1^{er} conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du deuxième conseiller communautaire membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	120
Nombre de bulletins blancs	22
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick PIERES	98	Quatre-vingt-dix-huit

Patrick PIERES a été proclamé 2^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du troisième conseiller communautaire membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	122
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francine MARAGLIANO	98	Quatre-vingt-dix-huit

Francine MARAGLIANO a été proclamée 3^{ème} conseillère communautaire membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du quatrième conseiller communautaire membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	122
Nombre de bulletins blancs	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Raphael NORBLIN	91	Quatre-vingt-onze

Raphael NORBLIN a été proclamé 4^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

4. Attributions du Conseil communautaire - Délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante concerne les délégations au Président dans le cadre des attributions communautaires.

Vous le savez, il est habituel que le Conseil communautaire délègue au Président les délégations dont il disposait sous les mandats précédents. Concrètement, nous vous proposons de reprendre exactement les mêmes délégations existant auparavant.

Je vous propose de ne pas vous lire la liste que vous avez normalement lu et relu pour vérifier que cela vous allait parfaitement.

Je vais donc mettre au vote, sachant encore une fois qu'il s'agit exactement des mêmes délégations que précédemment ; rien n'a été modifié.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ DÉLÈGUE (moins 2 abstentions) à Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie, les attributions énoncées ci-après, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10 Millions d'euros ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres mais de l'assemblée délibérante, en application du code de la commande publique ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom d'Évreux Portes de Normandie, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- intenter au nom d'Évreux Portes de Normandie toutes les actions en justice ou défendre EPN dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 5000 € ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis d'Évreux Portes de Normandie préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, et enfin signer les conventions à passer avec les communes membres d'EPN, pour le reversement, par celles-ci, de la participation pour voirie et réseaux perçue au titre des travaux relevant des compétences d'EPN ;
- exercer ou déléguer, en application de l'article L214-1-1, au nom d'Évreux Portes de Normandie le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- exercer ou déléguer le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire d'EPN ;
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;
- ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ;
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont EPN est membre ;
- saisir la Commission consultative des usagers des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ou tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement ;
- solliciter toute demande de subvention auprès d'un organisme financeur, sauf exigence expresse des co-financeurs ;
- prendre toute décision relative à la mise en œuvre des procédures de remboursement des sommes prélevées par erreur lors d'opérations de facturation ;

- prendre toute décision pour accorder, sur justificatif, le remboursement des activités aquatiques et des entrées Piscines pour raison médicale, pour un déménagement hors territoire EPN ou pour décès d'un membre de sa famille ;
- prendre toute décision relative :
 - o aux opérations de dépôt-vente d'œuvres des Musées communautaires,
 - o aux opérations de dépôt-vente à passer avec la ville d'Évreux pour les publications des Archives municipales et les cartes postales de la Bibliothèque/médiathèque municipale,
 - o aux conventions à établir avec des Musées, institutions culturelles ou propriétaires d'œuvres pour formaliser les partenariats (œuvres en dépôt ou en prêt, location de dispositifs muséographiques, collaboration scientifique...),
 - o aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés des Musées communautaires ;
- prendre toute décision relative au remboursement des cours non dispensés du fait de l'absence d'un professeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- prendre toute décision relative au remboursement d'un usager des frais de déplacement de son véhicule, lorsque ce déplacement a été demandé par les services communautaires et que l'usager était régulièrement stationné ;
- Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

et **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

5. Attributions du Conseil communautaire - Délégation au Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne les délégations au Bureau communautaire.

De la même manière, il est légal et habituel que le Conseil communautaire délègue certaines attributions au Bureau communautaire.

Je vous propose de reconduire exactement les mêmes délégations existant précédemment.

Vous avez évidemment toute la liste, dans le cadre de sujets avec des attributions directes, des attributions liées à l'urgence.

Encore une fois il s'agit de reprendre exactement les mêmes délégations, sachant que les délibérations prises en Bureau communautaire vous sont systématiquement transmises avant chaque Conseil communautaire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les mêmes. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☛ **DÉLÈGUE (moins 2 abstentions) au Bureau communautaire les décisions précisément énumérées ci-après :**

En matière d'Équilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'objet d'octroi de subventions par le Conseil communautaire
- l'octroi aux particuliers, de primes et subventions sur travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat ou de rénovation énergétique, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou de l'Etat, après délibération de principe du Conseil communautaire

En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants
- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50 000 €,
- la constitution de groupements de commandes et la participation d'EPN à des groupements de commande ;

En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur d'EPN ;

En matière de gestion des ressources humaines :

- toutes les décisions en matière de Gestion des Ressources Humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent de la compétence du Conseil communautaire ;

En matière de gestion foncière :

- les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement ;

En matière d'aménagement :

- les conventions à passer avec les concessionnaires (ex : ERDF, GRDF, Orange...);

En matière économique :

- l'attribution des subventions accordées aux commerçants dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ;

Divers :

- la fixation des tarifs des divers produits mis en vente dans les équipements et/ou services communautaires ainsi que lors de manifestations communautaires

et **DÉLÈGUE** au Bureau Communautaire, **toute décision à prendre en urgence** (décision qui ne peut attendre la prochaine réunion inscrite au planning du Conseil communautaire), quel que soit le domaine de compétence, à l'exception des domaines ci-dessous exclus par l'article L5211 – 10 du Code général des collectivités territoriales :

1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances

2° de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° de la délégation de la gestion d'un service public ;

7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

6. Syndicat mixte Évreux Portes de Normandie (EPN) / Communauté de communes du Pays de Conches (CCPC) - Désignation des représentants d'EPN (15 représentants)

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant désigner différents représentants d'Évreux Portes de Normandie dans les syndicats mixtes. La désignation des délégués dans les syndicats mixtes est possible à main levée, si le Conseil, à l'unanimité, est d'accord. Je vais donc vous poser la question rituelle – et bon courage à celui qui dira non, surtout par rapport à ses collègues : y a-t-il des personnes qui demandent un vote à bulletin secret pour la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie dans les syndicats mixtes ? Non ? Nous n'allons pas faire durer le suspense. Je vous en remercie. Nous allons donc pouvoir voter à main levée.

Concernant le syndicat mixte Évreux Portes de Normandie/Communauté de communes du Pays de Conches, je vous rappelle que nous avons créé ce syndicat il y a deux ans de manière à porter certains projets transversaux, notamment le SCOT. Et aujourd'hui certains travaux sur le tourisme, les transports ont lieu. Il vous est proposé, comme cela était le cas auparavant, de désigner le Président et quatorze vice-présidents parmi ceux qui viennent d'être élus. L'installation de ce conseil aura lieu au mois de septembre prochain. Je vous propose de désigner, pour siéger au sein de ce syndicat mixte : Guy LEFRAND, Sylvain BOREGGIO, Bruno GROIZELAU, Xavier HUBERT, Daniel DOUARD, Driss ETTAZAOUI, Stéphanie AUGER, Guy DOSSANG, Rosine COULONG, Franck BERNARD, Mohamed DERRAR, Claude ROYOUX, Arnaud MABIRE, Rémi PRIEZ, Christophe ALORY. De la même manière, la Communauté de communes du Pays de Conches va désigner son Président et ses vice-présidents pour y siéger. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Abstention des deux groupes d'opposition d'Évreux. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte Évreux Portes de Normandie (EPN) / Communauté de communes du Pays de Conches (CCPC).

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

Monsieur	Guy LEFRAND	Madame	Rosine COULONG
Monsieur	Sylvain BOREGGIO	Monsieur	Franck BERNARD
Monsieur	Bruno GROIZELAU	Monsieur	Mohamed DERRAR
Monsieur	Xavier HUBERT	Monsieur	Claude ROYOUX
Monsieur	Daniel DOUARD	Monsieur	Arnaud MABIRE
Monsieur	Driss ETTAZAOUI	Monsieur	Rémi PRIEZ
Madame	Stéphanie AUGER	Monsieur	Christophe ALORY
Monsieur	Guy DOSSANG		

7. Syndicat Intercommunal Électricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27) - Commission Consultative Paritaire de l'Énergie - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au sein du SIEGE, dont M. Xavier HUBERT est le président. Donc, n'hésitez pas à aller le voir à la fin de la réunion. Avec le vote que vous lui avez accordé, il sera très heureux de vous recevoir. Il vous est donc proposé de désigner un titulaire et un suppléant. J'ai reçu les candidatures, en qualité de titulaire, de M. Guy DOSSANG et, en qualité de suppléant, de Sylvain BOREGGIO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Intercommunal Électricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27) – Commission Consultative Paritaire de l'Énergie

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

- M. Guy DOSSANG en qualité de titulaire
- M. Sylvain BOREGGIO en qualité de suppléant

8. Syndicat Mixte Eure Numérique - Désignation des représentants titulaires et suppléants d'Évreux Portes de Normandie (3 titulaires et 3 suppléants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants titulaires et suppléants d'EPN au sein du Syndicat Mixte Eure Numérique. Eure Numérique, vous le savez car c'est un sujet important pour notre territoire, pour notre agglomération, assure le développement de la fibre optique sur le territoire d'EPN, en dehors du périmètre de l'ex GEA, qui est géré par SFR. Nous sommes représentés dans ce syndicat mixte par trois élus titulaires et trois suppléants compte tenu du périmètre d'intervention du syndicat sur notre agglomération.

J'ai reçu les candidatures, en qualité de titulaires, de M. Arnaud MABIRE, M. Rachid MAMMERI et Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC.

Pour les suppléants, j'ai reçu quatre candidatures : M. Sylvain BOGEGGIO, M. Guillaume ROUGER, M. Christophe CARRETTE et M. Olivier RIGAL-ROY.

Je vous propose donc, puisqu'il y a plus de candidats qu'il n'y a de postes pour les suppléants que nous passions d'abord le vote des titulaires, comme il y a trois candidats pour trois postes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Je vous remercie. Concernant les postes de suppléants, il y a donc quatre candidatures et nous allons voter candidature par candidature.

Concernant la candidature de M. Sylvain BOREGGIO, qui est pour ? majorité de votes pour.

Concernant la candidature de M. Guillaume ROUGER, qui est pour ? 2 voix pour.

Concernant la candidature de M. Christophe CARRETTE, qui est pour ? majorité de votes pour.

Concernant la candidature de M. Olivier RIGAL-ROY, qui est pour ? majorité de votes pour.

Je vous remercie.

Sont donc élus M. Sylvain BOREGGIO, M. Christophe CARRETTE, M. Olivier RIGAL-ROY.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 10 abstentions sur le vote des titulaires)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Mixte Eure Numérique

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

3 Titulaires

M Arnaud MABIRE

M. Rachid MAMMERI

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

3 suppléants

M. Sylvain BOREGGIO

M. Christophe CARRETTE

M. Olivier RIGAL-ROY

9. Syndicat mixte ATOUMOD - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter EPN au sein du syndicat mixte ATOUMOD.

J'ai reçu la candidature, en tant que titulaire, de M. Daniel DOUARD, qui sera vice-président chargé des mobilités, et de M. Raphaël NORBLIN, en tant que suppléant, puisque, je vous l'ai dit, je souhaiterais lui confier la mobilité en zones rurales.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte ATOUMOD

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

- M. Daniel DOUARD en qualité de titulaire,
- M. Raphaël NORBLIN en qualité de suppléant.

10. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 2 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Concernant le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI), il s'agit de représenter Évreux Portes de Normandie. Je vous rappelle que le SMABI a été créé en 2018 dans le cadre de la GEMAPI. Il s'étend sur l'unité hydrographique du bassin versant de l'Iton. Il est constitué de six Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), puisque les EPCI de l'Orne, d'où vient l'Iton, ne sont pas encore adhérents. Il assure la compétence GEMAPI et le portage du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) de l'Iton. EPN représente 45% des voix et 50% du financement. Nous avons donc un poste de titulaire et deux postes de suppléants. J'ai reçu la candidature, comme titulaire, de M. Christophe ALORY, que je chargerai de ce secteur, et, en qualité de suppléants, de M. Jean-Marie MAILLARD et M. Alain COMONT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions seulement. Pour information, le comité syndical du SMABI sera installé au mois de septembre.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 2 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

- M. Christophe ALORY en qualité de titulaire,
- MM. Jean-Marie MAILLARD et Alain COMONT en qualité de suppléants.

11. SMAVA (Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (3 titulaires et 3 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Pour les cinq désignations à venir (trois syndicats mixtes de bassin et deux syndicats mixtes d'eau potable), si vous nous aviez demandé un vote à bulletin secret, vous aviez dans votre enveloppe les petits bulletins. Si vous ne le demandez pas particulièrement pour ces syndicats, nous allons pouvoir voter à main levée. Concernant le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre (SMAVA), il faut désigner les représentants d'EPN, trois titulaires et trois suppléants. Les représentants qui vous sont proposés aujourd'hui sont les représentants proposés par les communes concernées. Ce sont donc les communes qui ont choisi leurs représentants en fonction notamment de leur implication dans ce syndicat mixte. Pour faire suite aux propositions des communes, j'ai reçu trois candidatures pour les trois postes de titulaires : M. BRIERE Patrick de Muzy, M. MOLANDRINO Luc de Mesnil-sur-l'Estrée, M. GAUTIER Francis de Saint Germain-sur-Avre. Et j'ai reçu trois candidatures pour les trois postes de suppléants : M. UNINSKY Jean-Jacques de Courdemanche, M. VEIT Patrick d'Illiers-L'Évêque et M. VERDIER Jean-François de Marcilly-sur-Eure. Y a-t-il d'autres candidatures ? Là aussi ce sont les communes qui ont choisi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie. Pour le SMAVA, l'installation du comité syndical est également reportée au mois de septembre. Y avait-il des abstentions ? Je ne les ai pas vues. Mme Hannoteaux s'abstient. Très bien, je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE (moins 2 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du SMAVA (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre)

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

Titulaires (3 postes)

- M. BRIERE Patrick, Muzy
- M. MOLANDRINO Luc, Mesnil-sur-l'Estrée
- M. GAUTIER Francis, St Germain-sur-Avre

Suppléants (3 postes)

M. UNINSKY Jean-Jacques, Courdemanche

M. VEIT Patrick, Illiers-L'Eveque

M. VERDIER Jean-François, Marcilly-sur-Eure

12. Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section - Désignation des représentants d'EPN (6 titulaires et 3 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Concernant la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section, il nous faut six titulaires et trois suppléants. Pour rappel, ce syndicat s'étend sur une partie de l'unité hydrographique de l'Eure aval. Il est constitué de Seine Normandie Agglomération (SNA) et d'EPN. Ce syndicat a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) mais pas la prévention des inondations. Il y a en tout trente-quatre titulaires et dix-sept suppléants. EPN est représenté par six titulaires et trois suppléants.

Les communes concernées par le SIRE 2 sont Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Saint-Vigor.

Les représentants sont des conseillers municipaux proposés par les communes concernées, élus que nous vous proposons de reconduire.

J'ai donc reçu les candidatures, en tant que titulaires, de M. ALORY, Vice-président en charge de ce secteur à EPN, Marie Pierre LAMY (Saint-Vigor), Franck LAMBLARDY (Fontaine-sous-Jouy), Jacky CAPEL (Fontaine-sous-Jouy), Pierre BERGER (Jouy-sur-Eure), Annie JEZEQUEL (Jouy-sur-Eure) et, en tant que suppléants, de Philippe AMAR (Saint-Vigor), Ludovic SOULARD (Fontaine-sous-Jouy) et Joël BUCAILLE (Jouy-sur-Eure).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Aucune abstention cette fois-ci. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☛ **PROCÈDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

6 Titulaires :

Le Vice-président d'EPN

Marie Pierre LAMY (Saint-Vigor)

Franck LAMBLARDY (Fontaine-sous-Jouy)

Jacky CAPEL (Fontaine-sous-Jouy)

Pierre BERGER (Jouy-sur-Eure)

Annie JEZEQUEL (Jouy-sur-Eure)

3 Suppléants :

Philippe AMAR (Saint-Vigor)

Ludovic SOULARD (Fontaine-sous-Jouy)

Joël BUCAILLE (Jouy-sur-Eure)

13. Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières - Désignation des représentants d'EPN (3 titulaires et 3 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, avec la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières. Il nous faut désigner trois titulaires et trois suppléants. Ce syndicat de bassin versant s'étend sur les unités hydrographiques de l'Eure, la Blaise et la Vesgre. Il assure la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA). Trois EPCI le composent : la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et EPN. Les communes d'EPN concernées par ce syndicat sont : Croth, Garennes-sur-Eure et Marcilly-sur-Eure. Les représentants sont des conseillers municipaux proposés par les communes concernées et, donc, je vous propose les candidatures, en tant que titulaires, de Mme Danièle VIBOUD (Croth), M. Jean-Pierre GATINE (Garennes-sur-Eure), M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure) et, en tant que suppléants de M. Laurent BERNHART (Croth), M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure) et Mme Caroline STEPHAN (Marcilly-sur-Eure).

Le syndicat sera constitué au mois de septembre.

Y a-t-il d'autres candidatures que celles proposées par les communes ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☛ **PROCÈDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

3 Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINE (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

3 Suppléants :

M. Laurent BERNHART (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

Mme Caroline STEPHAN (Marcilly-sur-Eure)

14. Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (9 titulaires)

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie. La Paquetterie assure la compétence eau potable pour six communes : Courdemanche, Illiers-L'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Saint Germain-sur-Avre, Saint Laurent-des-Bois. Nous sommes représentés au comité syndical par neuf élus sur les vingt-trois que compte ce comité. Les nouveaux statuts ne prévoient plus de suppléants, ce qui n'était pas le cas auparavant. De la même manière, les représentants sont à ce jour des conseillers municipaux. Je vous propose de reconduire les conseillers municipaux désignés par les conseils municipaux des communes concernées. Je vous propose donc les candidatures de M. Pierre MEOT (Courdemanche), M. Jean-Michel HIDOUVILLE, Mme Eveline AULARD (Illiers-L'Évêque), Mme Fanny BODIVIT (Mesnil-sur-l'Estrée), M. Jean-François VERDIER, M. Sébastien HARENGER (Marcilly-sur-Eure), M. Francis GAUTIER, Mme Martine CATINAT (Saint Germain-sur-Avre), Mme Aurélie PYE (Saint Laurent-des-Bois). Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

COURDEMANCHE

M. Pierre MEOT - titulaire

ILLIERS-L'ÉVÊQUE

M. HIDOUVILLE Jean-Michel – titulaire

Mme Eveline AULARD – titulaire

MESNIL-SUR-L'ESTRÉE

Mme Fanny BODIVIT - titulaire

MARCILLY-SUR-EURE

M. Jean-François VERDIER - titulaire

M. Sébastien HARENGER - titulaire

SAINT GERMAIN-SUR-AVRE

M. Francis GAUTIER - titulaire

Mme Martine CATINAT - titulaire

SAINT LAURENT-DES-BOIS

Mme Aurélie PYE

15. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (8 titulaires et 5 suppléants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE), pour lequel nous avons droit à huit titulaires et cinq suppléants. Le SIAEVE assure la compétence eau potable pour les cinq communes d'EPN que sont Croth, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, L'Habit et Mouettes. De la même manière, les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes concernées. En l'occurrence, j'ai reçu les candidatures, en qualité de titulaires, de M. PICHOS Jean-Pierre (L'Habit), M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture-Boussey), M. LAMI Michel (La Couture-Boussey), M. GATINE Jean-Pierre (Garennes-sur-Eure), M. BRODIER Laurent (Garennes-sur-Eure), Mme COULONG Rosine (Croth), Mme VIBOUD Danièle (Croth), M. CARRETTE Christophe, (Mouettes) et, en qualité de suppléants, de M. BINET Jean-Pierre

(L'Habit), M. DAVOUST Francis (La Couture-Boussey), M. LETENNEUR Gilbert (Garenes-sur-Eure), Mme VICTOR Catherine (Croth) et M. GUYOT Joël, (Mouettes).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire,

☞ **PROCÈDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE)

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :

8 titulaires :

M. PICHOS Jean-Pierre (L'Habit)
M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture-Boussey)
M. LAMI Michel (La Couture-Boussey)
M. GATINE Jean-Pierre (Garenes sur Eure)
M. BRODIER Laurent (Garenes-sur-Eure)
Mme COULONG Rosine (Croth)
Mme VIBOUD Danièle (Croth)
M. CARRETTE Christophe (Mouettes)

5 suppléants :

M. BINET Jean-Pierre (L'Habit)
M. DAVOUST Francis (La Couture-Boussey)
M. LETENNEUR Gilbert (Garenes-sur-Eure)
Mme VICTOR Catherine (Croth)
M. GUYOT Joël, (Mouettes)

16. Préparation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres - Conditions de dépôt des listes

M. Guy LEFRAND

Pour les trois délibérations suivantes, il s'agit non pas de délibérer sur nos représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Concession permanente et de la Commission d'Appel d'Offres « spéciale aménagement » mais de préparer l'élection de ces commissions. S'agissant de la Commission d'Appel d'Offres, je vous propose que nous ayons un scrutin de listes composées de dix noms. Selon le nombre de voix obtenues, les premiers sont titulaires et les suivants, suppléants. Nous ne présentons donc pas une liste de titulaires et de suppléants, nous gardons ce qui existe aujourd'hui. Le dépôt des listes se fera au plus tard le 21 juillet auprès du service des Assemblées. La Commission d'Appel d'Offres, qui est un établissement public, est composée : du Président d'EPN ou d'un représentant désigné pour le représenter, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Les listes que vous pouvez déposer doivent comporter au maximum dix noms, mais elles peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. C'est l'ordre de la liste qui permet d'affecter les premiers postes y figurant. À titre indicatif, la fréquence des réunions est d'environ une par mois. Je vous propose donc que nous gardions le même mode de scrutin que précédemment pour la Commission d'Appel d'Offres. Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres permanente comme suit :

- Les listes seront adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission d'Appel d'Offres permanente – EPN ».

17. Préparation de l'élection de la Commission Concession permanente - Conditions de dépôt des listes

M. Guy LEFRAND

Concernant la Commission de Concession permanente, nous délibérons de la même manière sur les conditions de dépôt de listes.

De la même manière, je vous propose de continuer avec ce qui fonctionne, un scrutin de listes composées de dix noms, et, selon le nombre de voix obtenues, les premiers seront titulaires et les suivants, suppléants.

Les listes doivent comporter au maximum dix noms mais peuvent en comporter moins et c'est l'ordre de la liste qui décide. Le dépôt des listes aura lieu au plus tard le 21 juillet auprès du service des Assemblées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission Concession permanente comme suit :

- Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission Concession permanente – EPN ».

18. Préparation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement - Conditions de dépôt des listes

M. Guy LEFRAND

Je vous propose enfin le même scrutin de listes de dix noms pour la préparation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement. De la même manière, les listes doivent comporter au maximum dix noms et le dépôt des listes aura lieu au plus tard le 21 juillet auprès du service des Assemblées. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le même groupe s'abstient.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres spéciale « aménagement » comme suit :

- Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement – EPN ».

Je n'ai pas encore tout à fait terminé, mes chers collègues, je me dois de vous prévenir que, pour la prochaine réunion du lundi 27 juillet 2020, pour le prochain Conseil communautaire, qui comporte soixante-dix-sept dossiers inscrits à l'ordre du jour – mais pas forcément à vote à bulletin secret –, il reste encore vingt-neuf ou trente désignations à opérer, notamment celles qui comportent le plus de postes à pourvoir :

- pour le SETOM, où il faudra désigner treize représentants titulaires et treize représentants suppléants ;
- pour la SPL Transurbain, où il faudra désigner neuf élus à l'assemblée générale ;
- pour le Comptoir des Loisirs, ex Office du Tourisme, où il faudra désigner onze titulaires et cinq suppléants.

Si vous souhaitez être candidats sur l'ensemble des délibérations et particulièrement sur celles-ci, où il y a beaucoup de postes à pourvoir, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir vos candidatures avant le 21 juillet afin que nous puissions en amont préparer les bulletins de vote, ce qui nous fera gagner un temps précieux, compte tenu encore une fois que nous avons soixante-dix-sept délibérations à l'ordre du jour.

Avant de nous quitter, je vous demanderai de bien vouloir laisser le cavalier portant votre nom sur le fauteuil ainsi que les enveloppes avec les bulletins de vote non utilisés. Ils serviront pour la prochaine réunion.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce marathon.

L'équipe que vous venez d'élire est bien consciente des devoirs qui lui incombent et nous aurons à cœur de vous tenir informés et de travailler sereinement avec vous.

Merci au nom de toute l'équipe que vous venez d'accueillir et, enfin, je vous propose de boire et de manger.

La séance est levée à 22 heures 10.



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU 27 JUILLET 2020
 ◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux-mille-vingt, le 27 Juillet, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juillet 2020, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. M. Sylvain BOREGGIO, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc jusqu'à 19h30, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Kitty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France jusqu'à 20h00, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joel, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M DENIS Philippe, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MARQUAIS Raynald, M MOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,
 Monsieur SIMON Christophe suppléant(e) de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur JOLY Olivier suppléant(e) de Monsieur ALLAIN Philippe, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur PINAULT Nicolas suppléant(e) de Monsieur CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, Madame LETHIAIS Patricia suppléant(e) de Monsieur DE LANGHE Christian, Madame CUEGNIET Monique suppléant(e) de Monsieur DI GIOVANNI Alain, Madame LEDANSEUR Martine suppléant(e) de Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant(e) de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur CAPILLON Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur SENKEWITCH Georges.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNÉ, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Fernand BARRAL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à

Madame H  l  ne LE GOFF, Madame Christiane MURCIA a donn   pouvoir    Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur C  dric ROUSSEL a donn   pouvoir    Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Didier DESSAINT a donn   pouvoir    Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Patricia LEON a donn   pouvoir    Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Rachid MAMMERI a donn   pouvoir    Monsieur Guy LEFRAND, Mme France BARILLER a donn   pouvoir    M. Jean-Pierre PAVON    compter de 20h00 (dossier 66), M. Jean-Luc BOUILLIE a donn   pouvoir    Mme Diane LESEIGNEUR    compter de 19H30 (dossier 53).

ABSENT NON REPR  SENT   :

Monsieur CONFAIS St  phane,

M. Guy LEFRAND

Mes chers coll  gues, le 16 juillet dernier, Claude B  HAR est d  c  d  . Nous le connaissions tous, il a   t   maire d'Aviron de 2008    2019. Il fut conseiller communautaire dans notre assembl  e depuis 2008, vice-pr  sident de cette agglom  ration de 2008    2014, et conseiller d  partemental de 1998    2015. Aujourd'hui, en son honneur et    sa m  moire, je vous demande une minute de silence.

Une minute de silence est observ  e en hommage    Claude B  HAR.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Mes chers coll  gues, nous avons ce soir 80 d  lib  rations, avec celle qui a   t   ajout  e jeudi soir ; il s'agit de la d  lib  ration 80 concernant le d  gr  vement de CFE ; 34 d  lib  rations concernent des d  signations (c'est le principe du d  but de mandature) dans diff  rents organismes, ainsi que la cr  ation de diverses commissions ; 46 autres d  lib  rations concernent essentiellement des subventions, il s'agit   galement de d  lib  rations budg  taires.

Nous sommes de nouveau dans cette salle du Cadran ; je remercie le Cadran et le Tangram qui nous accueillent, je remercie les techniciens d'  tre avec nous pour nous aider et nous accompagner    r  ussir nos   changes d  mocratiques. Mes chers coll  gues, lorsque vous souhaitez prendre la parole, un perchman est dans la salle, comme la derni  re fois. Merci d'  tre avec nous. Il vous suffit de lever la main ; notre ami perchman vous apportera le micro. Pour la bonne tenue des d  bats, je vous demande   galement de vous lever lorsque vous prendrez la parole, ce qui vous permettra de passer au niveau des cam  ras, et ce qui facilitera le travail des uns et des autres. Je vous en remercie par avance.

Bureau communautaire -   lection de deux conseillers communautaires membres du Bureau

M. Guy LEFRAND

Mes chers coll  gues, la premi  re d  lib  ration de notre conseil communautaire du 27 juillet appelle l'  lection d'un conseiller communautaire membre du Bureau. Vous le savez, nous avons vot   la possibilit   d'avoir huit conseillers communautaires. Nous vous proposons ce soir non pas d'en   lire deux, mais d'en   lire un ; il s'agit en l'occurrence de Raynald HAMEL, que tout le monde connaît. C'est un pilier de notre collectivit   et il pourrait   tre charg  , si vous acceptez qu'il soit conseiller communautaire d  l  gu  , de la d  fense ext  rieure contre l'incendie, qui est un sujet majeur. (Nous avons souhait  , avec l'ensemble des   lus du Bureau, avoir un responsable de cette d  fense ext  rieure contre l'incendie). Il sera   galement charg   des travaux de voirie, afin d'accompagner Guy DOSSANG dans ce travail complexe. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. ROUGER souhaite prendre la parole.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le Pr  sident,    l'occasion de cette premi  re d  lib  ration, je voudrais revenir en quelques mots sur la d  signation et l'  lection des vice-pr  sidents et d'une partie des membres du Bureau communautaire. Il n'a   chapp      personne, et de nombreux messages re  us de nos concitoyens en attestent   galement, qu'en termes de parit   nous n'avons pas totalement respect   cette ambition ; et quand je dis « pas totalement », c'est un euph  misme.

Avant de proc  der    cette nouvelle   lection d'un membre du Bureau, et je n'ai   videmment rien contre notre coll  gue, j'aimerais souligner qu'il est important que notre agglom  ration se ressaisisse de cette question de la parit  , extr  mement importante. C'est une question qui va au-del   m  me de notre assembl  e. Quel message allons-nous adresser aux citoyennes, aux jeunes femmes, aux filles de notre agglom  ration alors qu'elle compte seulement deux femmes -que je salue- sur 15 postes ? Sans parler de quota, si nous avons seulement respect   la composition de notre assembl  e, c'est-  -dire un tiers de femmes, nous aurions cinq vice-pr  sidentes d  sign  es au sein de l'ex  cutif de notre agglom  ration. Ce n'est pas un petit sujet ; je pense que nous devons y r  fl  chir.

Ma deuxième question porte sur le sujet des compétences et sur le contenu des délégations que vous avez données aux membres de votre Bureau, monsieur le Président. Quand on voit l'importance de la transition écologique dans le plan de relance nationale et européen, je voulais savoir si vous aviez prévu une délégation au titre du suivi des investissements et des fonds de ce plan de relance dédié à la transition écologique au sein de l'agglomération ; c'est un sujet d'importance. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il ne vous a pas échappé que nous devons avoir deux conseillers communautaires délégués à vous proposer ; il se trouve que la deuxième personne, qui était une femme, n'a pas souhaité, pour des raisons personnelles, siéger au sein du Bureau communautaire. Évidemment, nous proposerons d'autres places à nos collègues femmes ; que l'on soit un homme ou une femme, on mérite de la même manière de travailler ici.

Pour la transition écologique, il existait déjà deux vice-présidents, l'un chargé de l'environnement, l'autre chargé notamment de la biodiversité et du grand cycle de l'eau.

Je ne vois pas d'autres candidatures ; nous allons donc procéder à l'élection. Je vais faire passer les deux urnes prévues. Je vous propose de procéder comme lors de la dernière élection, sans nommer les gens.

Pardon, certains me disent qu'il faut rappeler l'orthographe des noms : M. HAMEL... H.A.M.E.L.

M. Sylvain BOREGGIO

Ceux qui ont des pouvoirs n'oublient pas de voter pour leurs pouvoirs.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Je propose à M. BERNARD et à M. ROYOUX de procéder au dépouillement pendant que nous abordons la délibération suivante, où il y aura également un vote à bulletin secret. Si l'un d'entre vous souhaite être scrutateur à côté de l'un de nos deux vice-présidents, vous pouvez venir.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÈDE**, à bulletins secrets, à l'élection du 5^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire :

Election du 5^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau – 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 120

Nombre de bulletins blancs 19

Nombre de suffrages déclarés nuls 1

Nombre de suffrages exprimés 100

Majorité absolue 51

Nombre de voix obtenues par M. Raynald HAMEL 100

Raynald HAMEL a été proclamé 5^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

Commission d'Appel d'Offres permanente – Composition - Adoption de son règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Pendant que M. BERNARD et M. ROYOUX procèdent au dépouillement de la première délibération, je vous propose de passer à la deuxième délibération ; il s'agit de la composition et de l'adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres permanente. Je vous rappelle que la dernière fois nous avons adopté le principe du vote. Il s'agit d'un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel ; en fonction du résultat obtenu, les premiers sont titulaires, les seconds suppléants, sachant qu'il faut élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Une seule liste a été réceptionnée dans les temps ; malgré tout, de manière à respecter les conditions du scrutin, je vous propose que l'élection se fasse à bulletin secret. Je vous propose de passer au vote.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Je propose à M. ALORY et à M. MABIRE de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 12

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 107

qui désigne : **Titulaires**

M. Rémi PRIEZ
Mme Rosine COULONG
M. Guy DOSSANG
M. Raynald HAMEL
M. Michel DULONDEL

Suppléants

M. Alain NOGAREDE
M. Franck BERNARD
Mme Stéphanie AUGER
M. Sylvain BOREGGIO
M. Mohamed DERRAR

et **ADOpte** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres permanente.

Commission Concession permanente – Composition - Adoption de son règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Pendant que le dépouillement se poursuit, je vous propose de passer à la troisième délibération qui concerne la Commission Concession permanente. La dernière fois, nous en avons prévu l'organisation ; c'est un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel. Il est proposé d'élire 5 titulaires et 5 suppléants.

Une seule liste a été réceptionnée dans les temps. Je vous propose, de la même manière, de procéder au vote à bulletin secret.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Merci. Je demande aux membres du Bureau de venir.

Je propose à Mme COULONG et à M. DOSSANG de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission Concession permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 12

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 109

qui désigne : **Titulaires**

M. Bruno GROIZELEAU
Mme France BARILLER
M. Mohamed DERRAR
M. Raynald HAMEL
M. Sylvain BOREGGIO

Suppléants

M. Guy DOSSANG
M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD
M. Raphaël NORBLIN
M. Christophe ALORY
M. Daniel DOUARD

et **ADOpte** le règlement intérieur de cette Commission Concession permanente.

Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement – Composition - Adoption de son Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la dernière délibération par vote avec bulletin secret obligatoire ; il s'agit de la Commission d'Appel d'Offres aménagement. Là aussi, c'est un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel ; les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants seront élus en fonction de leur place sur la liste. Nous n'avons reçu qu'une seule liste.

Je vous propose de voter pour la Commission d'Appel d'Offres aménagement.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Merci. Je demande aux membres du Bureau de venir.

Je propose à M. GROIZELEAU et à M. ETTAZAOUI de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spéciale « Aménagement », d'acter le résultat du scrutin de liste à la plus forte moyenne :

Nombre enveloppes déposées : 120

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 8

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 112

qui désigne : **Titulaires**

Mme Stéphanie AUGER

M. Xavier HUBERT

M. Guy DOSSANG

M. Raynald HAMEL

M. Michel DULONDEL

Suppléants

Mme Carine BONNARD

M. Alain NOGAREDE

M. Franck BERNARD

M. Sylvain BOREGGIO

M. Mohamed DERRAR

et **ADOpte** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement.

SETOM - Désignation des représentants d'EPN (13 titulaires et 13 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. À partir de maintenant, concernant les prochaines désignations, nous pouvons procéder par vote à main levée, sauf si l'une ou l'un d'entre vous réclame un vote à bulletin secret.

Je propose la délibération suivante qui consiste à désigner les représentants d'EPN au sein du SETOM : 13 titulaires et 13 suppléants.

L'une ou l'un d'entre vous demande-t-il un vote à bulletin secret ? Personne, je vous en remercie.

J'ai reçu 13 candidatures de titulaires : Mme COULONG, M. NOGAREDE, M. GROIZELEAU, M. PICHOS, M. ERRAMMACH, M. CONFAIS Max, M. CHAPLAIS, M. HAMEL, Mme BROCHAND-DULAC, M. CRISTOBAL, M. CLOMENIL, M. TANGUY, Mme COLLIN.

J'ai reçu la candidature de 7 suppléants : M. ROYOUX, M. HUBERT, M. DOSSANG, Mme BANDELIER, M. BOSSUYT, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROUGER.

Il reste donc 6 places de suppléants. Y a-t-il des candidatures pour être suppléant au SETOM ? Oui : M. PIERES, M. ADIGUZEL, M. GILLES, Mme RIVIERE, Mme BAYRAM, Mme JAUPITRE. Merci beaucoup.

Je vous propose de voter à main levée.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÈDE (moins 6 abstentions)** à la désignation des 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM. **Ont été désignés : 13 Titulaires**

Mme COULONG

M. NOGAREDE

M. GROIZELEAU

M. PICHOS

M. ERRAMMACH

M. CONFAIS Max

M. CHAPLAIS

M. HAMEL

Mme BROCHAND-DULAC

M. CRISTOBAL

M. CLOMENIL

M. TANGUY

Mme COLLIN

13 Suppléants

M. ROYOUX

M. HUBERT

M. DOSSANG

Mme BANDELIER

M. BOSSUYT
 M. ROUSSEL Emmanuel
 M. ROUGER
 M. PIERES
 M. ADIGUZEL
 M. GILLES
 Mme RIVIERE
 Mme BAYRAM
 Mme JAUPITRE

SPL TRANSURBAIN – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (9 élus à l'Assemblée générale dont 4 au Conseil d'administration)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la SPL TRANSURBAIN : 9 élus à l'Assemblée générale dont 4 au Conseil d'administration. J'ai reçu 9 candidatures, dont 4 au Conseil d'administration. Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÉDE (moins 6 abstentions)** à la désignation de 9 membres à l'Assemblée générale et parmi ces neuf membres, de 4 représentants au Conseil d'administration de TRANSURBAIN. **Ont été désignés :**

Assemblée générale (9 membres)

M. DOUARD
 M. NORBLIN
 M. BOUILLIE
 M. ETTAZAOUI
 M. GILLES
 M. HAMEL
 Mme HAGUET-VOLCKAERT
 M. GRIPPON
 M. ROUGER

Conseil d'administration (4 parmi les 9 de l'AG)

M. DOUARD
 M. NORBLIN
 M. GILLES
 M. GRIPPON

Le Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce) - Composition du Comité de Direction (11 titulaires et 5 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la Composition du Comité de Direction du Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce), avec 11 titulaires et 5 suppléants, 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 4 membres suppléants socioprofessionnels. Nous avons reçu 12 candidatures pour 11 postes de titulaires. À moins que l'un d'entre vous ne souhaite se retirer, nous allons voter à bulletin secret. Je précise que j'ai 12 candidatures, puisque Mme SAUVÉ a présenté sa candidature ; elle n'est pas sur le document qui vous est fourni parce qu'elle s'est présentée au-delà de la date limite que nous avons fixée. Malgré tout, elle a le droit de se présenter, même si cela complique le travail de nos agents des assemblées ; j'en suis désolé pour eux, mais je pense que nous ne pouvons pas refuser sa candidature. Afin de faciliter leur travail, M. BOREGGIO se désiste ; nous avons donc 11 candidatures de titulaires et 5 candidatures de suppléants. Merci M. BOREGGIO. Dans la mesure où nous avons le nombre exact, quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ?

Le Conseil communautaire :

- **PROCÉDE (moins 4 abstentions)** à la désignation des 11 membres titulaires et 5 membres suppléants élus d'EPN au Comité de Direction du Comptoir des Loisirs (OTC). **Ont été désignés :**

11 Titulaires :

M. PRIEZ
 Mme AUGER
 M. ROUSSEL
 M. GROIZELEAU
 M. MABIRE
 Mme PLAISANCE
 M. ZAYANI
 Mme PHILIPPE

Mme BONNARD

Mme COLLIN
 Mme SAUVÉ

5 suppléants

Mme BEAUVILLARD
 M. BRULARD
 Mme BANDELIER
 M. BOSSUYT
 M. ROUGER

et **DÉSIGNE** les 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 4 membres suppléants socioprofessionnels suivants :

7 membres titulaires

- Gîte de France de l'Eure : le Président ou son représentant
- UMIH : le Président ou son représentant
- Direction Culture EPN : le (la) Directeur (rice)
- Eure Tourisme : le Chargé de mission Loisirs Actifs
- Fédération de Randonnée Pédestre de l'Eure : le Référent territorial EPN
- Manège de Tilly : le Directeur ou son représentant
- Un commerçant de centre-ville : M. Romain CHASSEREZ des « Cycles Chasserez »

4 membres suppléants

- Fédération de pêche de l'Eure : le Directeur ou son représentant
- Les toques normandes (association de restaurateurs) : Le Restaurant Le Vieux Morsent
- Un commerçant hors centre-ville : M. El Mousaoui Hassan (quartier de la Madeleine)
- Association Tourisme et Handicap : Le Président ou son représentant.

Établissement public de coopération culturelle « Le Tangram » – Conseil d'administration – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à la délibération numéro 8 : la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant) pour le Tangram. J'ai reçu la candidature de M. Rémi PRIEZ comme titulaire, et de Mme Martine PHILIPPE, conseillère communautaire de Saint-Sébastien-de Morsent, comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein de l'EPIC « Le Tangram » :
Titulaire : M. Rémi PRIEZ
Suppléant : Mme Martine PHILIPPE

EPF Normandie – Conseil d'Administration – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant) à l'EPF Normandie. Vous savez qu'il est un support majeur pour le travail sur notre territoire. J'ai reçu la candidature de M. Xavier HUBERT comme titulaire et de Mme Stéphanie AUGER comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier (EPF) Normandie :
Titulaire : M. Xavier HUBERT
Suppléant : Mme Stéphanie AUGER

Eure Aménagement Développement – EAD - Représentation d'Évreux Portes de Normandie – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée Générale)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la représentation d'Évreux Portes de Normandie au sein d'Eure Aménagement Développement, dit EAD, avec 2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée Générale. Concernant le Conseil d'Administration, j'ai reçu les candidatures de Mme Stéphanie AUGER et de M. Arnaud MABIRE, et à l'Assemblée Générale, comme titulaire, M. Emmanuel ROUSSEL, et comme suppléant, M. Arnaud MABIRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à Eure Aménagement Développement (EAD) :

Conseil d'administration :

Mme Stéphanie AUGER
M. Arnaud MABIRE

Assemblée Générale :

Titulaire : M. Emmanuel ROUSSEL
Suppléant : M. Arnaud MABIRE

Société publique locale (SPL) pour les projets d'aménagement - Assemblée générale et Conseil d'administration – Désignation des représentants d'EPN (4 représentants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au sein de la Société publique locale pour les projets d'aménagement.

J'ai reçu 4 candidatures, celles de Guy LEFRAND, Sylvain BOREGGIO, Xavier HUBERT et Stéphanie AUGER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale constitutive, à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Société publique locale (SPL) pour les projets d'aménagement :

M. Guy LEFRAND

M. Sylvain BOREGGIO

M. Xavier HUBERT

Mme Stéphanie AUGER

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) – Comité Responsable du Plan – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Il s'agit de nommer un titulaire et un suppléant.

J'ai reçu la candidature de Mme Francine MARAGLIANO comme titulaire, et de M. Franck BERNARD comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

Titulaire : Mme Francine MARAGLIANO

Suppléant : M. Franck BERNARD

SAIEM – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la SAIEM. Il s'agit d'élire un titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée Générale, et un titulaire au sein du Conseil d'Administration.

J'ai reçu la candidature de Franck BERNARD comme titulaire au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, et de M. ETZAZAOUI comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SAIEM :

Assemblée Générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. ETZAZAOUI

Conseil d'Administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

SILOGE – Assemblée générale et Conseil d'administration Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La SILOGE ; cela se complique. Nous avons pour Évreux Portes de Normandie un titulaire et un suppléant possible. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Franck BERNARD, et au poste de suppléant, deux candidatures : M. MORILLON et Mme BROCHAND-DULAC. M. MORILLON se désiste ; je l'en remercie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SILOGE :

Assemblée générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : Mme BROCHAND-DULAC

Conseil d'administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - Assemblée générale (1 titulaire et 1 suppléant) et Conseil d'administration (1 titulaire)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE. J'ai reçu la candidature au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de M. Franck BERNARD en tant que titulaire, et de M. GAVARD-GONGALLUD comme suppléant au sein de l'Assemblée générale.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE :

Assemblée générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Conseil d'administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS)**Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)****M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS). J'ai reçu la candidature de M. Mohamed DERRAR.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN à l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) :
1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées**Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)****M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées. J'ai reçu la candidature comme titulaire de M. Mohamed DERRAR, et comme suppléant de M. Youssef ERRAMMACH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées :

Titulaire : M. Mohamed DERRAR

Suppléant : M. Youssef ERRAMMACH

Association Régie des Quartiers - Conseil d'Administration - Désignation des représentants d'EPN (2 représentants)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association de la Régie des Quartiers. J'ai reçu deux candidatures : M. Abdé ZAYANI et M. Driss ETTAZAOUI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Régie des Quartiers :

M. Abdé ZAYANI

M. Driss ETTAZAOUI

Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud - Conseil d'administration - Désignation des représentants d'EPN (2 titulaires et 2 suppléants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud, avec 2 postes de titulaires et 2 postes de suppléants.

J'ai reçu les candidatures de M. Claude ROYOUX et de M. Hervé GILLES comme titulaires, les candidatures de M. Sylvain BOREGGIO et de M. Didier CRETOT comme suppléants.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud :

2 Titulaires :

M. Claude ROYOUX

M. Hervé GILLES

2 suppléants :

M. Sylvain BOREGGIO

M. Didier CRETOT

Association CURSUS Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant au CA)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association CURSUS. J'ai reçu une candidature, celle de M. Mohamed DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CURSUS :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Association d'insertion ADS Emploi (structure d'insertion CCPN) - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association d'insertion ADS Emploi. J'ai reçu la candidature de M. Max CONFAIS. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association d'insertion ADS Emploi :

1 représentant : M. Max CONFAIS

CICERONE - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de CICERONE. J'ai reçu la candidature de M. DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 8 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de CICERONE :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Association CIBC Emploi Conseil - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de CIBC Emploi Conseil. J'ai reçu la candidature de M. DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CIBC Emploi Conseil :
1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Agence Régionale de Santé - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine - Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre - Désignation des représentants d'EPN (1 pour le CH Eure Seine et 2 pour le Nouvel Hôpital de Navarre)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Nouvel Hôpital de Navarre. Pour le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine, j'ai reçu la candidature de M. Arnaud MABIRE. Pour le Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre, j'ai reçu les candidatures de M. Hervé GILLES et de M. Thierry BRULARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine et au Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre :
Pour le Centre Hospitalier Eure-Seine - Conseil de surveillance
1 représentant : M. Arnaud MABIRE
Pour le Nouvel Hôpital de Navarre - Conseil de surveillance
2 représentants :
M. Hervé GILLES
M. Thierry BRULARD

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Composition - Désignation des cinq représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation de cinq représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA). J'ai reçu les candidatures de M. Hervé GILLES, de M. Franck BERNARD, de M. Gérard ASMONTI, M. Arnaud MABIRE et de Mme Séverine GUESNET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant d'EPN à la Commission intercommunale pour l'accessibilité :
M. Hervé GILLES
M. Franck BERNARD
M. Gérard ASMONTI
M. Arnaud MABIRE
Mme Séverine GUESNET

Association ATMO (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) - Collège des collectivités territoriales – Adhésion - Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant) Convention

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vise, d'une part, à voter l'adhésion à ATMO Normandie (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) et de désigner nos représentants. J'ai reçu la candidature comme titulaire de M. Xavier HUBERT et comme suppléant de M. Christophe ALORY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **ADHÈRE** à l'Association ATMO Normandie (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) et **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Collège des collectivités territoriales de l'Association :
Titulaire : M. Xavier HUBERT
Suppléant : M. Christophe ALORY
-

Projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint André de l'Eure - Comité de suivi - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité de suivi du Projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint-André de l'Eure.

Je vous précise, pour éviter toute interrogation, que M. Franck BERNARD est déjà membre de ce Comité de suivi au titre de son poste de maire de Saint-André, et que M. Xavier HUBERT, en charge de la compétence énergie, en est membre au titre du SIEGE. En conséquence, j'ai reçu deux candidatures ; celle de M. Christophe ALORY en tant que titulaire, et de M. Sylvain BOREGGIO en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Roger ALBENQUE est candidat en tant que suppléant. M. BOREGGIO, pour la deuxième fois de la soirée, se sacrifie, cette fois-ci au profit de M. Roger ALBENQUE.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de suivi du projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint-André de l'Eure :
Titulaire : M. Christophe ALORY
Suppléant : M. Roger ALBENQUE
-

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie - Adhésion - Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Il est proposé, d'une part, d'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, pour la somme de 30 euros par an, et de désigner un titulaire et un suppléant au sein de ces instances de décision. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Christophe ALORY et au poste de suppléante la candidature de Mme BROCHAND-DULAC.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **ADHÈRE** au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie et **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN :
Titulaire : M. Christophe ALORY
Suppléant : Mme BROCHAND-DULAC
-

Site Natura 2000 Vallée d'Eure - Comité de pilotage - Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité de pilotage du Site Natura 2000 Vallée d'Eure. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Fabrice BOSSUYT et au poste de suppléant la candidature de M. Christophe ALORY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de pilotage du Site Natura 2000 Vallée d'Eure :
Titulaire : M. Fabrice BOSSUYT
Suppléant : M. Christophe ALORY
-

Collèges et Lycées - Conseils d'administration - Représentation d'EPN**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées. Sur le collège Henri Dunant, il y a un poste de titulaire, j'ai reçu trois candidatures : celle de M. Hervé GILLES, celle de M. Marc MORILLON et celle de M. Marc PERRIN. Je n'ai reçu aucune candidature pour le poste de suppléant. Ces trois candidats souhaitent-ils s'organiser ? M. Hervé GILLES se désiste. Je l'en remercie. Entre M. MORILLON et M. PERRIN, l'un d'entre vous deux accepterait-il d'être suppléant ? M. MORILLON, suppléant ? M. BOREGGIO et M. MORILLON font beaucoup d'efforts pour notre collectivité, nous les en remercions.

Nous avons donc pour Henri Dunant la candidature de M. Marc PERRIN comme titulaire et de M. Marc MORILLON comme suppléant.

Collège Politzer : titulaire, M. Claude ROYOUX, suppléant, Mme Lysiane BANDELIER. Même vote ?
Même vote.

Collège de Navarre : titulaire, M. Guy LESELLIER, suppléant, Mme Lysiane BANDELIER. Même vote ?
Même vote.

Collège Jean Rostand : titulaire M. Alain DI GIOVANNI, suppléant M. Noël GRIPPON. Même vote ?
Même vote.

Collège Jean Jaurès : titulaire M. Guy DOSSANG, suppléant M. Pascal JUPILLE. Même vote ?
Même vote.

Collège Paul Bert : titulaire M. Jean-Marie MAILLARD, suppléant Mme Eveline RIVIERE. Pas d'opposition ?

Collège Marcel Pagnol de Gragny : titulaire : M. Patrice CHOKOMERT, suppléant : Mme Sophie BOCAGE. Même vote ?

Collège Les 7 Epis de Saint-André : titulaire : M. Sylvain BOREGGIO, suppléant : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC. Pas d'opposition ?

Collège Claude Monet d'Ezy s/Eure : titulaire, M. Sylvain BOREGGIO, suppléant, Mme Rosine COULONG. Même vote ?

Lycée Léopold Sedar Senghor : titulaire, M. Stéphane SIMON, suppléant, Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC. Même vote ?

Lycée Aristide Briand : titulaire : M. Arnaud MABIRE, suppléant, M. Youssef ERRAMMACH. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Lycée Modeste Leroy : titulaire, M. Pascal JUPILLE, suppléant, M. Olivier RIGAL-ROY. Même vote.

Lycée Augustin Hébert : titulaire, Mme Stéphanie AUGER, suppléant, M. Jean-Luc BOUILLIE. Même vote. Merci, mes chers collègues pour votre efficacité.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein des Conseils d'administration des Collèges et Lycées du territoire :

COLLÈGES**Collège Henri Dunant****1 titulaire : M. Marc PERRIN****1 suppléant : M. Marc MORILLON****Collège Georges Politzer****1 titulaire : M. Claude ROYOUX****1 suppléant : Mme Lysiane BANDELIER****Collège de Navarre****1 titulaire : M. Guy LESELLIER****1 suppléant : Mme Lysiane BANDELIER****Collège Jean Rostand****1 titulaire : M. Alain DI GIOVANNI****1 suppléant : M. Noël GRIPPON****Collège Jean Jaurès****1 titulaire : M. Guy DOSSANG****1 suppléant : M. Pascal JUPILLE**

Collège Paul Bert**1 titulaire** : M. Jean-Marie MAILLARD**1 suppléant** : Mme Eveline RIVIERE**Collège Marcel Pagnol de Gravigny****1 titulaire** : M. Patrice CHOKOMERT**1 suppléant** : Mme Sophie BOCAGE**Collège Les 7 Epis de Saint-André****1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**Collège Claude Monet d'Ezy s/Eure****1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO**1 suppléant** : Mme Rosine COULONG**LYCÉES****Lycée Léopold Sedar Senghor****1 titulaire** : M. Stéphane SIMON**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**Lycée Aristide Briand****Lycée général et technologique et Lycée professionnel****1 titulaire** : M. Arnaud MABIRE**1 suppléant** : M. Youssef ERRAMMACH**Lycée Modeste Leroy****1 titulaire** : M. Pascal JUPILLE**1 suppléant** : M. Olivier RIGAL-ROY**Lycée Augustin Hébert****1 titulaire** : Mme Stéphanie AUGER**1 suppléant** : M. Jean-Luc BOUILLIE**Petite enfance - Commission d'attribution des places en crèche – Actualisation de la composition****M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle l'actualisation de la composition de la commission d'attribution des places en crèche. Il s'agit d'actualiser les membres de la commission d'attribution des places en crèche, une compétence qui a été reprise en 2018 par notre collectivité Évreux Portes de Normandie, avec la mairie de Saint-Sébastien à la place du SIVU LIBELLULE qui n'existe plus, et en ajoutant la Mairie de Saint-André de l'Eure. Les membres de la commission d'attribution seraient, si vous le votez ainsi : le Vice-Président d'EPN en charge de la petite enfance, le Maire d'Évreux ou son représentant, le Maire de Saint-Sébastien de Morsent ou son représentant (ex-territoire LIBELLULE), le Maire de Saint-André ou son représentant, le Président du SIVU CIGALE ou son représentant, le Président du SIVOM CAP Nord-Est ou son représentant, la conseillère communautaire en charge de l'accessibilité et du handicap.

Le Conseil communautaire :

- **ACTUALISE** ainsi qu'il suit la composition de la Commission d'attribution des places en crèche :
 - o Le Vice-Président d'EPN en charge de la petite enfance
 - o Le Maire d'Évreux ou son représentant
 - o Le Maire de Saint-Sébastien de Morsent ou son représentant (ex-territoire LIBELLULE)
 - o Le Maire de Saint-André ou son représentant
 - o Le Président du SIVU CIGALE ou son représentant
 - o Le Président du SIVOM CAP Nord-Est ou son représentant
 - o La conseillère communautaire en charge de l'accessibilité et du handicap

Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) - Composition - Désignation des représentants d'EPN (4 élus/4 associations)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN (4 élus/4 associations) au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux. Les élus proposés sont, comme lors de la précédente mandature, les vice-présidents en charge des domaines de compétence dont les rapports doivent être présentés en leur commission, en l'occurrence : le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, le Vice-président en charge des mobilités, le Vice-président en charge du traitement des déchets, le Vice-président en charge de la voirie/stationnement. Les représentants des 4 associations seraient le représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir, le représentant de Coordination Handicap Normandie, le représentant du Comité des Usagers des Transports et le représentant de l'Association Familiale d'Évreux.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de **représentants élus** d'EPN au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) :
 - Le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
 - Le Vice-président en charge des mobilités
 - Le Vice-président en charge du traitement des déchets
 - Le Vice-président en charge de la voirie/stationnement
 - et en qualité de **représentants des associations**, les 4 associations suivantes :
 - Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir
 - Coordination Handicap Normandie
 - Comité des Usagers des Transports
 - L'Association Familiale d'Évreux
-

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Composition

M. Guy LEFRAND

Cette délibération concerne la composition de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cette commission s'est souvent réunie lors de la précédente mandature. Nous vous proposons que sa composition soit identique à celle du Conseil communautaire, ce qui permet à chacune et à chacun d'y être représenté, et ainsi d'assurer la meilleure transparence possible.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** que la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est identique à celle du Conseil communautaire
-

Commissions communautaires Création et composition

M. Guy LEFRAND

Cette délibération permet la création et la composition des commissions communautaires. Je vous propose, en accord avec le Bureau communautaire, de reconduire à l'identique le nombre de commissions, c'est-à-dire 5 commissions, ainsi que la répartition des compétences au sein de ces commissions.

Je vous propose également, en accord avec le Bureau communautaire, de reconduire l'ouverture de ces commissions à 3 conseillers municipaux ; c'est une demande importante des maires et de leurs prédécesseurs, afin que chaque commune, notamment les 68 communes qui sont représentées par un seul conseiller communautaire, puisse avoir un élu par commission : le conseiller titulaire, le conseiller suppléant, 3 conseillers municipaux. Cela permettrait d'être 5 par commune. Vous gérerez ensuite entre vous au sein de votre commune, l'idée étant de partager la possibilité d'avoir une information. Ce qui a été demandé est que le même élu siège toujours au sein de la même commission dans chaque commune, de façon à ce qu'il y ait un suivi, au niveau de la voirie, par exemple. Cela a bien fonctionné lors de la précédente mandature.

Une autre nouveauté vous est proposée : que les dossiers des commissions vous soient envoyés par mail, que cela devienne la règle. C'est un sujet important : on parle de transition écologique, de développement durable. Je vous propose que la règle soit l'envoi par mail des dossiers des commissions, sauf pour les personnes qui demanderaient spécifiquement à recevoir des dossiers papier. Est-ce que tout cela vous agréé ? Pas d'opposition sur le principe ? Le principe est le développement durable, sans créer de fracture numérique au sein de notre collectivité.

Je précise que dans ce cadre, EPN a prévu l'acquisition de tablettes pour les conseillers communautaires titulaires qui n'en seraient pas équipés ; ils pourront ainsi télécharger tous les documents. Si vous souhaitez des tablettes supplémentaires, faites-nous-en part.

Tout cela est le fruit du travail de la mandature précédente : harmoniser le fonctionnement démocratique dans chacune de nos communes.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création des 5 commissions communautaires ci-après :

Commission 1 : ATTRACTIVITÉ

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Équilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISP - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DÉCHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de ces commissions, lesquelles seront intégrées dans le futur règlement intérieur du Conseil communautaire.

Partenariat EPN/Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention de fonctionnement 2020

M. Guy LEFRAND

Je vais enfin pouvoir me taire, et donner la parole à Stéphanie AUGER, pour la délibération N° 35.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Président. Bonsoir, chers collègues. Cette délibération concerne une subvention de fonctionnement sur le partenariat avec le Pôle de compétitivité Cosmetic Valley. C'est un partenariat récurrent. Je rappelle que ce pôle est considéré comme le premier écosystème mondial sur la cosmétique et la parfumerie. Le territoire d'EPN compte une dizaine de membres, comme BIOGALENYS, SDPP, SENSORYS, PRAXENS et l'IUT d'Évreux. Le pôle de compétitivité vise à construire une image de marque « made in France » propre au secteur cosmétique national et la vendre à l'international. La Cosmetic Valley a identifié sur le territoire normand un domaine d'excellence stratégique territorial (DEST) « sécurité et innocuité des produits ». Le centre de sécurité sanitaire est basé à Évreux. Vous avez un rappel du cadre de partenariat 2017, 2018, 2019, ainsi que les actions que nous envisageons en 2020.

Nous vous demandons de valider une subvention du même montant qu'en 2019, soit 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au pôle de compétitivité Cosmetic Valley, au titre de l'année 2020.

Partenariat EPN Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie – Subvention 2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit du renouvellement de notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous souhaitons développer les actions en faveur du développement économique et de préciser les objectifs, l'étendue et les modalités de leur partenariat dans le cadre d'une convention.

Le projet de partenariat proposé exprime la volonté des deux structures d'unir leurs actions à la fois pour la création d'un environnement favorable (écosystème favorable) pour les entreprises, mais aussi pour le déploiement d'une offre d'accompagnement des entreprises, des entrepreneurs et des porteurs de projets. Vous avez dans la délibération les objectifs principaux, le programme et les actions, qui sont divisées en 5 groupes. Vous avez reçu par mail le bilan des partenariats 2019, pour pouvoir comparer. Nous demandons la même subvention qu'en 2019, c'est-à-dire 40 000 €.

M. Guy LEFRAND

Pas de demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie au titre de l'année 2020.

Partenariat EPN Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Subvention 2020**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Même chose pour la CMA ; une politique locale de commerce et de soutien aux activités locales plutôt commerciales d'intérêt communautaire. C'est un partenariat que nous avons initié avec la CMA, en accentuant leur présence conjointe auprès des entreprises artisanales/TPE afin de travailler à la pérennité des entreprises existantes, créées ou reprises.

La délibération présente les axes et les actions proposées ; le montant est le même qu'en 2019, à savoir 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de l'année 2020

SAMINOX - Convention fonds friches EPN/EPFN - Avenant numéro 1**Mme Stéphanie AUGER**

Nous sommes propriétaires de plusieurs terrains sur le parc d'activités des Surettes ; EPN a l'optique de proposer une offre foncière, notamment sur le site de SAMINOX. Dans cette perspective, une convention a été établie avec EPFN en octobre 2019, afin de mener les études et travaux de dépollution et démolition du site, ce qui a été fait. Les résultats imposent la mise en œuvre des dispositions de protection conséquentes. Il a été mis en évidence la présence dans le bâtiment de 2 400 m² de trois matériaux identiques et amiantés. Il a donc été estimé un coût de désamiantage de 800 000 € et un avenant est nécessaire, la délibération initiale ne comportant pas le prix des travaux. Il s'agit d'une enveloppe maximale. Je rappelle qu'elle est prise en charge à 75 % par l'EPFN et la Région et à 25 % par EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations, des questions ? Non.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à passer à la convention d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie sur la friche du site Saminox située à Normanville section C n°334, 335, 336 et 371, portant à 800 000 € HT le coût global de l'opération de démolition et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 et tous les actes y afférents.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme AUGER. Nous passons la parole à M. MABIRE, pour quelques demandes de subventions.

Soutien au campus d'Évreux de l'Université de Rouen - Solde - Subvention 2020**M. Arnaud MABIRE**

Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération concerne un soutien au campus d'Évreux de l'Université de Rouen ; il s'agit du solde de la subvention 2020. Le campus d'Évreux regroupe désormais l'IUT d'Évreux, une antenne des UFR Santé et de Sciences, l'INSPE, répartis sur les sites de Tilly et de Navarre ainsi qu'une école universitaire d'audioprothèse sur le site de La Musse, ouverte l'année dernière. Comme vous pouvez le voir sur le document, l'offre de formation du campus d'Évreux s'est modifiée depuis 2015. Afin de soutenir le développement de la formation universitaire locale, EPN et l'Université de Rouen ont conclu, à l'automne 2015, un partenariat pluriannuel courant sur les années 2015 à 2019. Ce partenariat intègre :

- Des objectifs partagés, déclinés annuellement en actions évaluable,
- Des modalités de soutien mutuel comprenant :
 - ✓ une subvention à hauteur d'un montant annuel de 230 000 € ;
 - ✓ la mise à disposition de quatre agents dont le salaire est remboursé par l'université.

En 2020, pour soutenir et faciliter l'installation pérenne du nouveau campus ébroïcien, il est proposé de prolonger ce partenariat par un avenant annuel, fixant les nouvelles actions et modalités de financement.

Je vous propose de verser le solde de cette subvention, c'est-à-dire 91 600 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des questions ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Une précision dans la délibération qui dit que trois nouvelles formations sont prévues à la rentrée prochaine. Sont-elles confirmées ?

M. Arnaud MABIRE

Jusqu'à maintenant, oui. Je n'ai pas reçu d'avis contraire, bien que la rentrée universitaire soit un peu compliquée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 91 600 € à l'Université de Rouen Normandie au titre du Soutien 2020 au campus d'Évreux.

Soutien aux structures locales de transfert technologique - Solde - Subventions 2020

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit du soutien aux structures locales de transfert technologique. Les structures locales de transfert technologique sont un maillon essentiel entre la recherche fondamentale et les entreprises. Elles permettent aux porteurs de projet de bénéficier de hautes technologies et de savoir-faire que l'on n'aurait pas les moyens de financer dans une entreprise.

Nous avons sur le territoire deux plateformes technologiques :

- La N2S spécialisée dans la sécurité sanitaire ;
- PRAXENS, spécialisée dans le domaine des produits alimentaires et cosmétiques sans conservateurs.

Ces centres de transfert de technologie sont régulièrement labellisés par le ministère de la Recherche. Pour 2020-2022, une nouvelle labellisation a été donnée par le ministère.

Je vous propose de soutenir ces deux plateformes, avec un montant de fonctionnement de 27 000 € et un montant d'investissement de 4 000 €, dont la moitié leur a été versée en début d'année.

Etes-vous d'accord pour verser à N2S et à PRAXENS un montant de 13 500 € en fonctionnement et de 2 000 € en investissement ?

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le Conseil communautaire :

- **RENOUVELLE** l'engagement d'un partenariat trisannuel aux côtés de PRAXENS et de la PFT N2S (structures locales de transfert technologique) et **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de 5 500 € en fonctionnement à N2S et une subvention complémentaire de 8 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement à PRAXENS.

Soutien aux instances locales de la recherche - Solde - Subventions 2020

M. Arnaud MABIRE

Nous avons sur le campus d'Évreux quatre laboratoires, dont deux sont spécialisés dans la sécurité sanitaire, un dans le domaine de la santé, et un dernier dans le domaine numérique. Cela représente une soixantaine de chercheurs, dont une vingtaine de doctorants.

Un partenariat pluriannuel a été établi entre les laboratoires et EPN ; il s'est achevé en 2019. Je vous propose un avenant pour 2020, afin de soutenir les laboratoires, selon les mêmes modalités qu'en 2019, c'est-à-dire 43 000 € de fonctionnement (le document présente la répartition entre les quatre laboratoires), et 21 000 en investissement. La moitié a été versée en début d'année. Je vous demande votre accord pour verser l'autre moitié.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire à l'Université de Rouen au titre des laboratoires de recherche, d'un montant de 21 500 € en fonctionnement et de 10 500 € en investissement.

Partenariat EPN/Cluster Polepharma - Subvention de fonctionnement 2020

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'un partenariat avec le cluster Polepharma. Créée en juin 2002, l'association Polepharma est un cluster d'entreprises pharmaceutiques, implanté sur les régions Normandie - Centre-Val de Loire- Île-de-France. Le Cluster Polepharma a pour rôle de stimuler le développement économique et industriel des acteurs de la première filière pharmaceutique française par des actions favorisant la compétitivité, l'innovation et le dynamisme du réseau. Il faut savoir que 53 % des médicaments produits en France le sont sur les territoires que je viens de citer. Cela représente pour la Normandie 20 000 emplois, dont 9 500 en direct ; cela représente 1 500 emplois sur notre territoire.

Au printemps 2017, l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie et le cluster Polepharma ont conclu un partenariat pour trois années visant les objectifs suivants :

- Renforcer l'identité, le positionnement et l'attractivité d'Évreux Portes de Normandie comme « Terre de pharmaceutique » dans le paysage normand et national ;
- Anticiper les mutations de la filière pharmaceutique ;
- Favoriser l'emploi et la formation dans la filière locale.

Polepharma nous a aidés à bâtir le master Bioproductions, master unique en France sur la fabrication en milieu stérile.

La délibération liste les objectifs 2020, notamment :

- Organisation d'un séminaire sectoriel ;
- Organisation de la 2ème édition du congrès Biotesting ; c'est un événement de niveau international. De nombreux chercheurs sont venus à Évreux l'année dernière.

Il est proposé d'octroyer au cluster Polepharma, au titre de l'année 2020, une subvention en fonctionnement d'un montant de 50 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- ***OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € au Cluster Polepharma au titre de l'année 2020.*

Soutien aux investissements de l'IUT d'Évreux - Halle pharmaceutique - Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Comme nous venons de le voir, EPN est situé dans un bassin européen de production pharmaceutique, avec 1 700 emplois directs sur le territoire.

Le campus Évreux a ouvert en 2019 à l'IUT, un nouveau parcours de Master 2 Industrialisation en Biotechnologies, dans la mention Sciences du Médicament. Ce parcours forme des professionnels spécialisés en biosécurité et production de formes de produits stériles.

L'Université de Rouen sollicite le soutien d'Évreux Portes de Normandie pour mener à bien un programme d'adaptation de son plateau technique de pharmacie industrielle. Ce matériel, dédié à la stérilisation, a une durée de vie de 10 ans et pourra profiter aux étudiants des formations actuelles (master 1 et 2), mais aussi aux étudiants en génie biologique de l'IUT.

À ce titre, EPN a déjà attribué en 2019, à l'Université, une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 €. Il est proposé d'octroyer à l'Université, pour la deuxième année une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 euros, afin de moderniser la halle pharmaceutique.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- ***OCTROIE** à l'IUT d'Évreux pour l'adaptation de la Halle pharmaceutique; une subvention d'investissement de 30 000 € au titre de l'année 2020.*

Journée des formations supérieures - Subvention de fonctionnement BEF Evreux Vernon

M. Arnaud MABIRE

Maintenant que nous avons démontré que nous avons un campus et un très bon outil, il faut recruter de jeunes étudiants.

Le Bassin Éducation Formation Evreux-Verneuil (BEF) regroupe tous les établissements d'enseignement du premier et du second degré sur la zone Evreux-Verneuil. Le BEF et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) organisent le 01 décembre 2020 une Journée des formations supérieures à destination des élèves de première et de terminale des lycées publics et privés eurois. Pour cette journée, il nous est demandé un soutien financier de 4 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € au Lycée Léopold Sedar Senghor coordinateur du Bassin Éducation Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2020 de la journée des formations supérieures.

Organisation de la fête de la science 2020 Partenariat EPN / Maison de l'enfant et des découvertes / IUT d'Évreux – Subvention**M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit d'intéresser à la science les jeunes collégiens et les élèves des écoles primaires. EPN organise depuis de nombreuses années la Fête de la Science, une manifestation nationale, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cela va être compliqué cette année en raison du Covid, mais la Maison de l'Enfant (MED) porteuse du projet propose différentes solutions à quelques porteurs de projet dans la Maison de l'Enfant et dans les collèges eux-mêmes. Il y aura également l'installation d'un studio Web TV pour faire des micros-trottoirs, et des choses en distanciel ; en effet, il sera difficile de faire déplacer des bus de collégiens dans les établissements.

Comme tous les ans, je vous propose d'aider cette manifestation par une subvention de 7 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la fête de la science 2020.

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux délibérations concernant le tourisme ; Rémi PRIEZ.

Le Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce) - Solde subvention de fonctionnement 2020**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir, chers collègues. La première délibération concerne la subvention de fonctionnement pour le Comptoir des loisirs, notre Office de Tourisme et de Commerce. Un premier versement de 315 000 € a été opéré en décembre 2019. Je vous propose le versement du solde, d'un montant de 301 000 € pour l'année 2020. À noter une baisse de 16 000 € par rapport à la subvention 2019, même si cette année sera difficile pour le tourisme, puisque les recettes en terme de commercialisation, de taxe de séjour et de ventes de produits dérivés seront moindres.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

La délibération de ce soir porte sur la subvention pour le Comptoir des loisirs. Je crois que personne ne conteste l'importance de défendre notre territoire et le tourisme, surtout par les temps qui courent et avec la crise qui nous frappe. Cependant, nous avons à nous prononcer sur des sommes très conséquentes ; nous sommes tous conscients de l'importance d'octroyer de l'argent public à bon escient. Ici, près de 64 % du budget est financé par EPN (1 M€ pour le Comptoir des loisirs) ; vous avez donné dans les annexes le plan d'action 2020, il est assez sommaire, et nous avons du mal à comprendre comment ce million d'euros va être dépensé. Les actions listées sont :

- Les Brèves du Comptoir : un papier chaque trimestre ;
- La communication sur les réseaux sociaux ;
- La gestion de la boutique et du démarchage commercial ;

Les animations pour l'exercice 2020 sont quasiment toutes annulées ou reportées, en raison de la crise sanitaire. J'imagine que ce que je viens de lister ne coûte pas 1 M€ et qu'il y aura d'autres actions qui coûtent de l'argent. Pouvez-vous nous le préciser ?

M. Rémi PRIEZ

Je ne sais pas si je vais pouvoir tout vous détailler maintenant, parce que je n'ai pas les documents, mais nous avons près de 600 000 € de charges de personnel ; le bâtiment qui héberge le Comptoir des loisirs appartenant à l'agglomération, nous avons un loyer vis-à-vis de l'agglomération. Nous avons également des fluides, l'achat de produits boutique et ce que nous payons pour la commercialisation des produits. Si vous le souhaitez, nous vous ferons parvenir un document plus détaillé, sachant que nous avons revu beaucoup d'actions à la baisse (annulées ou reportées). Cette année sera une édition très difficile ; aucune commercialisation, parce que toutes les actions que nous avons avec les autocaristes sont annulées. Nous espérons que la vente en boutique va redémarrer ; cela va un peu mieux. La taxe de séjour sera fortement impactée, les hôtels ayant été fermés.

Je rappelle que 80 % des nuitées d'hôtel sont du tourisme d'affaires ; d'après les hôteliers, les réservations ont beaucoup de mal à repartir. Nous espérons qu'après les vacances, nous aurons un retour à l'ancienne, avec des nuitées qui vont revenir, mais l'avenir reste incertain. Ce sera une année déficitaire pour l'Office de tourisme ; nous espérons rester dans le cadre des 5 % pour ne pas être mis sous tutelle (telle est la loi). Nous faisons en sorte de trouver des solutions, avec la Région, avec le Département, et de trouver un peu de cash. Nous vous ferons parvenir, sans problème, M. ROUGER, le détail de ce budget. Je précise que nous travaillons ici dans un EPIC, mais que si nous étions en régie, cela représenterait aussi une certaine somme, que l'on ne verrait pas, car elle serait dans le budget général.

M. Guy LEFRAND

Si vous le permettez, je préciserai que depuis deux ans la subvention allouée est en baisse, justement parce que l'Office du tourisme et du commerce a su trouver des subventions par ailleurs ; nous avons instauré la taxe de séjour, qui nous a permis de baisser les subventions payées par l'agglomération, c'est-à-dire payées par les habitants. De la même manière, il y a eu davantage de recettes sur les goodies et dans la boutique ; de la même manière, il y a eu un travail partenarial plus important avec le privé ; je ne peux donc que me féliciter du travail réalisé par le Comptoir des loisirs, et je dirai que c'est justement en période de crise qu'il fait accentuer le travail sur le tourisme. On le voit bien en ville, les commerçants nous le disent ; il n'y a jamais eu autant de touristes en ville, notamment beaucoup de Franciliens, et beaucoup d'habitants de Belgique et des Pays-Bas. C'est lié aussi au travail fourni par le Comptoir des loisirs, c'est justement en période difficile qu'il ne faut pas baisser ce type de budget. Je remercie l'Office de tourisme pour son travail : le fait d'accepter une baisse régulière des subventions en allant chercher de l'argent ailleurs. On aimerait que tout le monde en fasse autant.

M. Michel DULONDEL

Je veux juste dire que la ville d'Évreux a fait l'objet d'un reportage sur France 3, qui a vanté son attractivité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 2 abstentions)** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 301 000 € au Comptoir des Loisirs (EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie) au titre de l'année 2020, portant ainsi le montant global du soutien à 616 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.

Rallye plaines et vallées - Subvention 2020

M. Guy LEFRAND

Rallye plaines et vallées, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Juste avant, je voudrais compléter en disant que c'est pour cela que nous travaillons parallèlement sur des dossiers d'hébergement, sur les projets de gîtes, de chambres d'hôtes et d'hébergements insolites. Je passe à la délibération 47, qui concerne le Rallye plaines et vallées, qui aura lieu normalement du 27 au 29 novembre. Nous avons octroyé l'an dernier une subvention de 30 000 € ; cette année, dans le cadre de l'arbitrage budgétaire, nous essayons de faire des économies, et nous proposons une subvention de 20 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des observations, des questions ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2020 du Rallye « Plaines et Vallées ».

Festival country - Subvention 2020

M. Rémi PRIEZ

Le Festival country prépare sa sixième édition, les 31 octobre et 1^{er} novembre ; c'est un festival qui marche bien. Je vous propose de reconduire une subvention de 4 000 € pour l'Association « Le Sentier » qui l'organise.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association d'Éducation Populaire « Le Sentier » pour l'édition 2020 du Festival Country d'Évreux.
-

ADIE - Versement solde de la subvention**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M.DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Il s'agit de l'association ADIE, qui a pour objet l'accompagnement financier et personnalisé de porteurs de projets et de créateurs d'entreprise, sous forme de micro-crédits. Il s'agit de verser les 50 % restants (50 % ont déjà été déjà versés lors du confinement).

M. Guy LEFRAND

Merci. Des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 500 € à l'ADIE.
-

CURSUS - Versement solde de la subvention**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Pareillement, pour l'association CURSUS, qui a pour but la rénovation de monuments historiques et classés de l'agglomération. J'invite les nouveaux maires à se rapprocher des services de l'agglomération pour avoir des informations à ce sujet.

Il s'agit du versement des 50 % restants.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 49 000 € à CURSUS.
-

Mission Locale -Versement solde de la subvention**M. Mohamed DERRAR**

Je précise que je ne prendrai pas part à ce vote, étant le président de la Mission locale. Il s'agit du versement des 50 % restants de la somme due.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention complémentaire de fonctionnement de 55 939 € à la Mission Locale.
-

Subvention École de production - Subvention d'investissement**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit d'un projet que nous avons accompagné sur 3 ans. Cette subvention consistait à accompagner l'École de production, par une somme de 90 000 €. Il s'agit du dernier versement de 30 000 €.

Il est prévu une présentation du bilan de l'action de l'École de production, dont la forme reste à déterminer.

M. Guy LEFRAND

UN beau sujet qui permet à de jeunes décrocheurs de renouer avec le monde du travail ; une très belle réalisation.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement de 30 000 € à l'École de production.
-

Acquisition par EPN auprès de la commune de PREY de l'assiette foncière de constructions édifiées sur les parcelles AB 275 et 280**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, consiste à régulariser une situation immobilière qui date d'avant la création d'Évreux Portes de Normandie. Lors de la fusion entre le GEA et la CCPN, des biens immobiliers, sis 8 Place de la Forge à Prey, avaient été transférés à EPN. Ces locaux, composés d'un local commercial avec jardin attenant et surmonté d'un appartement, puis d'un local infirmier, sont constitués sur des terrains appartenant à la commune de Prey.

Or, l'ex CCPN, alors maître d'ouvrage, a réalisé les travaux de cet ensemble immobilier, sans qu'il n'y ait eu transfert de propriété. Un permis de construire a ainsi été déposé par l'ex-CCPN, et obtenu avec la mention de « construction sur le bien d'autrui ».

Afin de régulariser la situation entre un terrain qui appartient à la commune et des bâtiments qui appartiennent à l'agglomération, et pour permettre la vente et le rachat des locaux commerciaux, nous vous proposons, en accord avec le Maire de Prey, d'accompagner le projet de maintien d'un commerce de proximité. En effet, en cas d'imbroglie juridique, il risquait de se retrouver sans commerce à cet endroit à Prey.

Il est donc proposé qu'EPN achète à la commune de Prey les terrains d'assiette supportant les constructions, pour un montant de 20 000 €. Cette vente ne porte que sur l'assiette foncière des constructions et le jardin attenant à l'épicerie. Les espaces ouverts au public, équipés en aire de stationnement, resteront appartenir à la commune de Prey.

Tel est le projet qui vous est proposé : régulariser un dossier juridique complexe et permettre le maintien de ce commerce de proximité.

Des remarques, des observations ? Le Maire de Prey souhaite-il intervenir ? Non. Je mets donc aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de la commune de PREY au prix de 20 000 €, l'assiette foncière des constructions à usage de commerce (et l'appartement au-dessus avec son jardin) et de local infirmier, édifié sur les parcelles cadastrées AB 275 et 280 à Prey (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN); **DÉCIDE** que le transfert de propriété et de jouissance sera réalisé rétroactivement à la date de la fusion entre l'ex-GEA et l'ex-CCPN, soit au 1er janvier 2017 et **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) – Lancement de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BERNARD. Pour votre première délibération, je vous propose de nous expliquer dans le détail le lancement de la procédure d'élaboration des Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

M. Franck BERNARD

L'objet de la délibération est de décider du lancement de la procédure d'élaboration du plan de gestion de la demande de logement social sur le territoire d'EPN. Cette délibération acte le lancement de la procédure et est adressée à l'État qui dispose d'un délai de trois mois pour communiquer ses objectifs à prendre en compte sur le territoire. Ce dispositif est obligatoire par décret partenarial, sous l'égide d'EPN, d'une durée de six ans. Cette mise en œuvre est obligatoire pour le dernier trimestre 2021. Le public concerné est l'ensemble des demandeurs de logement social. Sont plus particulièrement concernées les communes ayant des logements sociaux, qui attribuent des logements et reçoivent des demandes des habitants. La méthode d'élaboration passera par le partenariat entre les communes, l'État, les départements, les bailleurs et les autres acteurs du territoire. EPN sera accompagné par le Bureau d'Études Novascopia, dans la continuité des missions d'assistance qui lui ont été dévolues pour l'élaboration des deux premiers documents de la politique de peuplement : document cadre d'orientations et convention intercommunale des attributions. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire d'EPN, en associant à ce projet l'État, les bailleurs présents sur le territoire, les réservataires, les communes et autres membres de la CIL et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce plan.

M. Guy LEFRAND

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir. Une petite question : y aura-t-il un groupe de travail avec les associations qui servent les publics les plus fragiles, qui connaissent des difficultés dans les conditions de dépôts et de gestion des attributions, et quelles associations ?

M. Franck BERNARD

Justement, ce plan de gestion partenarial va servir à une plateforme pour l'ensemble des bailleurs sociaux ; toute personne demandeuse d'un logement pourra s'inscrire directement avec ce logiciel, ce qui facilitera les demandes par rapport aux logements vacants sur le territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres remarques ? Mme HAGUET-VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Bonsoir. Je rejoins Madame ; c'est assez compliqué, même si vous nous dites que c'est simple. Il faudra que chacun ait un outil informatique. Les communes auront l'obligation d'organiser un accueil au public pour qu'il puisse s'inscrire pour avoir un logement. En ce qui concerne la commune de Saint-Sébastien, c'est une grosse commune, bien organisée de ce point de vue, mais qu'en est-il des petites communes ?

M. Franck BERNARD

Actuellement, les demandeurs de logement le font par papier ; nous allons nous organiser pour qu'au niveau d'EPN, il y ait une structure appropriée, vers laquelle seront amenés les gens. Ils seront accompagnés.

M. Guy LEFRAND

Tel est l'objet même du plan : définir le mode de fonctionnement. Il faut que nous ayons une gestion plus précise, plus facile à mettre en œuvre pour les uns et les autres, sans s'éloigner du public concerné. Nous lançons la procédure d'élaboration ; il ne s'agit pas de voter le plan lui-même, mais de voir comment le mettre en œuvre. C'est un sujet qui sera compliqué à mettre en œuvre, qui concernera toutes les communes porteuses de logements sociaux. Cela va être un important travail pour Monsieur le vice-président. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 2 abstentions)** l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs sur le territoire d'EPN, en associant à ce projet l'État, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, les réservataires, les communes et autres membres de la CIL et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce plan.

Droit commun – Habitat coopératif de Normandie – Commune de Croth – Le Sentier de l'Habit – Construction de 2 logements individuels PLSA – Subvention communautaire

REVENUS ET CHARGES**M. Franck BERNARD**

L'objet de la délibération concerne l'octroi d'une subvention communautaire dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'offre de logement. Le dispositif est encadré par EPN dans le programme d'orientation et d'action du PLUi-volet habitat. Le public concerné est l'ensemble des primo-accédants ; le périmètre est l'ensemble du territoire en fonction des besoins des communes, en tenant compte des strates communales du PLUi. Il a été déterminé dans le programme d'orientation et d'action de voter chaque année pour cette opération destinée à la commune de Croth une subvention de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention totale de 6 000 € (2 x 3 000 €) à Habitat Coopératif de Normandie au titre de la construction de 2 logements individuels en accession sociale à la propriété à Croth, à charge pour l'organisme de la répercuter sur le prix de vente lors de la signature de l'acte avec l'accédant à la propriété.

EAC TRIATHLON - Subvention 2020**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une subvention pour l'EAC TRIATHLON ; il est proposé de contribuer à son bon fonctionnement en lui attribuant une subvention de 6 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'EAC TRIATHLON.

Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie - Subventions 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une subvention pour l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux. La subvention 2019 était de 2 800 € ; il est proposé de passer à 3 000 €. Pour l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie, la subvention 2019 était de 1 000 € ; il est proposé de la passer à 1 200 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) et une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie.
-

Maison de l'Europe – Subvention 2020**M. Bruno GROIZELEAU**

Maison de l'Europe, subvention de fonctionnement 2020 ; la même que l'an dernier. Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention avec la Maison de l'Europe et de lui attribuer une subvention de 3 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe.
-

Centrale d'achats**M. Bruno GROIZELEAU**

Centrale d'achats : accès aux autres pouvoirs adjudicateur. On s'est aperçu pendant le Covid que cette centrale d'achats était bien utile ; nous allons essayer de la développer pendant le mandat à venir. La délibération consiste à l'ouvrir à des satellites, type SEM, SPL, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

M. Guy LEFRAND

C'est un sujet important ; c'est une demande des maires et des représentants syndicaux.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'ouvrir l'accès de la centrale d'achat d'EPN, déjà ouverte aux communes membres d'EPN, à d'autres pouvoirs adjudicateur présents sur le territoire et satellites de chaque collectivité, type SPL, SEM, ainsi que les syndicats intercommunaux.
-

Tarifs communautaires – Revalorisation, modification, création à compter du 1er septembre 2020**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération suivante concerne la revalorisation de nos tarifs. Il est proposé :

- De revaloriser de l'ordre de 2 % les différents tarifs communautaires à compter du 1^{er} septembre 2020. Certains tarifs n'évolueront pas dans cette proportion, dans la mesure où ils sont gérés par délégation de service ;
- D'augmenter les tarifs des branchements d'eau potable pour les branchements de moins de 5 mètres linéaires,
- De fixer le tarif des branchements d'eaux usées au coût réel ;
- De créer deux nouveaux tarifs au CTEU (tarif de traitement et d'analyse).

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de revaloriser au 1^{er} septembre 2020, les tarifs communautaires suivants :
 - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare d'Évreux
 - Tarifs d'intervention du service eau potable :
 - avec, en outre, une évolution proposée des coûts des branchements eau potable (de 1500 à 1950 € pour les branchements de moins de 5 mètres linéaires)
 - Tarifs d'intervention du service assainissement collectif :
 - avec, en outre, une proposition de facturation au réel des branchements eaux usées
 - et la création de deux nouveaux tarifs au CTEU (tarifs de traitement et analyses)
 - Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
 - Tarifs d'intervention du service Gestion et entretien de la Voirie
 - Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
 - Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)
 - Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
 - Piscines
 - Hippodrome

Tarifs Conservatoire à rayonnement départemental – Année scolaire 2020/2021

M. Bruno GROIZELEAU

Cette délibération concerne les tarifs du conservatoire à rayonnement départemental. Il est proposé de maintenir le même tarif que 2019.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de reconduire les tarifs 2019 du Conservatoire à rayonnement départemental pour l'année scolaire 2020/2021.
-

Titulaires de mandats locaux – Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle les indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation. Nous vous proposons de reconduire le montant de ces indemnités de fonction, telles qu'elles étaient lors de la précédente mandature.

Je précise pour celles et ceux qui n'étaient pas présents lors de la mandature précédente que ces indemnités sont inférieures aux indemnités possibles, puisque lorsque nous avons passé la barre des 100 000 habitants en fusionnant avec la Communauté de Communes de la Porte Normande, nous aurions pu proposer une augmentation substantielle des rémunérations des Présidents, des Vice-présidents et des conseillers, mais que nous ne l'avons pas fait.

Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de reconduire tel que ci-après le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire d'EPN, détenteurs d'une délégation :

Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
Président	110 %

Bénéficiaires	Indemnité (alloués en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
1 ^{er} Vice-président	66 %
2 ^{ème} Vice-président	66 %
3 ^{ème} Vice-président	44 %
4 ^{ème} Vice-président	44 %
5 ^{ème} Vice-président	44 %
6 ^{ème} Vice-président	44 %
7 ^{ème} Vice-président	44 %
8 ^{ème} Vice-président	44 %
9 ^{ème} Vice-président	44 %
10 ^{ème} Vice-président	44 %
11 ^{ème} Vice-président	44 %
12 ^{ème} Vice-président	44 %

13 ^{ème} Vice-président	44 %
14 ^{ème} Vice-président	44 %
15 ^{ème} Vice-président	44 %

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
----------------------	---

Conseillers communautaires délégués, membres du Bureau	16.50 %
--	---------

Rapport de situation en matière de développement durable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ALORY.

M. Christophe ALORY

Bonsoir, M. le Président, bonsoir, chers collègues. Je vais vous présenter un rapport concernant le développement durable.

La loi du 12 juillet 2010 dit « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 en précise la structure.

Il prend en compte les cinq finalités du développement durable, définies lors du Sommet de la Terre à Rio :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il doit comporter :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le rapport de situation en matière de développement de l'année 2019 d'Évreux Portes de Normandie, a été rédigé dans le respect des textes.

Je vais vous présenter les axes sur lesquels nous avons travaillé en 2019 :

- Avec le PLUI et le SCoT, nous avons élaboré le Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce plan a été voté le 17 décembre 2019 par cette assemblée. Je vous rappelle quelques chiffres par rapport à ce plan climat :
 - une réduction des consommations d'énergie de 38 % à horizon 2050 ;
 - une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 46 % à horizon 2050 ;
 - une réduction des émissions de polluants afin de ne pas dépasser les seuils de recommandation, tout polluant confondu ;
 - il a également été décidé de produire des énergies renouvelables locales ; 32 % de nos besoins énergétiques en 2030 et 50 % en 2050.
- Un plan d'action en 26 points a été défini, vous en avez la copie dans le rapport.
- Orientations d'aménagement durable et limitation de l'urbanisation diffuse dans le PLUi-HD. Pour mémoire, le PADD avait décidé de prendre entre 2020 et 2030 423 hectares. Suite à des discussions avec tous les maires, nous avons réussi à descendre cet étalement urbain à 317 hectares, soit une baisse de 32 % par rapport au PADD.
- Nous avons travaillé sur la maîtrise de l'énergie au niveau des bâtiments, notamment avec la mise à disposition d'un conseiller énergétique pour les communes du territoire de moins de 10 000 habitants. Actuellement, 30 communes travaillent avec ce conseiller, qui leur apporte des solutions personnalisées, pour faire des économies d'énergie.

- La ferme photovoltaïque de Saint-André, qui va se développer au cours des années à venir. Nous n'avons pu faire qu'une seule réunion, à cause du Covid, mais le planning est en route. Nous espérons commencer les travaux en 2022.
- Développement des mobilités sobres (plan vélo). En 2019, nous avons développé 33 kilomètres d'itinéraires. Nous avons aussi fait découvrir la technologie du vélo électrique à nos concitoyens, avec la mise à disposition de 105 vélos électriques, dont deux destinés aux personnes à mobilité réduite. Nous avons présenté notre projet à la population de façon assez innovante : conseil citoyen, réunions et mise en place de plateformes de jeux. Nous avons des projets par rapport à ce développement vélo ; nous avons fait le raccordement entre Évreux et Gravigny, entre Évreux et Fauville/Huest. Nous pensons pour les années à venir à l'axe Évreux/Saint-André, Évreux/Conches, Evreux/Louviers...
- Le lancement du nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ; cela va nous permettre de faire des économies au niveau de nos déchets. Nous tablons sur une réduction de 6 % de nos déchets sur les 6 ans à venir.

M. Guy LEFRAND

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Dans le rapport 2019, je vois que le parc de loisirs Viking est toujours inscrit. Va-t-il disparaître en 2020 ?

M. Guy LEFRAND

C'est le rapport 2019. Vous nous l'auriez reproché si nous ne l'avions pas cité dans le rapport 2019.

D'autres remarques ? Non.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Rapport de situation en matière de développement durable (actions menées par EPN sur son territoire), pour l'année 2019.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. Guy LEFRAND

Le rapport suivant appelle la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur notre agglomération. C'est un rapport obligatoire en amont de la présentation des orientations budgétaires.

Tout d'abord, la répartition femmes/hommes est définie ainsi : nous avons au sein de l'agglomération 55 % de femmes pour 45 % d'hommes. Cette répartition est très variable ; les filières administratives et d'animation sont composées de femmes à 86 et 76 %, tandis que les filières techniques et sportives sont composées d'hommes à 74 et 77 %. La filière culturelle est plus équilibrée : 57 % d'hommes, 43 % de femmes. C'est une tendance évidemment identique au niveau national. La répartition femmes-hommes sur l'agglomération est équilibrée sur les agents non titulaires sur les emplois permanents : 54 % d'hommes pour 46 % de femmes. Les filières des non titulaires sur les emplois permanents sont les plus féminisées dans la fonction publique territoriale au niveau administratif : 83 % en médico-social, 75 % habituels dans la fonction publique territoriale. Sur les titulaires et les non-titulaires, la fonction publique territoriale compte 59 % de fonctionnaires et 61 % de contractuels ; à Évreux Portes de Normandie, il y a seulement 15 % de contractuels féminins et 14 % de contractuels masculins. En catégorie A et B, les agents d'EPN sont principalement des femmes : 68 % pour la catégorie A, 58 % pour la catégorie B. La catégorie C est à l'équilibre, avec 49 % d'hommes et 51 % de femmes.

Sur les temps partiels, les femmes représentent 98 % des personnels concernés en 2019 ; à EPN, seuls 14 % de l'effectif féminin travaille à temps partiel, contre 1,4 % des hommes (ce sont souvent des temps partiels choisis).

Dans la fonction publique territoriale, la moyenne d'âge est de 45,3 ans pour les femmes et de 45 ans pour les hommes ; à EPN, la moyenne d'âge est de 44,5 ans pour les femmes et de 44,7 ans pour les hommes ; une moyenne d'âge équilibrée et identique à la moyenne d'âge nationale.

Les femmes ont majoritairement bénéficié des formations professionnelles, davantage que les hommes : 235 jours femmes pour 160 jours hommes. Les formations suivies par les femmes sont principalement les préparations aux concours et les formations sur les logiciels métiers, régie, et marchés publics. Au niveau national, c'est l'inverse, les hommes partant majoritairement en formation.

En 2019, les femmes ont davantage bénéficié d'avancements de grade que les hommes : 66 % contre 44 %. À l'inverse, les promotions internes ont davantage concerné les hommes (80 %).

Les hommes sont majoritairement concernés pas les accidents de service, du fait de l'importance de l'effectif masculin sur les services concernés (propreté/déchets, secteur à forte pénibilité).

Enfin, en 2019, les femmes ont perçu en moyenne 1 642 € et les hommes 1753 €, soit une différence de 111 €. Dans la fonction publique territoriale, cette différence est de près de 200 €.

Avez-vous des remarques, des observations ou des questions ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. le Président. Ce rapport est important puisqu'il permet de suivre au fil des années l'évolution des indicateurs sur l'égalité hommes-femmes. Ce qui pourrait être intéressant serait d'accompagner cette présentation d'une présentation de votre politique en tant qu'employeur pour améliorer cette situation. Parce qu'il y a des choses à améliorer. Vous avez parlé à l'instant des inégalités de salaires. Quand on regarde uniquement la catégorie A, les femmes gagnent en moyenne 36 % de moins que les hommes. C'est un différentiel extrêmement significatif. Pouvez-vous nous expliquer quel plan d'action vous allez mettre en œuvre pour remédier à cette situation, qui manifestement, ne peut pas rester en l'état ?

Vous avez également mentionné les accidents du travail ; ce n'est pas un sujet d'égalité femmes/hommes. Ma question porte sur la tendance de ces accidents du travail. Ils sont extrêmement élevés et donnent lieu à plus de 2 500 jours d'arrêts de travail. Sans rentrer dans le détail des cas individuels, pouvez-vous nous indiquer la tendance de ces dernières années, et les plans d'action que vous mettez en place pour limiter leur occurrence ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cette deuxième question est totalement en dehors du rapport présenté, mais je vais malgré tout y répondre. Aujourd'hui, la tendance est plutôt à la baisse en ce qui concerne les accidents de travail. Ceux qui existent sont plutôt plus importants. Le travail que nous avons mené depuis plusieurs années, et qui n'existait pas il y a 6 ans et plus, est notamment un travail d'achat d'EPI (Equipements de Protection individuelle) pour les agents ; nous avons assuré de nombreuses formations de sécurité. Nous avons (c'est un exemple) retravaillé sur les pharmacies ; il y avait en effet énormément de disparités entre les services. Nous avons créé (ce qui n'existait pas auparavant) un vrai service de prévention au niveau des ressources humaines, avec l'embauche de préventeurs, avec une infirmière spécialisée qui travaille aujourd'hui énormément, et dont le travail est parfaitement reconnu. C'est un travail que nous menons depuis des années en partenariat avec les organisations syndicales, et nous continuerons à le mener.

Concernant le rapport sur l'égalité hommes/femmes, cela a été dit, aujourd'hui les disparités salariales persistent. Nous avons prévu au second semestre 2020 un travail avec les organisations syndicales sur la refonte du régime indemnitaire, qui permettra de revenir sur ces différents sujets. D'autres questions, d'autres remarques ?

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes employés par EPN, pour l'année 2019.

Gestion active de la dette

M. Guy LEFRAND

Je vais maintenant passer la parole au ministre des Finances de notre agglomération, Bruno GROIZELEAU. Pour ma part, je quitterai la salle pour les délibérations 75 et 76 (compte de gestion et compte administratif 2019), ainsi que le prévoit la loi.

M. Bruno GROIZELEAU

Mes chers collègues, 2020 est une année exceptionnelle ; année électorale, premier tour en mars, deuxième tour le 28 juin, entre deux, crise sanitaire. Je ne vous apprends rien, mais c'est ce qui explique malheureusement qu'il n'y ait qu'un seul conseil communautaire pour le DOB, le budget et le compte administratif 2019, au lieu de trois, et aucune commission des finances au lieu de deux.

Je précise donc que nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions, ce soir, mais aussi plus tard, puisque les documents ont été transmis la semaine dernière, et que cela représente beaucoup de documents à étudier en une semaine.

Notre équipe « finances » s'est renforcée ; nous pouvons compter sur un contrôleur de gestion de grande qualité et très expérimenté, sur une directrice des finances nouvellement arrivée (pendant le Covid), expert-comptable, un DGA Ressources expert-comptable, un DGS de formation financière, qui suit de très près toutes les composantes du budget, et votre serviteur, de formation comptable. Je vais donc commencer par la gestion de la dette ; cette délibération a pour objet de faire le point sur la gestion de la dette et de donner délégation au président et au Vice-Président chargé des finances pour la gestion active de la dette 2020.

Vous avez eu le petit rapport ; la dette était au 31 août de 187 millions, tous budgets confondus. Elle est aujourd'hui inférieure ; elle est passée à 180 millions au 30 avril, elle est aujourd'hui à 176 M€. Le taux moyen est de 2,03. Ce qui est important, est que la dette d'EPN est saine au 31 décembre, à hauteur de 92,58, selon la charte sur les classes peu risquées. Nous avons réussi à avoir une fenêtre de tir pour sortir d'un prêt structuré, et elle est actuellement sécurisée à hauteur de 96,4. Nous avons demain rendez-vous avec une banque pour essayer de remonter encore ce taux.

L'encours a augmenté en 2019 : deux emprunts de 10 M€ réalisés en début d'année 2019 étaient rattachés à l'exercice 2018. Le taux moyen de ces deux emprunts était d'1,41 % sur 25 ans ; pour les autres, le taux moyen en 2019 est de 0,81 % sur 20 ans. Nous avons profité au maximum des taux bas ; aujourd'hui, si vous demandez un prêt, les taux sont à la hausse (+0,60).

Nous avons emprunté, car nous avons beaucoup investi ; sur les deux derniers exercices, 2018 et 2019, nous avons investi plus de 50 millions. Cela n'avait jamais été réalisé. Quand nous nous comparons aux autres communautés de même strate, nous avons, sur les 4 dernières années, en dépenses d'équipement, dépensé trois fois plus que les autres.

Ce qui est intéressant également est de constater que nos dettes sont bien diversifiées. Nous avons plusieurs financeurs : Société Générale, 22, % le Crédit Agricole, 21 %, la SFIL, 20,5 %, la Caisse d'Épargne 15 %. Quand nous demandons un prêt, toutes les banques répondent positivement pour nous financer ; c'est un très bon clignotant, cela montre que EPN a une situation saine.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement sur la gestion de la dette.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci. Dans votre rapport sur la gestion active de la dette, vous dites, M. GROIZELEAU, que vous avez saisi des opportunités de taux en 2019, qui se sont présentées sur les marchés financiers. Cela veut dire que vous avez saisi des opportunités au-delà des propositions à taux fixe qui étaient extrêmement favorables. Je rappelle que selon de rapport de « Finance Active » (rapport indépendant) 70 % des nouveaux emprunts des collectivités locales en 2019 ont été faits à taux fixes avec des taux inférieurs à 1 %, et que 90 % de la nouvelle dette des régions de France était à taux fixe en 2019. Quelles opportunités meilleures qu'un taux fixe à 1 % avez-vous pu saisir sur les marchés ?

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez vu la moyenne que je vous ai indiquée ; les deux emprunts 2019 ont été faits à un taux de 0,80 %. Nous avons vraiment eu des fenêtres de tir encore meilleures. Demain, nous avons rendez-vous avec une des grandes banques ; évidemment, si ce n'est pas intéressant, nous ne sortirons pas du structuré. Aujourd'hui, nous avons encore environ 7 M€ de structurés, qui sont risqués, et qui pourraient aller jusqu'à 10/12 % d'intérêt. Je rappelle que lorsque je suis arrivé en 2014, 74 % seulement étaient sécurisés ; 26 % étaient risqués, avec des risques importants. Des prêts avaient été souscrits en 2010/2011 ; c'était la folie des banques, qui vendaient du rêve, et les prêts étaient très risqués.

J'espère que vous vous êtes inscrit à la commission des finances ; nous pourrions faire un spécial « gestion de la dette ».

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques, d'autres observations ? Je vais mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE délégation** pour l'année 2020, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêt aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations (Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement) et **AUTORISE** le Président ou au Vice-Président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, vous le savez, la loi du 23 mars 2020 a reporté au 31 juillet le vote des documents budgétaires et autorisé la tenue des Débats d'Orientation Budgétaire le même jour que le vote du budget primitif. Nous allons donc attaquer le Débat d'Orientation Budgétaire, et immédiatement après, le budget primitif 2020. M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est très difficile de faire un Débat d'Orientation Budgétaire à fin juillet alors qu'il ne reste plus que 5 mois sur l'année, et de voter un budget, alors que nous aurions dû le faire en début d'année. Nous avons déjà commencé les lettres de cadrage et travaillé sur le budget 2021.

Le Président vient de le rappeler, c'est une année exceptionnelle ; nous allons surtout vous rappeler ce que nous avons fait. Un premier budget a été réalisé, qui, évidemment, ne tenait pas compte de la situation sanitaire. Le Covid a tout modifié et nous avons été obligés de corriger tous nos documents.

Un plan de soutien à l'économie locale

- Remboursement de 100 % de la cotisation foncière des entreprises, soit un coût de 400 000 euros pour notre agglomération ;
- Lancement du dispositif « Impulse relance » en partenariat avec la région Normandie. Stéphanie pourra vous en parler mieux que moi ;
- Maintien d'un fort niveau d'investissement pour 2020 pour répondre aux besoins du territoire. Nous avons maintenu sur notre budget 25 millions d'investissements.

Principales mesures RH

- Rémunération des vacataires maintenue sur la période de confinement ;
- Maintien des agents en ASA sans perte de rémunération ;
- Prime pour les agents en présentiel et prime particulière pour les soignants ;
- Mise en place d'une ligne téléphonique spéciale Covid et une boîte mail dédiée afin d'accompagner tous les agents ;
- Protocoles spécifiques liés au Covid (nettoyage des bâtiments, gestion des flux de personnels, utilisation du gel hydroalcoolique, utilisation des véhicules partagés)
- Mise en place du Covid drive. Je rappelle que beaucoup de communes se sont aperçues de l'intérêt de la centrale d'achat. Nous avons quand même acheté 629 160 masques, 7 166 produits désinfectants, des blouses. Vous avez ici le lien vers cette centrale d'achat, que je tiens à développer sur le mandat à venir.

Le contexte local

- Accroître l'investissement ;
- Renforcer le soutien aux communes, à travers les fonds de concours d'investissement, mais également grâce à la nouvelle dotation de solidarité communautaire ; c'est la première fois que toutes les communes touchent la dotation de solidarité communautaire ;
- Développer l'économie et l'emploi.

Budget principal - Fonctionnement

Des efforts constants permettent à EPN de maintenir le même niveau de qualité de service, de maintenir le taux de CFE à 24,10 % pour les autoentrepreneurs et les petits commerces, de faire face à la crise sanitaire liée au Covid. L'impact budgétaire est estimé pour EPN à 1,1 M€ pour l'année 2020 (le Président a tenu une cellule de crise pour le Covid, quant à moi, j'ai tenu une cellule de crise pour le coût lié au Covid). Il y aura forcément un coût Covid à venir sur l'année 2021, avec la CVAE qui va diminuer, puisque les entreprises auront moins de recettes.

Budget principal - Dépenses de fonctionnement

Les contraintes budgétaires sont les suivantes :

- 665 000 euros de dépenses supplémentaires (crise Covid) ;
- Entrée en application du nouveau système de péréquation sur les versements aux communes : attributions de compensation (AC). Cela a été voté le 17 décembre et cela a été opérationnel à partir de 2020 ;
- Nouvelle dotation de solidarité communautaire ;
- En matière de dépenses de personnel : un Glissement Vieillesse Technicité de 1 % et une évolution contenue de 0,6 %, conformément au plan de maintien de la masse salariale.

La collectivité prévoit en 2020, le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne.

Budgets consolidés

Si nous regardons ce que cela donne en budget consolidé, on s'aperçoit que malgré cette baisse de recettes (CFE, crédits piscine, petite enfance) les recettes restent stables pour EPN, à 127,9 M€. Les dépenses, malgré le coût Covid, sont en baisse, donc maîtrisées, passant de 115 M€ à 113,6 M€. L'épargne brute s'améliore de près d'1,8 M€. Le taux d'épargne est meilleur, et l'épargne nette s'est améliorée, passant d'1,52 M€ à 1 842 M€.

Nous avons parlé de l'encours de la dette et de la notion d'emprunt d'équilibre maximum : si nous réalisons l'ensemble des investissements. Or, malheureusement, nous ne réalisons pas 100 % de nos investissements. En 2014, le taux de réalisation était de 58 %, aujourd'hui, nous sommes au-dessus de 70 % ; je crains que ce taux ne baisse sur 2020, en raison du Covid. Nous aurions besoin de 30 M€ en emprunt d'équilibre au budget initial, mais en réalité, nous n'aurons qu'un besoin de 10 M€ maximum.

Remboursement du capital, vous l'avez, total de l'encours, et enfin, le fameux ratio qui ne veut rien dire -je continue à le penser- c'est la capacité de désendettement ; on prend l'encours de la dette maximum, les 203 M€, que l'on divise par l'autofinancement brut, ce qui permet d'arriver à un nombre d'années. Ce ratio ne sert pas à grand-chose ; en effet, l'emprunt d'équilibre n'est jamais utilisé. Par ailleurs, ce qui est intéressant sur la dette est de savoir si l'autofinancement brut est capable de permettre le remboursement en capital. S'il n'y arrive pas, c'est comme pour les particuliers, cela devient grave. Il est également intéressant d'examiner la structure de la dette et de savoir si nous avons des prêts risqués qui pourraient nous coûter très cher dans les années à venir. Ce ratio est indiqué parce qu'il est désormais commun ; s'il atteint 14 ans, cela signifie que l'on est en surchauffe. Or, si je le calcule avec seulement 10 M€ d'emprunt, il atteint 12 ans. Considère-t-on que nous sommes en surchauffe ? Quand je vois les banquiers qui sont tous prêts à nous financer, je ne pense pas que nous soyons en surchauffe.

Budget principal 2020

Concernant le budget principal, les recettes atteignaient 85 M€ l'an dernier, contre 87,8 M€ cette année. Les dépenses étaient de 80 M€ l'an dernier, contre 81,4 M€ cette année. L'épargne brute s'améliore de 539 K€, malgré le Covid (le premier budget était à plus de 6,5 M€ d'épargne brute). Pour la première fois, l'épargne nette est négative. Je vous rappelle que nous sommes en année budgétaire ; bien souvent, dans vos communes, le compte administratif et l'affectation du résultat sont passés le même jour. Là, nous sommes en année budgétaire, sans le compte administratif que nous verrons tout à l'heure ; nous sommes négatifs pour la première fois parce que le Covid nous coûte 1,5 M€.

Les dépenses d'équipement passent de 30 à 25 M€ ; l'emprunt d'équilibre serait à 21,5 M€, mais je vous l'ai dit, il sera de 10 M€ maximum.

Vous le verrez tout à l'heure, dans le compte administratif, nous sortons cette année avec un excédent de plus de 7 M€.

J'ai survolé tout à l'heure les recettes de fonctionnement (87 M€) ; on voit l'augmentation des recettes et on voit surtout la revalorisation des bases de 1 %. Nous avons eu des produits exceptionnels pour la petite enfance (avec la CAF) pendant le Covid, et nous avons gagné un contentieux sur le chauffage de l'hôtel de l'agglomération.

Concernant les dépenses, dont je vous ai également parlé, on observe une maîtrise complète des charges à caractère général ; elles augmentent seulement d'1,3 % malgré les achats de 600 000 € pour le Covid. Est incluse dans les charges de personnel la prime Covid. Les atténuations liées à la nouvelle DSC, et les attributions de compensation nouvelle formule.

Concernant les dépenses d'investissement, l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort. Comme je vous l'ai dit, un montant de 25 M€ est inscrit, dont :

- Construction d'un centre dentaire, pour 2,3 M€ ;
- Voirie, pour 7,2 M€ ;
- Fibre, pour 1,2 M€ ;
- Actions foncières, pour 1,5 M€ (dont Lafayette pour 1,3 M€) ;
- Contrat d'agglomération 2017-2021, pour 800 000 € ;
- L'habitat (participation) à hauteur de 700 000 € ;
- Le renouvellement urbain de Nétreville, pour 2,1 M€ ;
- La collecte des déchets et le matériel, pour 900 000 € ;
- Un budget qui commence à augmenter, celui des eaux pluviales, qui tombe dans le budget principal : 900 000 € ;
- L'immobilier d'entreprise, pour 900 000 €.

Nous n'en avons pas parlé, mais nous avons maintenu le fonds de concours d'investissement. En 2017, EPN a accordé 2 M€ de fonds de concours pour la première fois (l'enveloppe était auparavant d'1,5 M€ environ). Nous passons à 2,4 M€ ; l'assouplissement du règlement a permis d'augmenter ces enveloppes et de garantir une relative équité entre les communes. Ce montant est inscrit au budget. Je reviendrai sur les fonds de concours ; il y a le Covid, mais il y a aussi l'année électorale. Le temps de lancer les projets, je pense que nous n'aurons pas besoin de demander un budget supplémentaire.

Un petit zoom, toujours intéressant, sur notre contrat de territoire 2017-2021 ; je vous rappelle que c'est une enveloppe de 244 M€, dont 30,5 M€ de financement par la Région et 23 M€ financés par le Département. Ce contrat sera revu en 2021 pour voir si nous maintenons les projets qui n'ont pas été réalisés.

Budgets annexes 2020

- Budget eau

Je vais zoomer sur le budget eau, cher à Alain désormais ; je remercie Guy pour son excellent travail réalisé lors de la précédente mandature. Nous sommes en effet partis d'un déficit, avec 18 mois de retard de facturation.

L'évolution des dépenses réelles est de - 8,3 % par rapport à 2019. L'évolution des recettes est de -7,3 %. Nous avons baissé le prix de l'eau pour la deuxième fois, et le coût sur les recettes de l'eau est de 260 000 €.

L'autofinancement brut passe de 3,176 M€ à 3,044 M€. L'autofinancement net passe de 1,140 M€ à 544 k€. Le remboursement du capital passe de 2,035 M€ à 2,5 M€. Si nous raisonnions en année budgétaire, nous aurions besoin d'un emprunt d'équilibre. Vous verrez tout à l'heure que nous n'en aurons pas besoin.

- Assainissement collectif

La situation est encore plus saine, si j'ose dire. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -1,6 %. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 2,7 %. L'autofinancement brut passe de 3,111 M€ à 3,497 M€. L'autofinancement net passe de 165 k€ à 547 k€. Le remboursement du capital reste stable. Concernant l'investissement, un emprunt d'équilibre d'1,627 M€ serait nécessaire, contre 3,7 M€. En raison des reports que je vous présenterai tout à l'heure, il n'y aura pas besoin d'emprunt d'équilibre.

- Budget Mobilités

Il s'est nettement amélioré depuis plusieurs années, merci, Diane. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -1,70 %, passant de 14,039 M€ à 13,8 M€. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 1,77 %, passant de 15,032 M€ à 15,298 M€. L'autofinancement brut s'améliore de 500 k€. L'autofinancement net passe de 416 k€ à 917 k€. Le remboursement du capital reste stable. Là aussi, nous aurions besoin d'un emprunt d'équilibre, mais nous le verrons, ce ne sera pas nécessaire. La subvention d'équilibre passe de 143 k€ à 259 k€ ; je pense que cette année, nous n'en aurons pas besoin non plus.

- ZAC

Nous avons été très pessimistes, et nous avons eu raison, puisque c'était avant le Covid ; très peu de ventes étaient prévues sur l'année 2020 :

- Long Buisson 1 : 670 k€ ;
- Long Buisson 2 : 665 k€ ;
- Marcilly : 45 k€.

Les prévisions de charges s'élèvent à 650 k€. Il y a également des emprunts, ce qui m'a toujours paru bizarre. Cela avait été fait lors de la mandature 2008-2014 ; or, chacun sait qu'une zone doit être clôturée le plus vite possible, et que faire des emprunts de 15 à 20 ans oblige à les reprendre sur le budget principal. Nous le verrons tout à l'heure dans le compte administratif ; nous avons eu une remarque de la Chambre régionale des comptes disant que nous avons trop de zones ouvertes qui ne fonctionnaient pas. Nous avons clôturé deux zones importantes pendant le dernier mandat. J'en ai fini pour la présentation du budget.

M. Guy LEFRAND

À vous la parole. Qui souhaite intervenir ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je vais essayer d'être court. Ce budget et ce vote, ce Débat d'Orientation Budgétaire-budget primitif et ce vote du compte administratif, constituent un exercice compliqué, qui sort de l'ordinaire, en cette période extraordinaire. Mais cela permet d'aller au-delà des discours et de révéler ce que l'on ne veut pas dire ; en tout état de cause, quand je vous écoute, M. le Vice-président, il y a le Covid, qui assombrit le tableau de l'exercice 2020, mais il y a d'autres ombres au tableau dans ces comptes, notamment dans ce qui se rapporte au compte administratif ; une hausse de la dette, assez forte entre 2018 et 2019. En page 6, vous pouvez voir, mes chers collègues, que la dette a augmenté de 37 M€, passant sur le budget principal de 72 M€ en 2018 à 109 M€ en 2019. Cela veut dire que la dette a augmenté de près de 52 % sur le budget principal ; c'est absolument colossal. Ce ne serait pas grave si nous avions dans le même temps une augmentation des recettes, si notre collectivité avait démontré sa capacité à générer des recettes supplémentaires. Mais entre 2018 et 2019, quand on regarde le compte administratif, en page 6, l'autofinancement brut y recule d'1,3 M€. Le nombre d'années, je suis d'accord avec vous, ne veut pas dire grand-chose, mais cela peut nous éclairer en termes de tendance ; le nombre d'années qu'il nous faudra pour rembourser la dette passe de 9,5 ans à 17,2 ans sur le budget principal. L'encours de la dette par habitant bondit de 617 € à 922 €, soit une hausse de près de 50 %. J'ai une pensée pour les habitants de l'ex CCPN, qui doivent partager ce fardeau avec nous.

Vous préférez souligner l'évolution de certains ratios plutôt que d'autres ; il est vrai que les ratios de dette ne sont pas brillants : ils posent la question de notre capacité d'investissement future.

Nous le savons, nous avons besoin de continuer à investir ; de nombreuses infrastructures stratégiques pour notre territoire demandent des investissements. Il est pertinent de nous poser la question, à l'occasion de ces débats budgétaires, sur notre capacité à poursuivre ces investissements nécessaires. En page 80 du rapport d'orientation budgétaire, vous présentez le ratio des dépenses réelles de fonctionnement rapportées à la population ; vous avez raison, en effet, le ratio de notre agglomération est très supérieur à la moyenne de la strate (près de 73 % supérieur). Vous en concluez que cela souligne le niveau élevé de service public de qualité sur notre territoire. Il me semble que l'on pourrait être un peu plus mesuré ; pour ma part, je trouve que nous aurions à y gagner collectivement, à regarder la réalité en face, sans trop chercher à l'embellir, en questionnant notre efficacité sur ces services publics, le coût réel des services nature par nature, et l'hétérogénéité que l'on peut observer au sein même de notre territoire, qui est parfois très significative. Je ne dis pas, M. le Vice-président, que tout va mal, mais je dis qu'à trop vouloir dire que tout va bien, on perd la boussole de l'efficacité. En page 83, un autre ratio est intéressant ; il démontre la stabilité du soutien de l'État à notre agglomération. La ville centre de notre agglomération a, elle aussi, très largement bénéficié d'un soutien très supérieur à la moyenne de la strate. Il démontre aussi que vous avez fait un lapsus dans l'emploi des couleurs ; pour l'année 2019, nous sommes supérieurs à la moyenne de la strate et pourtant vous maintenez une couleur rouge, ce qui signifie que vous avez une vision assez partisane quand il s'agit du choix des couleurs, pour commenter votre relation avec le pouvoir central. Mais passons sur ce sujet. En tout état de cause, nous avons un soutien massif de l'État ; il reste significatif et supérieur à la moyenne de la strate, nous devons nous en féliciter collectivement. En page 84, le ratio des dépenses d'équipement rapportées à la population est également important ; vous l'avez commenté en disant que nous dépensons beaucoup plus que la moyenne de la strate. Vous avez même creusé l'écart par rapport à la moyenne de la strate ; le ratio a augmenté de 29 % par rapport à l'année dernière. Je crois que lorsque l'on présente les dépenses d'équipement, il faut présenter les ratios d'endettement, cela permet d'avoir une vision complète et non faussée de la situation. J'ai essayé de ne pas être trop long. Compte tenu de ces éléments, et de l'incertitude forte qui subsiste sur la déformation de nos équilibres financiers collectifs pour les trois ou quatre prochaines années, alors que des investissements importants sont nécessaires, et sur lesquels nous avons peu de visibilité dans les documents, nous nous abstiendrons sur le vote du budget primitif. Je précise, pour éviter de reprendre la parole tout à l'heure, que nous nous abstiendrons également sur le compte administratif, puisque vous en avez la pleine responsabilité, et que nous n'étions pas encore élus en 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques, d'autres observations ? Oui.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Merci, M. le Président. Mes propos s'adressent à M. GROIZELEAU, Vice-président Finances ; deux questions suite à l'examen du document que nous avons reçu concernant le Débat d'Orientation Budgétaire et le Budget primitif. J'ai lu en page 75 un paragraphe qui m'a interpellé ; il est indiqué que le secteur public peut avoir recours à des financements autres que les financements traditionnels, qui pourraient être obtenus en dehors du circuit bancaire, par des obligations ou par des recours à des courtiers. Il est précisé que la rémunération de ces investisseurs pourrait être moins importante que ce qui se pratique habituellement. Je voulais savoir s'il y avait des intentions de financement du fait de cette nouvelle opportunité, et si oui nous pourrions nous en inquiéter, parce que nous savons que les taux risqueraient d'être très différents. Comme vous l'avez signalé tout à l'heure, à 0,80 aujourd'hui il n'y aurait aucun intérêt à prendre un risque avec des taux capés bien au-delà. C'était ma première question. Vous l'avez signalé tout à l'heure ; le coût Covid est d'1,1 M€. Vous l'avez martelé à trois ou quatre reprises, c'est indiscutable, et c'était absolument nécessaire. Cependant, je vois en page 18, sur la section de fonctionnement du Budget Primitif, un montant d'1,1 M€ de rectes fiscales supplémentaires. Cela m'a fait écho, car nous pourrions penser que cette hausse de recettes ait été décidée pour compenser la dépense supplémentaire de 1,1€ liée à la crise Covid. C'est un rapprochement peut être simple, néanmoins 1,1 M€ de taxes supplémentaires, et 1,1 M€ de coût Covid, cela m'interpelle. Y a-t-il un lien de causalité ?

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais répondre tout de suite à M. BOULANGER : tout d'abord, nous restons dans les banques traditionnelles. Concernant le coût Covid, aucun rapport avec le 1,1 M€ ; c'est un pur hasard. Il s'agit d'une estimation ; nous sommes incapables de dire combien cela coûte réellement. Nous avons réalisé un suivi budgétaire des dépenses, mais nous avons eu du mal à estimer les recettes. Nous avons fermé des piscines, nous n'avons plus de recettes de petite enfance, etc. Moins de personnes ont travaillé, il y aura donc peut-être une économie sur le personnel. C'est ainsi que nous avons travaillé ce montant d'1,1 M€.

Évidemment, quand on regarde le document, il nous manque 1,1 M€ ; d'habitude, on passe un budget, puis en juin, on passe un compte administratif avec un budget supplémentaire. Aujourd'hui pour le budget supplémentaire, nous allons faire le strict minimum des corrections à apporter, et le budget supplémentaire c'est ce 1,1 M€ du Covid. Puisque nous n'avons pas pu dans les arbitrages (nous ne pouvions pas le savoir), nous avons le 1,1 M€ à couvrir, pour répondre à ta question. Pour M. ROUGER, je voudrais répondre ; je ne suis pas d'accord avec vous, c'est normal. Je trouve que la situation 2019 d'EPN est bonne ; on le verra dans le compte administratif. Nous avons augmenté la dette, je l'ai dit, mais nous avons beaucoup investi ; l'actif net a augmenté. Nous avons pendant ce temps augmenté notre financement brut. Si on ne le couvre pas cette année, c'est en raison du Covid ; je n'avais pas le temps, car je n'étais pas Vice-président, mais je m'engage à effectuer un plan à moyen terme ; nous n'allons pas nous arrêter à une année. Nous allons nous projeter.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Pardonnez-moi d'être insistant, mais en ce qui concerne le 1,1 M€ de recettes supplémentaires, sur quels postes envisagez-vous réaliser ces hausses de taux supplémentaires ?

M. Bruno GROIZELEAU

C'est seulement la base. Il n'y a pas eu d'augmentation de taux. Nous avons maintenu tous les taux. Ce sont les bases physiques d'EPN qui rapportent 1,1 M€. C'est l'État qui a revalorisé les bases, comme tous les ans, et cette revalorisation des bases de 1 % fait 1,1 M€ de recettes supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques ?

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux Orientations Budgétaires 2020 et **DÉBAT** des orientations budgétaires 2020.

Budget primitif 2020

M. Guy LEFRAND

Nous mettons aux voix le Budget primitif 2020.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte (moins 10 abstentions)** le Budget primitif 2020, arrêté à la somme, en dépenses, de 199 257.544 €.

Budget primitif 2020 - Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Bruno GROIZELEAU

Les AP/CP sont au nombre de 10 au budget principal, 5 au budget de l'eau, 5 au budget assainissement. Une AP/CP est un montant de projet qui est éclaté sur les exercices à venir. Je ne vais pas prendre les délibérations une par une. Il n'y a pas de nouvelle AP/CP ; ce ne sont que des modifications de montants.

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les ajustements à apporter aux Autorisations de programme/Crédits de paiement (AP/CP) consécutivement à l'adoption du budget primitif 2020.

Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activité

M. Bruno GROIZELEAU

C'est une avance faite par le budget principal sur les budgets de zones. Auparavant, on creusait le déficit, sans faire participer le budget principal immédiatement. Aujourd'hui, nous souhaitons arrêter l'hémorragie des déficits de zones, et nous faisons tous les ans des participations.

Cette délibération est une participation au budget du Long Buisson 1 à hauteur de 105 763 €, de Long Buisson 2 à hauteur de 347 816 € et au Vallon Fleuri pour 229 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités ci-dessous, pour un montant total de 682 579 € et ventilé comme suit :

- Budget annexe du Long Buisson 1 :	105 763 €
- Budget annexe du Long Buisson 2 :	347 816 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri :	229 000 €

Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre Zac du Long Buisson 1**M. Bruno GROIZELEAU**

Cette délibération concerne le budget de fonctionnement ; il existe un déficit sur le Long Buisson 1 à hauteur de 32 385 € ; là aussi, le budget principal doit couvrir ce déficit.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal au budget annexe du long buisson pour 32 385 €.

Budget Eau - Reprise de subventions d'équipement transférables**M. Bruno GROIZELEAU**

Il s'agit d'une reprise de subventions d'équipement ; nous amortissons la plupart de nos investissements, dont certains ont reçu des subventions. Il est donc possible de regarder le net et de dire que c'est une reprise. Quand on amortit, on crée une richesse pour l'investissement et une charge de fonctionnement ; là, c'est l'inverse, nous avons une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Le budget concerné est le budget Eau ; il est décidé, pour les exercices 2002 à 2016 (puisque cela n'avait pas été fait) de reprendre 253 374,29 €, pour les exercices 2014 à 2017 30 951,67 €, et pour 2018 11 713 €.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du budget Eau, la reprise des subventions transférables pour les subventions perçues du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'eau entre 2002 et 2016 pour la somme de 253 374,29 €, DÉCIDE la reprise des autres subventions transférables perçues de 2014 à 2017 pour la somme de 30 951,67 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental de l'Eure perçues en 2018 pour la somme de 11 713 €.

Budget Assainissement - Reprise de subventions d'équipement transférables**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est la même chose sur le budget Assainissement ; pour 2002 à 2013, il est décidé une reprise de subventions de 447 726,45 € (Agence de l'Eau) et de 165 681,69 € (Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau).

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du budget Assainissement, la reprise des subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues de 2002 à 2013 pour la somme de 447 726,45 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2013 pour la somme de 165 681,69 €.

Budget Mobilité - Reprise de subventions d'équipement transférables**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est la même chose sur le budget Mobilités : reprise des subventions transférables perçues de 2002 à 2004 pour la somme de 129 737,30 € et 2012 à 2017 pour la somme de 225 013,48 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du budget Mobilité, la reprise des subventions transférables perçues de 2002 à 2004 pour la somme de 129 737,30 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables perçues de 2012 à 2017 pour la somme de 225 013,48 €.

Budget Économie - Reprise de subventions d'équipement transférables**M. Bruno GROIZELEAU**

Il s'agit de la reprise des subventions transférables pour le budget Économie depuis la création du budget, soit 171 233,01 €, et de la reprise des subventions transférables chaque année, soit 37 916 € jusqu'en 2030, pour 37 487 € entre 2031 et 2035.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du budget Économie, la reprise des subventions transférables perçues depuis la création du budget c'est-à-dire l'antériorité, soit 171 233,01 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables chaque année, soit 37 916 € jusqu'en 2030, pour 37 487 € entre 2031 et 2035, pour 27 256 € entre 2036 et 2040 et enfin 26 176 € entre 2041 et 2046

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais céder la parole à M. BOREGGIO pour qu'il assure la présidence de séance le temps des trois délibérations suivantes. Messieurs, c'est à vous.

Le Président quitte la salle ; la présidence est assurée par M. Sylvain BOREGGIO, 1^{er} Vice-président

Compte de gestion 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Délibération 75, compte de gestion 2019, mon cher Bruno.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous le savez tous, nous avons dans notre collectivité un compte de gestion et un compte administratif ; les deux doivent être égaux, au centime près. Nous ne nous permettrions pas de présenter un compte de gestion au percepteur sans un rapprochement avec le compte administratif. Le résultat comptable sur le budget principal affiche un excédent de 20 M€ ; les restes à réaliser (9 M€) ne sont pas dedans.

M. Sylvain BOREGGIO

Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
-

Compte administratif 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Le compte administratif.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez là une synthèse du compte administratif. Vous voyez dans le budget principal les restes à réaliser en investissement. Le budget principal affiche un résultat de 11 M€ : 6 844 M€ sur le fonctionnement et 4 159 M€ sur l'investissement. J'ai bien entendu M. ROUGER, mais quand le résultat sur le budget principal est de 11 M€, en tenant compte des restes à réaliser, je pense qu'on peut être content...

Concernant le budget Eau, la situation en 2014 affichait un résultat de -1,5 M€ ; aujourd'hui, nous avons un excédent de 1 666 M€. Fonctionnement : 3 185 M€. Investissement : -1 519 M€.

Budget Assainissement : 4 087 M€. Fonctionnement : 5 491 M€. Investissement : -1 404 M€.

Budget Mobilités durables : 2 129 M€. Fonctionnement : 1 764 M€. Investissement : 366 k€.

Nous allons passer aux moins ; ce sont les budgets de zones. Je rappelle qu'une zone d'activités n'est pas là pour être équilibrée ; on achète des terrains, on construit, on aménage, et on revend des terrains. Il peut y avoir un delta par rapport aux investissements que nous faisons, et c'est le budget principal qui récupère ces recettes ; cela crée de l'emploi, et les recettes des taxes ne vont plus sur les zones, mais sur le budget principal.

La ZAC du Long Buisson 1 est déficitaire de près de 4 M€.

La ZAC du Long Buisson 2 est déficitaire de 2 669 M€.

Le Vallon fleuri est déficitaire de 2,9 M€.

Les Surettes sont déficitaires de 1 824 M€.

Le Long Buisson 3 est déficitaire de 5,1 M€.

Ce sont des déficits comptables, mais nous avons des ventes de terrain à venir. Je rappelle à mes collègues qu'en 2014, nous étions déficitaires de 18 M€ ; de plus, des emprunts avaient été pris sur les budgets de zones, et qui creusaient ce déficit (1,5 M€ par an). Nous aurions pu avoir un déficit de 27 M€. Aujourd'hui, si je retire le Long Buisson 3, qui est une création, nous sommes en déficit de 11 M€. Nous serions passés de 27 M€ à 11 M€ : tous les ans, nous vendons des terrains, et le budget principal abonde (c'est normal, puisqu'il y a des recettes) sur ce déficit. Au Long Buisson 3, qui est une création, nous avons acheté des terrains, que nous sommes en train d'aménager ; il y a donc évidemment un déficit important. De même pour Vallon fleuri, que je connais bien : le déficit de zones est de 2,9 M€ ; il reste 45 000 m² à vendre, estimés à 30 €, soit 1,5 M€ à venir.

Le résultat cumulé, avec les restes à réaliser, est excédentaire en fonctionnement de près de 18 M€. Il est déficitaire en investissement de 16,5 M€. EPN est regardé par la perception et par la préfecture ; nous sommes excédentaires de 1,1 M€ pour l'année 2019. Voilà pour le compte administratif.

M. Sylvain BOREGGIO

Des questions, des remarques ? Nous pouvons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE ACTE (moins 11 abstentions)** à Monsieur le Président de la présentation faite du *Compte Administratif 2019*, **CONSTATE** la concordance du *Compte de Gestion* avec le *compte administratif* aussi bien pour la *comptabilité principale* que pour chacune des *comptabilités annexes*, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRÊTE** les résultats définitifs.

Compte administratif 2019 - Affectation des résultats

M. Sylvain BOREGGIO

Point suivant : l'affectation des résultats.

M. Bruno GROIZELEAU

Jé vous ai présenté le résultat 2019 ; reste à savoir ce que nous en faisons (c'est l'affectation).

Pour le budget principal, vous retrouvez l'excédent, les 20 M€ hors restes à réaliser. L'affectation conduit au 002 sur le fonctionnement, au 001 sur l'investissement. Il reste 7 158 M€ en fonctionnement et 13 214 M€ en investissement, sachant que le reste à réaliser est négatif de 9 M€. Nous ne serons donc positifs que de 4 M€. Voilà pour le budget principal. Votons-nous un par un ?

M. Sylvain BOREGGIO

Non, globalement.

M. Bruno GROIZELEAU

Je continue.

Budget Eau : l'affectation du résultat en fonctionnement est de 1 666 M€. En investissement, le résultat est déficitaire de 1 639 M€. L'affectation 1068 montre un besoin de financement sur l'année ; c'est le fonctionnement qui va nourrir ce déficit.

Budget Assainissement : l'affectation du résultat en fonctionnement est de 4 087 M€. En investissement, le résultat est déficitaire et le fonctionnement doit nourrir 1 404 M€.

Budget SPANC : les résultats sont déficitaires en fonctionnement et en investissement. Je rappelle que nous sommes déficitaires parce que nous avons fait beaucoup de cadeaux au départ ; nous avons fait payer les gens sur une vingtaine d'années, et nous avons eu des dépenses, c'est pourquoi nous avons été fortement déficitaires au départ. Ce déficit diminue.

Budget Mobilités : le résultat de fonctionnement est de 1 763 M€, le résultat d'investissement est de 1 870 M€.

Budget Économie : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 1 632 €, le résultat d'investissement est de 715 959 €.

Budget Pépinière : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 17 802 €, le résultat d'investissement est de 565 680 €.

Sont ensuite affichés tous les budgets zones, que j'ai commentés précédemment :

Long Buisson 1 : l'affectation sur le fonctionnement est de près de 40 000 €, avec un déficit de 4 M€.

Long Buisson 2 : le résultat de fonctionnement est de 136 558 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 2,8 M€.

Les Surettes : le résultat de fonctionnement est de 55 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 1 861 M€.

Miserey : le résultat de fonctionnement est de 41 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 931 000 €.

Vallon fleuri : le résultat de fonctionnement est de 199 639 €, le résultat d'investissement est déficitaire de plus de 3 M€.

ZAC du Vallot : le résultat de fonctionnement est de 109 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 516 000 €.

Marcilly : le résultat de fonctionnement est de 298 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 565 000 €.

Droisy : le résultat de fonctionnement est de 91 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 300 000 €.

Long Buisson 3 : très peu de fonctionnement, et un important déficit d'investissement de 5,1 M€.

Gauville Parville : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 2 744 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 18 246 €.

Fosse au buis : le résultat de fonctionnement est de 66 480 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 130 000 €.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Des remarques, des commentaires ? Nous allons voter sur la totalité des résultats présentés par Bruno.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 8 abstentions)**, dans le cadre du Compte administratif 2019, l'affectation du résultat des différents budgets

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence

M. Guy LEFRAND

Merci, M. BOREGGIO de nous avoir accompagnés, merci, M. GROIZELEAU.

Centre de formation et de soin dentaire – Fixation de la durée d'amortissement des équipements à compter du 1er janvier 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Pour le centre de formation et de soin dentaire, nous devons voter ce soir la durée d'amortissement des équipements :

- Fauteuils : 10 ans ;
- Lampes dentaires : 10 ans ;
- Appareils de radiographie panoramique : 10 ans ;
- Autres immobilisations : 5 ans.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition sur ce dossier technique ?

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte**, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1^{er} janvier 2020 pour le Centre de formation et de soins dentaires, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement pour le budget principal EPN, **DÉCIDE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € et **DÉCIDE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot.
-

Fonds de concours aux communes

M. Guy LEFRAND

Cette délibération n'est pas la dernière, puisque nous vous en proposons une supplémentaire. Nous remercions la commune de Gauciel qui nous a alertés sur le fait qu'elle avait obtenu plus d'investissement que prévu ; elle nous a donc demandé une modification de la délibération.

M. Bruno GROIZELEAU

La commune de Gauciel n'a plus besoin de 1 662,50, mais de 664,50 € ; le tableau est donc modifié, ce qui fait un total de 216 221 €, pour 66 dossiers et 26 communes. Cela représente 662 000 € depuis le début de l'année. Il nous reste 1,3 M€.

Petite remarque : j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'équipements informatiques (ce qui est normal en début de mandat) ; 18 PC sont demandés, à des prix différents. Je pense que si nous avons effectué un achat groupé via notre centrale d'achat, nous aurions eu des prix plus intéressants.

Je souhaite mettre à l'honneur l'un de nos collègues, qui a reçu un fonds de concours ; l'État lui a ensuite versé une subvention. Il aurait pu la prendre, et garder son fonds de concours. Il nous a prévenus et nous a demandé de le diminuer, bien qu'il l'ait inscrit dans ses comptes. J'ai trouvé que c'était très bien de le signaler.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je n'ose imaginer qu'il y ait des votes contre, ni même une abstention.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** les fonds de concours ci-après aux communes :
- 34 403,57 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'aménagement d'aires de jeux,
- 1 370,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement d'un poteau incendie rue de la Fosse au Bossu,
- 7 951,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour divers travaux à la cuisine du restaurant scolaire,
- 937,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux de signalisation,

- 21 244,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule type camion benne,
- 9 456,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'arrachage des haies et la pose d'un mur de clôture au nouveau cimetière,
- 2 287,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- 621,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie,
- 747 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes,
- 437,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces,
- 469,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 615 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration du toit plat de la mairie,
- 416,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition de mobiliers administratifs,
- 1 422,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes,
- 2 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration des deux portails du cimetière,
- 819 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie,
- 702,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le remplacement d'un second poste informatique pour la mairie,
- 2 437,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'extension de l'enrobé autour de la salle des fêtes,
- 639 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 224,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de deux râteliers pour vélos,
- 4 810 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la rue de la Forêt par la démolition d'un mur et la création d'une clôture,
- 943,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la mise en place de panneaux de signalisation,
- 687,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la friche (barrière et clôture),
- 938,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation du tableau électrique de la salle communale,
- 6 694,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement d'un accès PMR pour une classe de l'école,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la réhabilitation du circuit de promenade (panneaux d'information et bancs),
- 1 381 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire,
- 657 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 664,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'une machine de désinfection
- 4 998,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement de volets roulants à l'école,
- 576,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'une armoire chauffante pour le restaurant scolaire,
- 5 363,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la défense incendie (deux remplacements et deux créations : bouches et poteaux),
- 4 478,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade,
- 3 133,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'une vitrine réfrigérée pour l'épicerie sociale,

- 1 986,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection de la toiture de l'église (chœur),
- 4 222 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection complète de l'éclairage de la grande salle du complexe sportif (financements DETR et Département),
- 1 618,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition de deux ordinateurs pour la mairie,
- 264,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un abribus,
- 1 316,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un but multisports pour l'école,
- 898,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réhabilitation de la porte d'entrée bois de la cour pour l'accès à la maison des associations,
- 2 219,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes,
- 843,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 1 915,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en conformité de l'entrée et de l'escalier de la mairie,
- 667,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le changement des convecteurs de l'accueil de la mairie,
- 1 422,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux,
- 14 915,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le renforcement du réseau et l'installation d'une bouche incendie,
- 2 065,18 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 315,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de blocs de sécurité pour la salle des fêtes,
- 479,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de deux portes au restaurant scolaire,
- 256,26 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'installation d'un volet électrique à la fenêtre de l'accueil de la mairie,
- 324 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 821,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- 9 470,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un aspirateur électrique nettoyeur de voirie,
- 6 600 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la pose d'une résine au sol de la salle du Clos Mulot,
- 2 796,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque,
- 451 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels d'exposition,
- 6 651,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques pour la mairie, les écoles et le nouveau service Espace jeunes,
- 1 684,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 3 497 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le déplacement d'armoires électriques de marché et remplacement de l'une d'elles,
- 5 771,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement de la chaudière et du ballon d'eau chaude de la salle Vicomte,
- 3 372,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de cinq défibrillateurs,
- 1 232,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un fourneau deux feux et deux fontaines à eau pour le restaurant scolaire,
- 2 942,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses pour les deux salles des fêtes (une par salle),

- 458,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de six boucles auditives portatives,
- 6 633 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la remise en état du système de roues pour les portes du hangar de l'aérodrome,
- 741,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 010,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassez pour l'acquisition et la mise en place d'un défibrillateur,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 9 197 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Gravigny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 3 679 € à la commune de Gravigny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe. La commune bénéficie finalement de subventions non prévues initialement (financements DETR et Département),

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 602,60 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie et **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 470,17 € à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie suite à une erreur administrative.

Dégrèvement de CFE

M. Guy LEFRAND

J'ai l'honneur de vous présenter la délibération 80, sous couvert de l'urgence (article L2121-12 du CGCT). Cette délibération était à prendre avant le 30 septembre. Il s'agit d'un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne, dans des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous délibérons sur cette délibération ? Je vous en remercie, je vais donc laisser M. GROIZELEAU la présenter, avec l'accompagnement éventuel de Mme AUGER sur la partie technique.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez tout dit ; il s'agit d'un dégrèvement exceptionnel. C'est l'article 3 du troisième projet de la Loi de Finances, qui permet ce dégrèvement pour les secteurs touchés par la crise : tourisme, hôtellerie, restauration, culture, transport aérien, sport et événementiel. Sont éligibles les entreprises de ce secteur réalisant moins de 150 000 € de chiffre d'affaires. Ce dispositif de l'État vient compléter le dispositif d'EPN consistant à rembourser cette année 100 % de la part intercommunale de la CFE 2019 des entreprises et des commerces du territoire.

Stéphanie peut dire quelques mots de plus. Faites passer le message : il faut que les entreprises fassent la demande.

Mme Stéphanie AUGER

Ce dispositif concerne le CFE 2020, sur des secteurs très précis. Or, actuellement, nous instruisons les dossiers pour la CFE 2019. En effet, il y a peu de demandes émanant de communes ; le dispositif n'est peut-être pas assez connu. C'est à vous, Mesdames et Messieurs les maires, de prévenir et informer vos commerces qu'ils peuvent bénéficier d'une exonération de CFE EPN. Ils peuvent aller sur le site internet d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Pour 2020, seuls 123 commerces l'ont demandé, dont seulement 5 font partie de l'ex CCPN/CRSE. Rappelez-le à vos commerces ; ils ont jusqu'au 30 septembre pour faire cette demande.

Ce dégrèvement exceptionnel est limité à certains secteurs ; certains nous ont demandé si nous pouvions l'élargir ; non, car il s'agit d'un dispositif gouvernemental, que nous ne pourrions que voter tel que. Vos commerces peuvent demander le remboursement de la CFE 2019.

M. Youssef ERRAMACH

Les commerces de mon secteur sont en zone rurale et ne sont pas concernés par le décret. Des salons de coiffure, des instituts de beauté peuvent être concernés par ces problèmes ; deux, trois commerces de mon village étaient fermés pendant la crise du Covid.

Mme Stéphanie AUGER

Ils peuvent bénéficier du dispositif d'EPN, pas du dispositif de l'État, mais ils doivent faire la demande sur le site internet d'EPN. Le dispositif de l'État est un dégrèvement, et concerne des secteurs bien particuliers, que Bruno GROIZELEAU a nommés. Le dispositif d'EPN est un remboursement de la CFE, voté par EPN ; le boulanger, le salon de coiffure, peuvent y prétendre.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **INSTAURE** le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire tel que prévu par l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 et **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
-

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, voici les dates des deux prochains conseils communautaires : le mardi 13 octobre et le mardi 15 décembre. Nous ne savons pas encore où. Aujourd'hui, nous sommes ici ; c'est l'occasion de remercier en votre nom les équipes du Cadran qui nous accueillent et nous permettent de faire vivre la démocratie dans les meilleures conditions possibles.

Mes chers collègues, vous avez voté 80 délibérations ; je vous invite à prendre un verre à côté. Je vous souhaite de très belles vacances. Merci à tous.

La séance est levée à 21 heures.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 15 septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 septembre 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENT NON REPRESENTÉ :

Monsieur GROIZELEAU Bruno

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☛ **DECIDE**, dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), l'octroi des subventions ci-après sollicitées :

- **Lempereur** : 40 rue Chartraine et 14 rue de Verdun 27 000 Évreux Activité : Opticiens
 - o **Travaux de modernisation** : 6000 € (40%)
 - État : 2100 €
 - Département : 1 950 €
 - EPN : 1 950 €
- **Le labo by Jeff** : 7 rue Georges Bernard 27 000 Évreux Activité : Restauration
 - o **Travaux de modernisation** : 1 035,14 € (30%)
 - État : 362,30 €
 - Département : 336,42 €
 - EPN: 336,42 €
- **Ingrid Chaussure** : 22 rue de la Harpe, 27000 Evreux Activité : Commerce de détail de chaussure
 - o **Travaux de modernisation** : 4500€ (30%)
 - Etat : 1575 €
 - Département : 1462,50€
 - EPN : 1462,50 €

- **Vivason** : 11 rue Chartraine, 27000 Evreux Activité : Commerce de détail, d'article médicaux et orthopédiques
 - o **Travaux de modernisation : 4500 € (30%)**
 - Etat : 1575 €
 - Département : 1462,50 €
 - EPN : 1462,50 €

- **Le Bohème** : 2 place du Grand Carrefour 27000 Evreux Activité: Restauration,
 - o **Travaux de modernisation : 4 500 (30%)**
 - Etat : 1 575 €
 - Département : 1 462,50€
 - EPN : 1462,50 €

- **Laiterie Gilbert** : 22 rue de la Harpe 27000 Evreux Activité : Fromagerie
 - o **Travaux de modernisation : 1 500 € (30%)**
 - Etat : 525 €
 - Département : 487,50€
 - EPN : 487,50 €
 - o **Travaux de sécurisation : 3270 € (30%)**
 - Etat : 1635,34 €
 - Département : 817,66 €
 - EPN : 817,66 €

- **L'Epi d'Or** : 8 rue de Grenoble, 27000 Évreux Activité : Boulangerie
 - o **Travaux de modernisation : 4500 € (30%)**
 - Etat : 1575 €
 - Département : 1462,50 €
 - EPN : 1462,50 €

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée de La Couture-Boussey de 300 exemplaires du catalogue « Léon Leblanc, 1900-2000. Un homme, un siècle », **FIXE** le prix de vente unitaire de cet ouvrage à 12 € (douze euros) et **RESERVE** 200 exemplaires du catalogue pour les dons et échanges

☞ **DECIDE d'ADHERER** à la Centrale d'Achat du RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) pour nos nouveaux marchés de réseaux internet et d'entreprises, et marchés de téléphonie fixe et mobile



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 29 septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 septembre 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENT NON REPRESENTÉ :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas



Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **AUTORISE** l'engagement d'EPN dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature en Normandie » pour la période 2021-2023 ; **VALIDE** la constitution du dossier de candidature 2020 comportant 4 fiches actions :

- Fiche projet CONNAISSANCE : permettra de valoriser les études naturalistes réalisées sur notre territoire
- Fiche projet GESTION DE TERRITOIRE : permettra de faire un focus sur une de nos actions de gestion de nos milieux naturels
- Fiche projet BIODIVERSITE LOCALE : mettra en avant une action en faveur de la préservation de la biodiversité ébroïcienne
- Fiche projet EDUCATION CITOYENNE : illustrera nos actions d'animation en faveur de la nature,

et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** tous documents relatifs à ce dispositif. Le label vise à reconnaître les collectivités candidates, dont les projets de développement intègrent la prise en compte de la biodiversité. EPN agissant dans ce sens sur la plupart de ses projets, il est proposé de constituer un dossier pour l'édition 2020. L'attribution du label se fera en fin d'année 2020.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 13 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 octobre 2020, se sont réunis à la Halle des Expositions d'Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARDGONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DENIS Philippe, M DI GIOVANNI Alain, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme MURCIA Christiane, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Madame COPPENS Françoise suppléante de Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur GONDINET François suppléant de Monsieur CONFAIS Max, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur UGGERI Sébastien suppléant de Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique

M. Guy LEFRAND

Désolé pour le format de cette réunion, mais vous savez que Covid oblige, nous ne pouvons plus siéger désormais dans la salle du conseil communautaire. La salle du Cadran n'était pas disponible ce soir pour cause de spectacle. Nous avons été amenés à vous proposer cette salle qui devrait malgré tout nous permettre d'exercer notre mandat d'élu. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de partage de micro. Deux agents présenteront un micro aux élus qui le demanderont. Je vous demande, chers collègues, de faciliter le travail les agents qui enregistrent et qui notent. A chaque fois que vous avez le micro, donnez votre nom et votre commune de manière à ce que nous puissions, encore une fois, aider les agents qui font leur maximum en ces temps compliqués.

Vous avez des carafes à eau puisque chacun a un gobelet réutilisable. Du gel est à votre disposition. Vous avez normalement, du fait de la distance entre la salle et le fond de l'écran, les Powerpoint qui seront présentés au cours de cette réunion, par devers vous. Et bien évidemment, il n'y aura pas de pot après le Conseil comme nous avons l'habitude de le faire, crise de la Covid oblige.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux littéraux des conseils communautaires du 15 et du 17 juillet derniers que vous avez reçus par mail ainsi que dans le dossier du présent conseil. Y a-t-il des remarques, des observations sur ces procès-verbaux. Personne ne demande la parole, je considère donc qu'ils sont adoptés.

Je voudrais rappeler également d'acter la réception par l'ensemble des conseillers communautaires du compte-rendu du bureau communautaire du 15 septembre 2020 qui vous a été envoyé par mail le 18 septembre, ainsi que le compte-rendu du bureau communautaire du 29 septembre qui vous a été envoyé par mail le 30 septembre. Vous pourrez apprécier la célérité des services à vous adresser dans les deux à trois jours qui suivent les comptes rendus de nos bureaux communautaires.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les procès-verbaux littéraux des séances en date du 15 juillet et du 27 juillet 2020

Bureau communautaire - Élection du 6ème Conseiller communautaire membre du Bureau**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, la première délibération à l'ordre du jour appelle l'élection du sixième conseiller communautaire délégué membre du bureau. Vous le savez, nous avons voté lors de nos premières réunions la création de huit postes de conseiller communautaire délégué le 15 juillet dernier ; cinq ont d'ores et déjà été pourvus. Je vous propose aujourd'hui d'élire un sixième conseiller communautaire. J'ai reçu la candidature de madame Emmanuelle TREMEL, maire de Muzy, à qui, si vous lui faites confiance, je compte proposer la délégation « relations, évaluation et suivi monde agricole ». Bien évidemment, c'est un vote à bulletin secret. Si vous en êtes d'accord, nous passerons deux urnes en même temps pour gagner du temps, comme nous l'avons fait au mois de juillet dernier.

M. Michel DULONDEL

Je n'ai pas entendu le nom s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose la candidature de madame Emmanuelle TREMEL, notre collègue maire de Muzy. N'oubliez pas de voter deux fois si vous avez un pouvoir s'il vous plaît.

Les deux urnes circulent.

Le Conseil communautaire :

- **PROCEDE** à l'élection de la 6^{ème} Conseillère communautaire « membre du Bureau » ; le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Election du (de la) 6ème Conseiller (ère) communautaire membre du Bureau**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Emmanuelle TREMEL	94	Quatre-vingt quatorze

Mme Emmanuelle TREMEL a été proclamée 6^{ème} Conseillère communautaire membre du Bureau et immédiatement installée.

Long Buisson 2 - Le Vieil Evreux - Cession de parcelles à la société FONCIERE DU SUD OUEST

M. Guy LEFRAND

Pendant que le collègue vice-président dépouille, je vous propose de passer à la deuxième délibération à l'ordre du jour.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Monsieur le Président, bonjour mes chers collègues. La première délibération appelle la cession d'une parcelle à la Foncière du Sud-Ouest qui propose des solutions de stockage et de garde-meubles auprès des professionnels et des particuliers, dans des conteneurs maritimes de premier voyage, c'est-à-dire neufs. Nous leur proposons une parcelle de 5 600 mètres carrés au prix de 30 euros du mètre carré, pour un montant total de 168 000 euros hors taxes.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Bonsoir tout le monde. Une petite question concernant cette délibération. Il y a un seul emploi de créé j'ai bien lu la délibération ?

Mme Stéphanie AUGER

Oui, vous avez bien lu la délibération.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Depuis le temps qu'on nous parle de Long Buisson 2 en nous parlant de centaines de postes créés, nous sommes loin d'une centaine.

Mme Isabelle COLLIN

C'est plus sur le formalisme que sur le fond puisque ce débat sur le nombre d'emplois a eu lieu à la commission. Plusieurs échanges de courriels ont été effectués suite à la commission du 22 septembre sur son déroulé. Nous avons partagé de nombreux débats mais nous n'avons pas soumis ce dossier au vote, pour avis, au sein de la commission, alors que cette délibération fait état d'un « avis favorable » de la commission. Vous vous êtes engagés à débattre de ce sujet à la prochaine commission, je vous en remercie. Peut-être que pour ce conseil là, dans l'attente de la prochaine commission, nous pouvons ne pas noter « avis favorable » puisque nous n'avons pas émis d'avis.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres prises de parole ?

Mme Stéphanie AUGER

Madame HANNOTEAUX, comme Mme COLLIN vient de le rappeler, c'est un sujet que nous avons évoqué en commission, et nous sommes entièrement d'accord sur le sujet puisque nous avons, depuis six ans, refusé tout projet de cette envergure, justement parce que nous avons fait de la création d'emplois la priorité sur la cession du foncier. Comme vous le savez, nous sommes en pénurie de foncier, nous y reviendrons sûrement tout à l'heure. Je vous rappelle que la consommation de foncier d'EPN par an est de 4,9 hectares. Aujourd'hui, sur le Long Buisson 1 et 2, il ne reste plus que 3 hectares. Je vous laisse imaginer. La raison pour laquelle nous avons pris cette décision est que c'est un terrain dont personne ne veut. C'est un terrain en bout de zone, dont les gens du voyage sont très friands, donc les entreprises qui sont autour sont excédées. Comme c'est un bout de terrain que nous n'arrivons pas à commercialiser, les gens du voyage s'y installent, donc nous avons pris la décision de vendre ce terrain qui ne trouvait pas preneur au prix qui a été délibéré par le conseil communautaire, c'est-à-dire son prix maximum. Voici donc la raison, même s'il n'y a pas d'emploi à la clé, pour laquelle nous avons pris cette décision. Nous avons bien noté votre avis.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, c'est un terrain particulièrement compliqué, aujourd'hui très enclavé, qui fait l'objet de beaucoup de sollicitude de la part des gens du voyage. C'est aussi une demande de nos chefs d'entreprise. Pour certains, l'entreprise et l'emploi ne sont pas forcément des sujets majeurs, mais pour nous ils le sont.

M. Marc PERRIN

Je partage entièrement la position de madame AUGER sur la vente de ce terrain pour avoir connu la situation pendant six ans sur ce terrain situé en extrémité de zone et qui a posé beaucoup de problèmes aux entreprises voisines.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autre demande de prise de parole ? Je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- CEDE (moins 1 voix contre et 6 abstentions) à la société FONCIERE DU SUD OUEST, ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté (activité de stockage et garde meuble), une partie des parcelles ZD 115 et ZD 117 situées sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 5 600 m², au

prix de 30€ HT/m², soit la somme de 168 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction des m² vendus, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Dérogation à la règle du repos dominical année 2021 - Avis d'EPN

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur une délibération récurrente, il s'agit de la règle du repos dominical pour l'année 2021. C'est du formalisme puisqu'il faut l'avis d'EPN. La loi Macron passe de cinq à douze dimanches pour l'autorisation de repos dominical. C'est une décision qu'il appartient à chaque commune de délibérer avant le 31 décembre pour l'année qui suit, mais il faut saisir EPN qui doit donner un avis conforme aux demandes de dérogation. Nous donnons donc cette possibilité aux communes de passer jusqu'à douze dimanches par an puisqu'EPN doit donner son avis conforme.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Comme tous les ans, je voterai contre car les mères de famille, puisque souvent ce sont elles qui travaillent dans les magasins, sont nettement mieux avec leurs enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Les agents des piscines qui travaillent le dimanche apprécieront. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **EMET** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2021 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an

Soutien d'EPN aux projets estudiantins - Classe préparatoire Art et design -Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Mes très chers collègues, une délibération pour l'école préparatoire des arts. En septembre 2019, la Maison des arts Solange Baudoux a ouvert une classe préparatoire post-bac aux écoles supérieures d'art en partenariat avec l'école supérieure d'arts et de design Le Havre-Rouen. Cette première promotion de treize étudiants est un excellent résultat cette année puisque 80 % des élèves ont intégré une classe. Cette année, nous sommes passés de treize étudiants à quinze, donc c'est vraiment une école qui rayonne.

La Maison des arts sollicite un soutien financier d'EPN pour la création d'une identité visuelle de la classe : réalisation de supports de promotion de la formation qui doivent permettre d'ancrer l'identité de la classe préparatoire aux écoles d'art et faciliter la promotion sur l'ensemble du territoire lors de salons, rencontres et lors d'orientations ou portes ouvertes. Il est proposé de verser à la Maison des arts Solange Baudoux au titre de l'année 2020 une subvention d'un montant de 1 250 €.

M. Jean-Pierre PAVON

Je voulais compléter en disant qu'il y a d'autres élèves à la Maison des arts, et qu'il y a sept élèves qui suivent les cours « normaux » de la Maison des arts qui ont réussi leur entrée dans des écoles supérieures d'art. Cela confirme la qualité de l'enseignement de la Maison des arts.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord. Je vous remercie. Pas d'autre demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 250 € à la ville d'Evreux, au titre de la classe préparatoire post-bac aux écoles supérieures d'art de la Maison des Arts Solange Baudoux pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la Maison des arts, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre

Unité de Recherche Clinique du CHES -Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Depuis 2018, le centre hospitalier Eure Seine met en place une unité de recherche clinique à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. Les missions opérationnelles du CIRCE visent à :

- promouvoir et faciliter la recherche clinique au sein du CHES ;
- promouvoir et faciliter une innovation médicale ;

- proposer des supports d'enseignement innovants à destination des professionnels – nous avons ouvert un DU santé cette année et une quinzaine de paramédicaux ont suivi cette formation ;
- la participation à l'animation du territoire dans le domaine médical ;
- renforcer l'attractivité du CHES et lutter contre la désertification médicale.

Pour la troisième année, le CHES sollicite un soutien financier à hauteur 30 000 € destinés à accompagner le projet de déploiement des actions de l'unité de recherche. Le CHES s'engage à dédier une personne ressource au cadre partenarial déployé qui doit permettre de faire du territoire une place reconnue en matière d'attractivité, de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé. Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, c'est la poursuite d'une action engagée. Il est prévu une évaluation au bout des trois ans. Nous avons d'ores et déjà, avec Arnaud MABIRE, rencontré la nouvelle directrice de l'hôpital d'Evreux qui s'engage à nous faire une évaluation complète de ses structures l'an prochain.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre hospitalier Eure Seine au titre de son unité de recherche clinique (URC), pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre

Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2019

M. Rémi PRIEZ

Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi monsieur PRIEZ, je vous présente mes excuses. Je vous donne, mes chers collègues, le résultat du vote de la première délibération concernant l'élection du sixième conseiller communautaire, en l'occurrence madame Emmanuelle TREMEL. Votants : 108 ; blancs : 14 ; madame TREMEL : 94 voix. Madame TREMEL est donc sixième conseillère communautaire. Mes félicitations.

M. Rémi PRIEZ

Ce premier dossier tourisme va se dérouler en deux temps puisqu'il s'agit déjà d'approuver le compte administratif et ensuite de prendre acte du rapport d'activité 2019.

Compte administratif

Je vous donne les principaux chiffres du compte administratif 2019. Sur la section exploitation, avant report et reste à réaliser, un solde positif de 14 308 € ; et sur la section investissement, de 19 480 €.

Après les reports et restes à réaliser, en exploitation, nous avons un excédent de 37 997 €, et un excédent aussi en investissement de 39 936 €, soit un solde d'exécution positif de 77 234 €.

Je précise que sur le vote de ce compte administratif, je ne prendrai pas part au vote en tant que président de l'office de tourisme, de même que madame AUGER en principe, vice-présidente.

Synthèse du rapport d'activité

Sur le deuxième sujet concerné qui prend acte du rapport d'activité, je pense que vous avez tous été destinataires de la synthèse de l'activité 2019. C'est un document d'une douzaine de pages qui relate les différents principaux chiffres de l'activité de l'office de tourisme. En résumé, l'année 2018-2019 a été une excellente année pour tout le monde, avec des chiffres en hausse sur tous les domaines. Si je prends par exemple ce que l'on appelle le réceptif, c'est-à-dire l'accueil des groupes, nous avons augmenté le chiffre d'affaires de +38 % avec un peu plus de 200 000 €.

Sur le chiffre d'affaires boutique, nous avons augmenté de 29% pour atteindre 80 000 € à peu près.

L'accueil : +42 % d'accueil de public, soit 57 000 personnes. Certains disaient que déménager était une erreur, et en fait c'est un succès puisque nous avons +42 % de visites. C'est pareil sur les réseaux sociaux : toute la fréquentation sur les réseaux sociaux est en hausse. Sur la partie commerce, qui est gérée par Stéphanie, c'est pareil : +96 % sur l'activité ; 79 porteurs de projets reçus ; 12 dossiers FISAC ; 211 demandes de traitement de commerces, etc. Une très bonne réussite de ce côté-là aussi. Sur la partie ressources humaines en enquête interne, nous avons une satisfaction gradée sur cinq étoiles qui est de 4,5. En termes de qualité management et satisfaction de travail, le tout est très bon.

Enfin, pour terminer, le comptoir fait parler de lui puisque nous avons beaucoup de Régions en France qui nous ont sollicités pour voir pourquoi nous étions passés au comptoir des loisirs, pourquoi nous nous étions intéressés à nos habitants, et nous sommes toujours sollicités. Le dernier en date est Mont-de-Marsan, mais il y a même eu la ville de Marly ou Deauville qui s'intéressent à ce qui se passe à Evreux.

Observation économique

Sur l'observation économique, nous avons collecté 175 000 € de taxes de séjour, soit une hausse de 47 %.

Un mot sur la fréquentation des sites : les trois premiers sites qui sont visités sont la cathédrale, le musée d'histoire et d'archéologie, Gisacum, et en 4^e l'Arbr'en Ciel.

Pour les retombées globales, c'est un calcul qui n'est pas fait par l'Office de tourisme et est plutôt « national », entre guillemets, qui reprend beaucoup de données, c'est travaillé. Il estime aujourd'hui à 23 M€ de retombées locales. Voilà quelques chiffres de l'activité. Cette année 2019 est vraiment une grosse satisfaction.

Par contre, l'année 2020 est très noire à cause de la crise de la Covid. La commercialisation est au point mort. Nous avons un peu relancé car suite au déconfinement de mai, cela s'était amélioré, donc nous avons reprogrammé des groupes pour septembre et octobre. Et finalement en juillet, tout a été annulé. Maintenant tous les gros tours operators avec lesquels nous travaillons ont annulé le département de l'Eure pour tout 2021, au moins jusqu'à nouvel ordre. La situation est plutôt compliquée.

Sur les données financières, à la même époque l'année dernière, nous avons collecté 120 000 de taxes de séjour, aujourd'hui nous en sommes à 55 000. L'état est vraiment assez mauvais. Nous sommes comme tout le monde et nous espérons une reprise assez rapide. Nous mettons les moyens en œuvre pour colmater les brèches et faire que l'Office s'en sorte le mieux possible.

M. Guy LEFRAND

Année 2019 exceptionnelle, année 2020 évidemment tragique du fait de l'actualité sanitaire. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (M. PRIEZ et Mme AUGER ne prennent pas part au vote) le compte administratif 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

Aide aux hébergements touristiques - Modification du règlement

M. Rémi PRIEZ

Je vous propose la modification du règlement de l'aide que nous apportons à la création d'hébergements touristiques. C'est quelque chose que nous promovons depuis quelques années. Cela marche bien, nous avons de plus en plus d'hébergements touristiques, mais malheureusement nous sommes toujours en deçà de la moyenne nationale mais aussi de ce que nous souhaiterions avoir sur notre territoire. Pour cent habitants, nous disposons de 10,4 lits touristiques, alors que sur le département la moyenne est plutôt de dix-neuf lits et la moyenne nationale est de trente. Nous avons un léger retard, mais nous nous employons à l'améliorer. Nous vous proposons, dans la continuité de ce que nous avons, d'améliorer le système. Ce que nous avons avant, c'est que nous donnions une subvention de 500 € par lit touristique. S'il y avait un critère qui rentrait dans notre politique touristique, nous rajoutions une prime de 1 000 €.

Nous proposons aujourd'hui de renforcer le dispositif et d'être plus incitatifs sur la qualité. Il s'agirait de ne plus donner une subvention par lit, mais de subventionner un pourcentage de travaux.

Dans la délibération, vous avez une liste de critères sur lesquels nous retenons cette participation aux travaux. Cela répond à ce que nous souhaitons développer : tourisme vert, hébergements atypiques, le handicap sur lequel nous forçons les choses. Donc si nous avons un critère qui est retenu par le projet, nous financerons 10 % des travaux, s'il y a deux critères, 25 %, et s'il y en a trois, 40 %.

Nous souhaitons être incitatifs sur la création d'hébergements et monter en qualité. Nous avons des dossiers, mais nous souhaitons maintenant une certaine qualité.

Voilà l'objet de ce règlement. Vous l'avez en annexe de la délibération. C'est beaucoup plus détaillé en termes de dépenses, d'aides, la liste des critères. Nous parlons forcément des plafonds, des planchers, et des obligations du bénéficiaire. Voilà un résumé de cette modification.

M. Guy LEFRAND

Merci monsieur PRIEZ. Des demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Les modifications proposées sur le règlement visent à faciliter l'entrée au dispositif pour tout porteur de projet (aide en fonction du montant des travaux et non du nombre de lits, et acompte dès la signature de la convention). Ensuite l'aide est proportionnelle à l'inscription du projet dans un à trois critères thématiques parmi ceux proposés. Une nouvelle catégorie est ajoutée, afin de développer l'agritourisme, en répondant aux enjeux de la diversification agricole sur le territoire.

La subvention sera donc proportionnelle aux dépenses prévisionnelles présentées, et sera progressive suivant les critères dans lesquels s'inscrit le projet :

Nombre de critères suivis	Subvention en % des travaux
1	10 %
2	25 %
3 ou plus	40 %

Liste des critères :

- Hébergement écologique (label clé verte, ecolabel européen...)
- Hébergement accessible avec un minimum de deux handicaps (label Tourisme et Handicap)
- Hébergement répondant à une des thématiques suivantes, et bénéficiant d'un label correspondant : vélo, accueil équestre, pêche
- Hébergement insolite (cabane, yourte, tipi, roulotte, caravane vintage...)
- Hébergement avec une offre spa/sauna/piscine
- Hébergement de grande capacité (plus de 15 lits sur un même site)
- Hébergement sur une installation agricole (demandeur cotisant MSA).

Une bonification supplémentaire (+15%) est accordée si le projet répond à l'une des caractéristiques suivantes : ferme auberge, exploitation agriculture biologique, vente directe, ferme pédagogique

Subvention hébergement touristique -Le Vieil-Evreux - Mme Anne-Sophie BLIER

M. Rémi PRIEZ

Trois dossiers qui rentrent justement dans ce nouveau règlement. Un premier dossier situé sur la commune du Vieil-Evreux, de madame Blier. Avant, elle était propriétaire d'un ancien corps de ferme. Il y a une création importante de logements. Il va y avoir une maison principale qui va être transformée en deux gîtes de 6 et 9 personnes, un ancien bâtiment en un gîte de 4 personnes, et un ancien four à pain en gîte de deux personnes. Au total, nous allons voir la création de 21 places disponibles pour ces hébergements. En plus, un deuxième critère est à ajouter : la création d'un spa. Le total des travaux se monte à 108 223 €. Comme il y a deux critères, nous allons prendre en charge 25 % des travaux, et comme nous sommes sur un hébergement important en termes d'accueil, le plafond est de 60 000 €. Donc si nous calculons 25 % sur les 108 000 €, nous arrivons à une subvention de 27 055 €.

M. Marc PERRIN

Je vais m'abstenir sur le vote de ce dossier parce que je n'ai pas eu de présentation du projet par l'investisseur.

M. Guy LEFRAND

Pas d'autre demande prise de parole ? Je mets donc aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 2 voix contre et 7 abstentions)** une subvention d'investissement à hauteur de 27 055 € à Mme Anne-Sophie BLIER au titre de son projet de création d'un ensemble de gîtes de 21 places sur la commune du Vieil-Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

Subvention hébergement touristique -Marcilly-sur-Eure - M. DACQUIN

M. Rémi PRIEZ

Dossier de monsieur Dacquin à Marcilly-sur-Eure. Il s'agit d'un second gîte pour dix personnes. Il va être labellisé « accueil vélo » et grande capacité. Il s'agit aussi de travaux et d'une somme importants : 98 878 €. Nous participons à une hauteur de 25 %, mais avec un plafond 20 000 €, donc la subvention se montera à 20 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à M. DACQUIN au titre de son projet de création d'un meublé 10 places sur la commune de Marcilly-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Subvention hébergement touristique -Jouy-sur-Eure - SCI LA TANIÈRE**M. Rémi PRIEZ**

Dernier dossier, concernant la SCI La Tanière à Jouy-sur-Eure. Madame Lecanu, la gérante, transforme une grange en colombage en gîte composé de trois chambres et de six lits touristiques, avec pour compléter un spa. Comme elle n'a qu'un seul critère, nous subventionnons à hauteur de 10 %, soit 8 370 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 8 370 € à la SCI La Tanière au titre de son projet de création d'un gîte 6 places, sur la commune de Jouy-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

ZAC du Long Buisson 3 - Approbation du dossier de création**M. Xavier HUBERT**

Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Les délibérations n° 11 et 12 concernent le Long Buisson 3. Je vous propose de faire une petite présentation pour chacun de ce qu'est ce parc d'activités du Long Buisson 3, avant de présenter plus spécifiquement les deux délibérations sur lesquelles nous aurons à nous prononcer.

Long Buisson 3

Vous allez immédiatement voir une carte qui fixe le périmètre de la zone Long Buisson 3. Cette carte vous indique d'emblée que la zone est contenue, elle fait une superficie de l'ordre de 60 hectares. Elle est contenue au sud par la route nationale 1013, donc elle ne pourra pas déborder de cette limite qui a été fixée. Je veux rappeler à tous qu'il s'agit pour nous, EPN, d'un projet ancien puisque nous avons déjà inscrit et approuvé cette inscription au contrats de territoire en septembre 2015, donc cela fait environ cinq années que nous planchons sur cette zone. Les études préalables ont été lancées dès 2016, il y a eu ensuite une concertation préalable pendant plus d'une année, de septembre 2018 à novembre 2019 avec la possibilité de s'exprimer et deux réunions publiques qui se sont tenues à Guichainville.

Nous avons également, au mois de juillet dernier, lancer une consultation électronique – il y a eu quelques remarques faites –, et puis nous avons délibéré il y a quelques mois sur le fait que cette zone serait exploitée sous la forme d'une concession d'aménagement. Le conseil communautaire a délibéré sur un certain nombre de points et aujourd'hui nous avons deux délibérations à prendre, l'une sur le dossier de création de la ZAC et l'autre sur le choix du concessionnaire de cette ZAC, si nous acceptons la création de la ZAC.

Contexte

Quelques éléments de contexte pour situer l'enjeu pour EPN de la création d'une telle zone.

- Il faut d'abord bien voir que nous avons, madame AUGER l'a dit à l'instant, un déficit foncier économique absolument majeur, puisque seuls quelques terrains sur les zones précédentes restent à valoriser, que s'il existe sur d'autres zones quelques terrains, ils n'appartiennent pas à l'agglomération, à la différence de cette zone-ci. En matière économique et de foncier économique, le maître mot c'est d'anticiper, parce que si nous attendons de vendre le dernier terrain pour se plonger dans la zone future d'aménagement, il y aura de grosses difficultés pour notre activité économique et notre attractivité économique.
- Nous avons aussi voulu réaliser un aménagement durable exemplaire. On peut peut-être toujours faire mieux, mais il y a eu beaucoup de valeur écologique et paysagère ajoutée à ce projet. Monsieur GAVARD-GONGALLUD a également pensé à booster le projet à ce niveau-là, que ce soit en matière de gestion des eaux pluviales, biodiversité, plantations, de mobilités, notamment de mobilités douces, en matière énergétique – nous incitons les futures constructions à faire usage de panneaux photovoltaïques –, ou même, sur le futur centre aquatique, la possibilité d'un raccordement au chauffage urbain. Tous ces éléments sont des éléments qui signent un futur Long Buisson 3 durable.

- Enfin, il faut également, afin que ce soit bien clair pour tout le monde, dire que nous investissons en réservant ce Long Buisson 3 aux entreprises qu'on appelle B2B, c'est-à-dire d'activité professionnelle à activité professionnelle, PME, PMI, activité artisanale, mais en aucun cas ces parcelles à commercialiser ne seront réservées à du commerce de détail de particulier. Cela fait qu'il n'y a pas de crainte de concurrence avec les commerçants de la ville d'Evreux et des communes alentour.

- Quatrième point, j'y ai fait allusion, c'est la création d'un centre aqualudique qui sera au nord de la zone à proximité d'équipements sportifs déjà existants. C'est assez cohérent. Ce centre aqualudique sera porté par EPN.

- Et enfin, dernier point important, c'est l'intégration de ce Long Buisson 3 dans une connexion, dans une infrastructure routière qui est cohérente. Nous le verrons d'emblée sur la slide suivante puisque, vous le voyez, nous avons négocié avec l'Etat l'accès sud de cette zone Long Buisson 3 avec une bretelle qui, directement de la nationale, permettra d'accéder à la zone Long Buisson. Lorsque l'on prolonge au nord après le rond-point, on voit que le boulevard du 14 juillet pourra être également rejoint, il y aura un accès. Et sur un axe plus est-ouest, vous voyez la création d'un rond-point à l'ouest qui permet d'accéder, du côté ouest vers Décathlon, nous avons également une trame routière.

Il y a des axes routiers pour les automobiles, des voies douces également, il y a eu également une étude sur le bruit. Tous ces éléments nous laissent penser que nous disposons d'un très beau projet. Je dois dire également que, et cela n'est pas négligeable, nous sommes tous préoccupés par l'emploi, nous attendons d'après les moyennes, les estimations, le benchmark qui peut être pratiqué – ce n'est pas une estimation au hasard – la création d'environ 2000 emplois sur les années à venir.

Communes d'implantation

Je termine cette première partie de présentation en indiquant que nous disposons des délibérations des accords des trois communes d'implantation du Long Buisson 3 : Evreux, Guichainville et Angerville, qui ont toutes trois donné leur accord sur la poursuite de ce projet.

Etapas réalisées et à poursuivre

Etapas réalisées

La slide suivante, il s'agit des étapes déjà réalisées et celles à poursuivre. Pour les étapes déjà réalisées : nous avons réalisé toutes les études préalables ; je l'ai dit, les études faune-flore, toutes les études environnementales, bruit, foncier et mobilités.

Nous avons pratiqué, c'est important, les acquisitions foncières à hauteur de 98 %, il reste une petite parcelle à acquérir. Nous pouvons dire qu'EPN est propriétaire du foncier de cette zone. Nous avons réalisé des consultations.

Etapas à poursuivre

Il y aura ensuite des étapes à poursuivre : les 2 % d'acquisitions foncières restants.

Nous aurons également, et ce sera la deuxième délibération, à choisir l'aménageur de cette concession de la ZAC.

Ensuite, les études opérationnelles pour vraiment démarrer. Nous aurons à examiner à nouveau ce dossier pour voter la réalisation de la ZAC, probablement au premier trimestre de l'année prochaine, et ensuite les travaux vraiment opérationnels s'engageront, c'est ce qui vous est indiqué dans la dernière slide sur laquelle vous avez une sorte de phasage des opérations. En mauve, première étape avec le parc aqualudique, quelques parcelles au nord de la zone, et en façade, des grandes unités avec quelques autres parcelles plus petites.

Et vous le voyez, cela s'échelonne : 2024 la deuxième phase et 2026 la troisième phase. C'est dire que nous avons une opération d'envergure, puisque nous pensons clôturer cette ZAC, même si c'est un chiffre à prendre avec réserve, en 2033. C'est véritablement l'engagement la collectivité sur un développement économique des quinze prochaines années.

Première délibération

J'en viens, d'entrée, à la présentation rapide de la première délibération numéro 11 : la création de la ZAC. C'est une étape importante. Le dossier de création présente le rapport de présentation, un rapport de situation, et il vous est demandé d'approuver le dossier de création de la ZAC tel que je viens de le présenter.

Vous avez également le périmètre de la ZAC dans la première slide.

Il s'agit aussi de valider la réalisation de cette zone sous forme d'une concession d'aménagement. De façon plus anecdotique, mais c'est important quand même, la réalisation de cette ZAC sera exclue du champ de la taxe d'aménagement, ou en tout cas de la part communale de la taxe d'aménagement.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette première délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci, monsieur le vice-président, pour cette présentation claire et objective, contrairement à ce que nous entendons parfois. Je vais maintenant donner la parole à la salle.

M. Guillaume ROUGER

Merci Monsieur le Président, merci monsieur le vice-président HUBERT pour cette présentation. Nous sommes le 13 octobre 2020, je pense que sur ce point nous sommes tous d'accord. Nous sommes donc amenés à approuver, en ce jour du 13 octobre 2020, la création de la ZAC du Long Buisson 3, soit précisément trois jours avant la fin de la période d'enquête préalable à l'autorisation environnementale qui a été prescrite par le préfet et qui se termine officiellement le 16 octobre à 18 heures. Comprenez que nos citoyens puissent s'interroger sur la pertinence de votre calendrier, voire le trouvent franchement inopportun. De là à penser que vous ne faites pas grand cas des résultats de l'enquête publique, il n'y a pas l'ombre d'un doute, pas même d'un buisson.

Pourtant, monsieur le vice-président, vous n'avez pas ménagé vos efforts au cours des derniers mois et au cours des dernières années, vous-même, pour aller à la rencontre des habitants pour expliquer et rassurer. Nous savons tous ici votre valeur, votre engagement pour notre territoire et le respect avec lequel vous considérez la parole de nos concitoyens. Alors comment s'explique une telle erreur d'appréciation dans le calendrier de vos débats ? Nos concitoyens ne le comprennent pas et le vivent, pour certains, comme un mépris de notre assemblée à leur égard. Ce n'est évidemment pas souhaitable de laisser planer le moindre doute sur ce sujet.

Cela m'amène donc à considérer que le vote d'aujourd'hui sur ce sujet, quelle que soit la direction que prendrait ce vote, n'est pas souhaitable puisqu'il constituerait dans sa forme un camouflet inacceptable infligé aux habitants que nous représentons.

Sur le fond du dossier et sur la pertinence même du projet au regard des critères économiques, environnementaux ou urbanistiques, il y a de nombreuses questions, pas des moindres. La première porte bien sûr sur les conséquences de ce projet de ZAC en matière d'artificialisation des sols. Ce sujet, mes chers collègues, appelle à la plus grande responsabilité dans les décisions d'aménagement que nous avons à prendre. Nos concitoyens, notamment les plus jeunes d'entre eux, sont désormais largement sensibilisés à cet enjeu qui nous engage sur plusieurs générations. Vous évoquiez tout à l'heure la date de 2033 pour la clôture de la ZAC.

Dans son avis de délibéré sur votre projet d'artificialisation des sols du Long Buisson 3, la MRAE, Mission régionale d'autorité environnementale de Normandie vous alerte de manière très explicite sur ce sujet, indiquant que votre argumentation quant à la nécessité de proposer une nouvelle offre économique au Long Buisson à vocation généraliste n'est pas assez précise et étayée. La MRAE rappelle notamment que cette artificialisation des sols au profit notamment d'espaces commerciaux – nous y reviendrons – est un enjeu majeur susceptible d'avoir des incidences sur le changement climatique, les ressources naturelles de notre territoire, le sol, l'eau, les déplacements et les comportements des populations. Il faut rappeler également que dans notre Région, l'artificialisation des sols a été ces dernières années en progression constante et presque cinq fois supérieure à la croissance démographique. Nous parlons ici d'un projet d'artificialisation des sols sur près de 60 hectares. Ce ne sont pas les magnifiques écocups qui compenseront l'impact écologique de votre projet. Ce constat et cet appel à la raison, c'est d'ailleurs l'objet de la circulaire du 24 août dernier du Premier Ministre qui demande au préfet de l'aider à user de son pouvoir de recours pour s'opposer à des projets qui ne respecteraient pas les principes de mesure et de responsabilité sur cette artificialisation des sols.

Vous le dites vous-même en page 117 de votre rapport d'évaluation environnementale – je vous invite, mes chers collègues, à vous y reporter – en justifiant votre projet d'artificialisation par, je cite, « le caractère facilement disponible de ces terres agricoles ». Là, je vous rejoins. Ces terres sont effectivement facilement disponibles, mais ce n'est pas pour réaliser des choses faciles que les citoyens vous ont porté aux responsabilités avec toutes les qualités reconnues que vous avez. C'est précisément pour réaliser des choses difficiles et faire bénéficier la collectivité de votre expertise vous qui avez sans doute été le président le mieux élu de cette assemblée. Oui il est plus difficile de privilégier l'exploitation des friches existantes ; oui cela nécessite des acquisitions progressives, plus ardues, plus complexes ; oui cela prend plus de temps. Mais nous en avons du temps depuis que vous nous parlez de ce projet. Cela fait plusieurs années que vous projetez cette ZAC. Pourquoi n'avoir pas mis ce temps à contribution pour avancer sur le réaménagement des friches existantes ou le réaménagement des anciennes zones d'activités de notre territoire, dont certaines sont clairement à l'abandon ? Rougemare, Arachequesne, zone d'activité de Nétreville, Friche Aspocomp et d'autres sur près de 110 hectares : autant de friches qui restent sans projet sérieux, autant d'hectares dont vous nous dites qu'ils seraient inexploitable. Ils ont pourtant fait l'objet d'une artificialisation par le passé.

Monsieur le vice-président, mes chers collègues, je pense que cette question des friches et du réaménagement des zones d'activité existantes doit être notre priorité et mobiliser notre énergie. Le deuxième point porte sur l'intégration dans le projet de surfaces commerciales. Vous nous indiquez régulièrement, et ce soir encore, que votre projet n'intègre aucune surface commerciale. C'est d'ailleurs l'engagement que vous avez pris devant les habitants de Guichainville lors d'une réunion de concertation le 2 juillet 2019. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site de *La Dépêche d'Evreux*. Le journaliste qui retranscrivait les débats indique, je cite, « l'information majeure avant d'entamer les échanges avec l'assistance a été de souligner que la zone d'activité ne comprendrait aucun commerce », ce qui a désamorcé les inquiétudes du public. Je crois qu'ils avaient pourtant raison de s'inquiéter. En effet, si vous entretenez un flou très artistique sur les surfaces commerciales en leur donnant le qualificatif de surfaces commerciales B2B ou interentreprise, il n'en demeure pas moins que ces activités commerciales représentent près de 14 % des mètres carrés commercialisables au titre de la concession d'aménagement que vous envisagez, près de 23 % des recettes de commercialisation de la ZAC. Il s'agit du deuxième poste de recettes après les surfaces de grande emprise. Vous évacuez donc ce sujet comme si ces surfaces commerciales n'en étaient pas vraiment. C'est faux évidemment, et bien malin celui qui peut jurer aujourd'hui la main sur le cœur que ces surfaces ne viendront jamais concurrencer le tissu commercial existant. Je crois qu'il faut simplement se référer à la définition d'une surface commerciale d'après le code de commerce. Celles que vous prévoyez entrent bien entendu dans ce champ, elles seront donc soumises à autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial qui est précisément l'objet la circulaire du Premier Ministre visant à empêcher ces extensions commerciales irraisonnées au détriment des surfaces agricoles.

Mon troisième point de fond porte sur votre projet d'équipement aquatique, le terme vous revient, sur cette zone d'activité. Vous savez que je défends une toute autre vision de cet équipement. Tout d'abord en cohérence absolue avec ce que j'ai développé précédemment, je soutiens la construction de ce nouvel équipement au sein du tissu urbain existant, en exploitant une friche existante dont la requalification est tout à fait possible sans grande complexité en proximité des voies permettant l'accès aux usagers des communes du sud de l'agglomération.

Par ailleurs, nous sommes en total désaccord, vous le savez, avec un investissement significatif de l'agglomération dans un bassin de 25 mètres qui ne répond ni aux besoins des usagers ni au rang que doit retrouver notre capitale départementale. Il suffit de regarder comment nous sommes passés totalement à côté de l'opportunité que constituaient les JO 2024, dépassés par des communes du département telles que Val-de-Reuil, Vernon ou Louviers. Nous avons aujourd'hui une fenêtre d'investissement sur cet équipement de piscine. Il est absolument indispensable. Saisissons cette opportunité pour rehausser le niveau de nos équipements sportifs avec un bassin de 50 mètres qui nous redonnera une place sur l'échiquier des infrastructures sportives normandes.

Mes chers collègues, ce dossier est sans doute l'un des plus importants de notre mandature. Il nous engage. Il engage notre responsabilité collective vis-à-vis de nos concitoyens, mais également vis-à-vis des générations futures. Ne faisons pas de ce vote une faute politique, ne nous dérobons pas de nos responsabilités d'élus, remettons ce projet sur la table, travaillons ensemble à son amélioration. C'est tout à fait possible et je dirais que c'est tout à fait indispensable. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il me semble que nous devons pouvoir voter en conscience, sans craindre la moindre pression sur un sujet aussi structurant, je demande à ce que le vote de cette délibération et de la suivante puisse se faire à bulletin secret, si vous l'acceptez, mes chers collègues et si cela vous paraît envisageable, Monsieur le Président et monsieur le vice-président. Pour notre part, je vous indique que les arguments que je vous ai exposés nous conduiront à voter contre le projet dans sa forme actuelle car nous sommes convaincus qu'un consensus peut être trouvé dans l'apaisement. J'ajoute que la délibération suivante nous apparaît encore plus inacceptable puisqu'elle concède dès à présent l'aménagement de la ZAC à la SHEMA que préside d'ailleurs monsieur LEFRAND dans des conditions financières, opérationnelles et contractuelles qui posent question.

Merci Monsieur le Président, merci monsieur le vice-président, merci mes chers collègues pour votre attention sur ce dossier structurant que nous devons retravailler ensemble.

M. Didier CRETOT

Je voulais juste intervenir sur le fait que nous voyons bien que nous concentrons quasiment tout le développement économique de l'agglomération sur le territoire sud et que, pour d'autres communes, on n'a pas l'impression que nos zones d'activités, nos friches peut-être, sont intéressantes. Je vais forcément citer le cas de la commune de Gragny, mais aussi en partie celle de Normanville, contiguë, où nous voyons que depuis plusieurs années rien n'est fait sur notre zone d'activités, si ce n'est que nous avons été suffisamment gentils à une époque concernant la construction du

centre de traitement des eaux usées sur le territoire ; la commune de Gravigny avait voté à l'unanimité. Depuis, rien. Notre zone est à l'abandon, il n'y a pas de projet, pas d'avenir.

Je ferais remarquer aussi, peut-être de façon plus intéressée, que lorsqu'on construit une zone d'activités de cette nature, bien sûr le produit commercial va à l'agglomération, mais il faut savoir que les taxes foncières vont aux communes d'implantation. Cela crée forcément un déséquilibre important sur le territoire de l'agglomération. Je vous rappelle que le centre de traitement des eaux usées étant un équipement à destination intercommunale, ne génère aucune recette pour la commune de Gravigny alors que nous avons mis à disposition un terrain assez important. J'aimerais bien que notre friche industrielle sur le nord de l'agglomération puisse être considérée aussi comme prioritaire dans la mesure où elle n'est pas non plus négligeable puisqu'elle fait presque 13 hectares. Je voudrais bien que, dans la réflexion, nous n'oublions pas que le territoire de l'agglomération est un peu plus large que le Long Buisson.

M. Timour VEYRI

Tout d'abord, je suis réellement heureux que nous soyons réunis ce soir et que nous puissions évoquer, à travers ce dossier, le visage, demain, de notre agglomération – je crois que cela a été dit. Derrière un mot un peu technique, la zone d'aménagement concertée du Long Buisson 3, c'est un vrai dossier de fond qu'il nous est demandé d'aborder. Celui-ci, nous l'avons compris, correspond à un engagement, du président LEFRAND, nous sommes donc d'ores et déjà très avancés dans la procédure. Certains d'entre nous ont même le sentiment, je crois l'avoir senti en venant ici, que le calendrier va un peu vite. Pour ma part, je suis assez d'accord pour dire qu'il me semble que le calendrier est conduit à marche forcée. Néanmoins, je tiens à remercier monsieur HUBERT pour sa présentation qui permet de poser les choses avec calme, avec un certain nombre de détails et donc d'aborder ce dossier.

Je trouve normal que l'on essaie d'avancer vite lorsqu'on est convaincu, donc il est normal que le président de cette agglomération veuille aller vite. Mais d'abord, il reste beaucoup d'entre nous à convaincre, dont moi-même. Nous avons tous senti l'émotion de nombre de nos concitoyens qui, eux, non seulement ne sont pas convaincus mais sont même inquiets. Je crois qu'il faut aussi s'adresser, par-delà les murs de notre agglomération, à nos concitoyens.

Or, la délibération le rappelle elle-même, je cite : « ce projet stratégique constitue une réponse au déficit d'offre foncière en matière de développement économique pour les dix-quinze prochaines années ». Cela a été rappelé notamment par le vice-président HUBERT. Donc c'est très clair, ce soir : le dossier stratégique aura des conséquences pour des décennies sur notre territoire. Il doit donc être mûrement réfléchi avant que nous ne soyons totalement pieds et poings liés.

D'une certaine manière, je considère, avec beaucoup, qu'il s'agit de ne pas reproduire certaines erreurs qui ont pu être commises, notamment dans les années 2000 avec la création de la zone franche. A l'époque, de nombreux élus alertaient sur un certain nombre de risques, notamment de voir des professions libérales partir, je prends l'exemple d'Evreux et de son centre-ville, et personne ne les avait écoutés à l'époque. C'est ce qui s'est passé. Plus près de nous, il y a également l'extension de Carrefour. Nous avons alerté sur le risque que celle-ci faisait courir aux petits commerces de proximité. Depuis trois ans, il y a une augmentation de 40 % de la vacance des commerces à Evreux.

Nous voyons bien que souvent ces dossiers très lourds sont traités très rapidement, et on ne se rend compte qu'après, parfois de manière limpide pour tous, des conséquences qu'ils ont. Sur un dossier comme celui-ci, ce soir je crois qu'il faut avoir beaucoup de modestie, se poser des questions avec un peu pragmatisme.

D'abord, de par son ampleur, sur la question de l'impact. Vous avez insisté, monsieur HUBERT dans votre présentation, sur l'impact du dossier dans un certain nombre de communes, les principales concernées : Guichainville, Angerville-la-Campagne et bien sûr Evreux. Nous voyons bien que c'est un dossier qui concerne l'avenir même de notre agglomération dans son ensemble. Les questions doivent donc se poser au niveau de l'agglomération. Or, entre le moment où le projet a été annoncé par le président de l'agglomération il y a maintenant quelques temps, que l'on partage d'ailleurs la philosophie du projet, et le vote de ce soir, beaucoup de choses ont bougé, beaucoup de choses ont changé. Je pense notamment à la crise sanitaire, à la crise sociale et économique, à la crise liée à la Covid qui jettent, je crois, sur les enjeux de ce projet une lumière nouvelle. Question toute bête : peut-on faire une zone d'activité après la crise comme si de rien n'était, comme si rien ne s'était passé ? Ce n'est pas certain. Ces circonstances extérieures nous commandent de faire preuve de sagesse. Je crois que nous pouvons nous poser, à la lumière de celles-ci, un certain nombre de questions.

Il y a deux grands sujets selon moi. D'abord, la question simple qui est de savoir si cette ZAC correspond, à la fois économiquement et écologiquement parlant, à un projet d'avenir ou à un projet du passé ?

Je crois que nous avons le droit de poser les questions en ces termes si nous voulons avoir une boussole un peu fiable sur le vote qui doit être tenu ce soir. Enfin, il y a un deuxième sujet qui a été abordé juste avant – je me joins tout à fait aux réflexions de mes collègues – sur le fait de savoir si nous n'allons pas un peu vite sur ce dossier. Peut-être qu'un temps de réflexion, de concertation, d'écoute et de travail collectif va être nécessaire.

Le premier point porte sur la question de l'enjeu même de cette ZAC. Je crois que c'est important d'en parler parce que la manière dont celle-ci nous a été présentée nous conduirait effectivement, à voter comme un seul homme. Mais c'est un projet qui impactera, et c'est peut-être là qu'il y a un hiatus, une différence d'appréciation entre nous, monsieur HUBERT, plus que les dix-neuf prochaines années mais probablement les cinquante prochaines années. Par conséquent, il faut vraiment se poser des questions au long court. La première question que l'on peut se poser et que je pose à mes collègues, c'est : cette zone est-elle adaptée d'abord aux besoins d'aujourd'hui et aussi à ce que nous anticipons, si je puis dire, pour ce que l'on appelle le monde de demain ? D'abord, sur le monde d'aujourd'hui, j'aimerais dire un mot sur les difficultés actuelles. Je ferai court sur ce point, vous savez en tant que maires et élus locaux, que la maîtrise du foncier est un enjeu essentiel, les communes de l'agglomération sont contraintes en permanence par le plan local d'urbanisme dans leurs projets. Et dans ce cas, pour la ville centre, alors que toutes les communes se serrent la ceinture, nous voyons un projet titanesque émerger. Cela pose des questions d'équilibre territorial. Je comprends qu'on se pose ces questions, je pense même important que nous nous les posions ensemble. Donc la première interrogation concerne ce besoin d'agrandissement externe plutôt qu'interne à Evreux. Nous le voyons après des années de désindustrialisation dans les années 1990 et 2000. Notre agglomération est riche en friches urbaines, cela a été dit, et de sites à requalifier. On peut les citer : Rougemare et sur une autre échelle les usines de Navarre, et je n'évoque évidemment pas les terrains laissés vacants par l'ANRU, on pense notamment à La Madeleine et au centre-ville – nous en parlerons tout à l'heure mais c'est aussi le dossier de l'ancien hôpital ou celui du centre de tri PTT qui attend d'être reconverti en espace d'activité.

Mais il y a également, cela a été dit, la question de l'usage, l'utilisation, la valorisation des friches qui ne sont pas à Evreux et qui doit être posée, avec celle de l'équilibre territorial. C'est une question qui n'a pour l'instant pas été mise sur la table et qui est importante.

Ensuite, nous voyons bien quand on rentre dans le fond du dossier que ce qui soulève aussi beaucoup d'émotion est cette question de la destruction de 60 hectares de terres agricoles. Pour ma part, je n'y suis pas favorable. Dans une étude publiée en 2018, le CESE, Conseil économique social et environnemental de Normandie a d'ailleurs pointé le recul des espaces agricoles et naturels en Normandie et l'ampleur du bétonnage. Cela a été évoqué il y a quelques instants, mais je vais donner les chiffres précis : en quarante ans, 54 % des prairies normandes ont disparu au profit des zones industrielles et commerciales et d'habitat. La question c'est : faut-il continuer ainsi ? C'est la question que posent les associations de défense de l'environnement et les agriculteurs. J'espère que vous ne m'en voudrez pas, mais pour ma part, je leur donne raison.

Aujourd'hui, il y a un deuxième volet qui compte, qui est le volet économique. Nous avons une crise économique qui va nous amener, je crois, à être très prudents lorsque l'on envisage l'avenir. Pour cette année, l'Etat projette, et c'est un chiffre qui a été rendu public il y a quelques heures je crois, une récession de 10 %. Nous connaissons donc, chers collègues, une récession de 10 % cette année. C'est l'ensemble de l'économie française et mondiale qui est fragilisée. Ici, nous pensons comme des investisseurs mais dirons-nous aux habitants en sortant du conseil d'agglomération, les yeux dans les yeux, que nous faisons un bon investissement ? Pour poser la question encore autrement, si c'était notre argent, irions-nous le mettre aujourd'hui dans un projet dont nous ne sommes absolument pas certains qu'il nous permette un retour sur investissement digne de l'investissement que nous allons mettre ? Qui, aujourd'hui, est capable de l'assurer ? personne je crois. Nous sommes dans un moment de flou, dans un moment d'inquiétude, et je crois que dans les moments de flou et d'inquiétude, il faut être prudent, il faut gérer les données publiques comme un bon père de famille, et je crois que c'est ce qu'il faut faire en prenant le temps de la réflexion et en prenant le temps de voir la situation se stabiliser.

Nous voyons par exemple que le projet repose en grande partie sur un pari, celui du fret et de la logistique. Ce n'est pas inintéressant, mais il n'empêche que dans ce cas-là, il faut déjà partir d'une étude sérieuse sur le sujet et voir notre positionnement par rapport à d'autres agglomérations. Ce sont aussi, il faut bien le dire, des secteurs qui à la fois ne connaissent pas tout à fait la crise et ne sont pas non plus tout à fait les secteurs les plus porteurs d'avenir. Sans être désagréable, ce sont des secteurs à très faible valeur ajoutée, ce sont des secteurs à très faible employabilité. Sur la question de la logistique, mes chers collègues, tout le monde sait que nous allons vers la robotisation.

Dire que c'est grâce à la logistique que nous allons avoir beaucoup d'emplois demain, c'est soit un défaut d'information soit autre chose. La robotique avance à grands pas et donc il ne faut pas se tromper. Avons-nous envie d'aller vers ce type de développement économique ? Je crois que c'est faire un pari très risqué que de considérer que ce secteur soit d'avenir. Encore une fois, nous l'avons dit; ils ne produisent quasiment pas de richesses, donc investir là-dedans dans le contexte actuel, sur ce secteur-là, ce n'est pas un choix rationnel. En tout cas, on peut le démontrer, il faut être prudent.

Il y a un autre élément qui est important économiquement parlant, c'est la question de la concurrence des territoires. Nous l'évoquons souvent dans les réunions, mais je crois qu'il faut peut-être en dire un mot. Comment nous positionnons-nous par rapport aux autres agglomérations ? Je vais prendre un exemple, la CASE qui propose une offre foncière en ce moment dédiée aux PMI/PME et à la logistique, c'est-à-dire exactement la même chose : Ecoparc 57 hectares, Ecoparc 4 : 87 hectares. Nous avons SNA qui propose une offre foncière de 43 hectares dédiés aux PMI et PME avec une part de commerces. Enfin, nous voyons l'agrandissement progressif du site de Douains. Nous voyons donc bien que nous ne sommes pas tout seuls. La question est de savoir si en allant vers exactement les mêmes secteurs nous allons vraiment tirer notre épingle du jeu ou tout simplement se fragiliser ? Je n'ai pas la réponse, mais je crois que c'est une question qu'il faut se poser. C'est une question qui fragilise au moment de prendre une décision aussi importante et nous devons nous la poser.

Il y a aussi, et je crois que c'est peut-être le plus important, mes chers collègues, un autre constat qui m'amène à être critique, qui est le fait que la zone de Long Buisson 3 n'est peut-être pas la réponse aux besoins de 2020 ni à ceux d'après. Il faut regarder les besoins de demain. Nous voyons bien que ce projet aura un impact sur les décennies qui viennent. Quelles sont des agglomérations qui tirent leur épingle du jeu aujourd'hui ? C'est la question que nous devons nous poser au moment du vote d'un projet aussi significatif. Les agglomérations qui tirent aujourd'hui leur épingle du jeu, c'est la CASE et SNA pour tout un tas de raisons. Il faut se poser la question des outils que nous utilisons et auxquels nous faisons appel pour développer notre propre territoire.

Le premier sujet décisif lorsqu'on lance un projet de ce type-là, c'est la question des entreprises et des habitants. Les habitants, cela va avec les entreprises. Comment faisons-nous pour être attractifs ? Quelle est notre stratégie ? Par exemple, il y a une offre hôtelière en train de se développer, c'est quelque chose d'utile. Il y a des choses qui avancent dans l'agglomération. Sur les grands projets structurants, j'ai des inquiétudes.

D'abord, nous le voyons bien, nous voulons faire venir aujourd'hui des habitants, et on se dit qu'avec cette zone, on peut peut-être y participer parce que les habitants sont des acteurs économiques. Mais si nous voulons faire venir des Franciliens demain, comme apparemment la presse s'en fait l'écho, nous voyons bien qu'il y a un frémissement. La question est de savoir si ce type de projet correspond au besoin que nous avons aujourd'hui. Je ne suis pas certain, mes chers collègues, qu'aujourd'hui on quitte les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis ou le Val-de-Marne en se disant : « Je vais préférer l'agglomération d'Evreux à celle de Bernay parce qu'il y a une zone d'activités. Au contraire, ce qui est recherché c'est l'authenticité, une certaine préservation des modes de vie et des paysages. Nous voyons bien cette enfilade toujours plus vaste de ronds-points, de parkings, de voies rapides, d'échangeur autoroutier, de panneaux publicitaires et bien sûr de centres commerciaux type boîtes à chaussure qui saturent les entrées d'agglomération dans toute la France, qui a même désormais un nom. Je ne sais pas si vous le connaissez, on appelle cela la France moche. Il y a des articles sur la France moche. Je n'ai pas envie que notre agglomération soit l'agglomération moche. Donc je ne suis pas sûr que ce projet soit celui qui est nécessaire aujourd'hui pour faire face à ces défis.

Enfin, je vais finir là-dessus, mais il y a un vrai sujet, c'est la question de l'avenir et de la manière dont nous l'envisageons. Ce que je vois, c'est un projet qui ne prend pas à bras le corps les nouveaux besoins. C'est un projet du passé et non un projet du futur. Il ne parle pas de rapprochement domicile-travail, il ne parle pas de maîtrise du réchauffement climatique, il ne parle pas de bilan carbone, de zéro artificialisation, de coupure verte, du maintien de la biodiversité ou si peu. C'est bien lorsque c'est Nicolas GAVARD qui en parle, mais si peu sur le fond du dossier. Il ne parle pas vraiment non plus d'emploi, de formation, de service public novateur et présent sur toute l'agglomération. Donc c'est un projet qui présente des faiblesses. Quand un projet présente des faiblesses, on y travaille encore un peu, on prend le temps. Je crois que c'est ce qu'il faut faire parce que le sujet, et la question a été posée par mon collègue Guillaume ROUGER et je pense que c'est la bonne question, c'est avons-nous ce soir toutes les cartes en main, mes chers collègues, pour voter ? Je n'en suis pas certain.

Il y a un premier point, nous en avons parlé, c'est l'impact écologique. J'ai bien vu qu'on disait « oui, mais nous allons préserver la biodiversité ». Mais enfin, cela c'est une photographie, ce n'est pas la vidéo. La vidéo c'est que nous favorisons le fret, nous n'allons pas avoir un impact positif en matière d'environnement. C'est une certitude. Il n'y a pas besoin que je développe plus pour qu'on comprenne immédiatement.

Il y a la question de l'impact économique : comment peut-on dire très clairement que nous allons avoir 2 000 emplois demain, alors que nous n'avons pas d'étude très sérieuse sur le sujet et que nous ne savons pas où nous allons exactement en matière d'environnement économique, comme nous l'avons dit à l'instant ?

Il y a la question de l'impact social : nous n'avons pas fait un bilan très sérieux des précédentes zones et on nous dit que la prochaine aura un impact absolument formidable. Cela ne va pas non plus en termes de méthode.

Pour conclure, le sujet c'est la question de l'acceptabilité du vote de ce soir. Evidemment, nous sommes souverains dans cette salle, mais la question est de savoir si nos concitoyens comprendront notre vote, nous soutiendront dans notre vote ainsi que le projet si, demain, il est accepté tel qu'il est aujourd'hui. Je crois que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, Monsieur le Président a une formule que je n'aurais pas pu inventer si je l'avais voulu parce qu'elle est trop belle, trop forte, trop riche. Il avait dit qu'il ne faut pas que la ZAC soit une ZAD, en pensant notamment à la ZAD Notre-Dame à Nantes. Et pour qu'une ZAC ne devienne pas une ZAD, il faut que les habitants se sentent associés, se sentent respectés, qu'ils veulent du projet. Je suis un peu inquiet parce que, monsieur HUBERT en a parlé, il y a effectivement une liste qui a été faite, qui a permis de montrer qu'on a, en assemblée, déroulé un peu les obligations légales. Elles sont très vastes les obligations légales, mais par exemple, la mise en ligne du projet avec la participation du public par voie électronique a été faite entre le 16 juin et le 17 juillet 2020, c'est-à-dire en plein milieu de l'été. Nous avons même eu le vote, vous le savez, à Evreux, du nouvel exécutif et de la nouvelle équipe municipale, donc nous voyons bien qu'il ne pouvait pas y avoir de participation massive. Nous voyons bien que l'enquête publique n'est pas finie, pourtant nous votons ce soir. Donc nous avons quand même une inquiétude, c'est comment ce projet sera accepté par la population.

Nous, à la ville d'Evreux, pour que vous le sachiez, c'est une information que je vous donne, nous allons demander une mission d'information pour pouvoir faire un point sur le dossier. Il y a la question de l'association de la population, je crois que sur un projet aussi important, ce qui serait bien, ce qui serait utile, ce serait une consultation de la population, ce serait un bel exercice démocratique. Mais aujourd'hui, mes chers collègues, lequel d'entre nous est capable d'aller devant une salle du conseil municipal, dans une réunion publique et d'expliquer à la population le contenu du projet, son impact et ce vers quoi nous allons. Franchement, peut-être à part le vice-président évidemment, je crois que personne ne peut le faire. Lorsque l'on ne peut pas défendre un projet parce qu'on n'a pas exactement connaissance du contenu, on ne le vote pas. Je crois qu'il faut que nous soyons très prudents, et peut-être effectivement que nous prenions le temps de retravailler ce projet ensemble en prenant en compte la nouvelle donne économique, la crise économique et toutes les questions qui ont été posées et qui seront posées ce soir et plus tard. Il faut prendre ce temps.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il faut un vote à bulletins secrets pour que chacun puisse s'exprimer dans la tranquillité des esprits et des âmes.

Le deuxième point est que compte tenu de ces éléments, il n'est pas temps de voter et il faut au contraire s'inquiéter et voter contre. C'est ce que nous ferons avec les conseillers municipaux qui m'accompagnent. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci monsieur VEYRI pour votre esprit de synthèse.

M. Philippe GUILLEN

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Merci beaucoup à monsieur HUBERT pour la présentation très intéressante qu'il a réalisée.

M. Guy LEFRAND

J'avais donné la parole à monsieur COMONT, mais ce n'est pas grave.

M. Alain COMONT

Merci Monsieur le Président. J'ai bien écouté tout ce qui s'est dit. Ce qui me semble être oublié c'est l'impact sur la circulation routière. Vous savez que les habitants d'Arnières sont victimes de tout ce trafic routier : 18 000 véhicules par jour sur la route de Breteuil. Ce projet peut être intéressant mais il arrive un peu tôt. Je m'explique. J'aurais souhaité que ce projet soit reporté après que la déviation soit ouverte parce que cela va encore augmenter le trafic sur Arnières avec notamment cette piscine qui va être ouverte. C'est une attractivité pour les habitants.

M. Guy LEFRAND

Pas de piscine avant quinze ans ?

M. Alain COMONT

Peut-être. Ensuite, sur ce Long Buisson, beaucoup de choses sont dites que je partage. On nous dit que cela crée des emplois, mais y a-t-il eu une étude de faite sur le solde de ces emplois ? C'est-à-dire entre ceux créés et ceux détruits en centre-ville. J'aurais souhaité avoir des renseignements là-dessus.

Nous avons discuté de ce projet en bureau municipal. Pour ne pas rallonger les débats, je ferai plus court que les autres. Notre bureau municipal, majoritairement, se prononce contre.

M. Philippe GUILLEN

Merci Monsieur le Président. Pour rebondir sur l'intervention précédente, sur la question de l'emploi, le chiffre de 2 000 emplois a été évoqué. Si ce chiffre était réel, nous serions tous convaincus. Pour appuyer ce chiffre de 2 000 emplois, monsieur HUBERT a évoqué des *benchmarks*. J'ai demandé ce que c'était. Il s'agit juste d'une comparaison avec des choses existantes et comparables. Nous avons de la chance : avec la délibération n° 2, nous avons voté la cession d'un terrain de 5 600 m² avec 1 emploi. Si mes maths sont bonnes, 40 hectares sur Long Buisson 3, cela fait 80 emplois. Entre 80 emplois et 2 000 emplois, il y a un écart assez significatif et je rejoins monsieur COMONT sur la crainte que l'on peut voir que ce soit une zone sans emploi, uniquement dédiée au fret et malheureusement sans activité économique.

M. Xavier HUBERT

Je vais répondre rapidement. Tout d'abord, monsieur ROUGER, oui, l'enquête publique, vous l'avez dit vous-même, est prescrite par le préfet. Par conséquent, il est vrai que la période fait qu'elle se termine dans trois jours. Elle a commencé il y a un mois, mais elle ne dépend pas exclusivement de nous. C'est le premier point.

Peut-être qu'il y a un point plus important sur cette question-là, et cela vaut d'une façon générale. Aujourd'hui nous avons à voter la création de la ZAC. Nous n'avons pas à voter ni la réalisation de la ZAC, ni l'accueil de nouvelles entreprises. Nous le ferons au fil du temps. Nous avons vu la chronologie. Quand j'entends dire que ce sera une zone de fret ou de telle ou telle activité, je trouve que vous vous avancez bien parce que précisément nous voulons attirer les activités économiques, toutes, celles qui sont créatrices d'emplois en particulier mais elles ne sont pas encore là. Si nous n'avons pas une offre réelle à formuler, c'est-à-dire une ZAC qui commence à ressembler à une zone commerciale dans laquelle nous allons accueillir des entreprises, je peux vous dire qu'aucune entreprise ne viendra à Evreux.

Dans deux ans, trois ans, quatre ans, nous nous lamenterons que nos territoires voisins, eux, ont pris leurs responsabilités et se sont engagés pour réaliser un développement économique qui tienne la route. Moi je pense que plutôt que de dire que nous devrions prendre du temps, je crois que nous avons déjà pris beaucoup de temps. Cinq ans que nous réfléchissons à ces questions-là pour faire bien, pour proposer un dossier qui tienne la route, pour proposer un dossier qui ait de nombreux atouts pour attirer les entreprises. Il est maintenant urgent de s'engager dans la création puis la réalisation de cette ZAC.

Franchement, le fait de dire que nous retirons le projet et que nous allons l'examiner un peu mieux, c'est gagner du temps et c'est perdre du temps [sic]. Je rejoins Timour VEYRI sur cette question : il y a une vraie compétition entre les territoires, une véritable compétition. Si vous voulez partir après le départ de la course, vous aurez tort et vous aurez beaucoup de difficultés à remonter les concurrents. Eux n'attendent pas.

Vous avez cité les zones qui sont en train de se développer à la CASE, agglomération Seine-Eure et SNA. Il faut que nous le fassions aussi, c'est notre responsabilité d'élus. On attend tout cela de nous. Attendre me paraît une faute majeure dans un dossier comme celui-ci.

L'enquête publique va se terminer vendredi. Nous aurons, je l'ai dit, un redélibéré sur le dossier de réalisation de la ZAC et nous ferons le point de cette enquête publique assurément.

Par parenthèse, lors de l'enquête préalable, l'enquête électronique, 22 remarques ont été faites.

L'artificialisation des sols est une vraie question. Je rejoins Guillaume ROUGER sur ce point. Evidemment, je ne veux pas être très long, mais cela renvoie à toute la discussion que nous avons eue, et tous les élus qui étaient aux précédents mandats le savent, lorsque nous avons fait deux documents structurants qui engagent pour vingt ans : le SCOT, pour dix ans et le PLUi. Nous avons eu des débats sur cette question, et qu'ont-ils dit ?

Premièrement, vous avez tous, mes chers collègues, fait des efforts pour rendre à l'agriculture des terres qui dans vos documents d'urbanisme avaient vocation à être artificialisées. C'est à peu près 30 % de moins que ce que vos documents d'urbanisme prévoyaient. Nous avons tous fait des efforts pour rendre à l'agriculture des terres qui devaient être sacrifiées. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons considéré qu'il était quand même important de ne pas miter le

développement économique de l'agglomération, nous le voyons avec un certain nombre de zones, mais de le concentrer sur une zone phare qui pourrait être attractive et qui pourrait ensuite permettre un développement économique majeur de notre agglomération.

Cela ne veut pas dire, et je réponds à Didier CRETOT, que nous avons abandonné les Surettes. Je vais peut-être passer après la parole à Stéphanie AUGER parce qu'elle connaît mieux le dossier que moi. Non, nous n'avons pas abandonné les Surettes, ni d'autres zones dans lesquelles il y a un potentiel beaucoup plus faible, mais un potentiel, que nous allons continuer à exploiter dans les années à venir. Il faut le dire, ces discussions nous les avons eues ensemble précédemment et le SCOT et le PLUi ont défini ce que pourrait être le développement économique de notre agglomération.

Quant à la zone en elle-même, je dis juste un mot, on ne peut pas dire qu'elle était un modèle de biodiversité. Elle était de façon assez traditionnelle le signe de l'exploitation de terres de façon intensive agricole, des terres nues avec des cultures fauchées tous les ans, etc. Il n'y avait pas beaucoup de biodiversité sur ces 60 hectares. Il ne faut pas dire le contraire. Je soutiens que le projet que nous avons là est un projet qui va amener sur ces 60 hectares une certaine biodiversité dont nous pourrions mesurer les effets au fil du temps.

Je maintiens également que, en ce qui concerne l'activité commerciale, car c'est important vous l'avez dit monsieur ROUGER, et vous n'avez pas voulu jouer sur les mots, je ne vous fais aucun procès d'intention, mais vous êtes aussi un peu juriste. Vous savez bien, qu'en droit, il y a deux choses : commercial ou civil. Il n'y a pas de demi-mesure. Il est vrai qu'il ne faudrait pas que derrière le terme activité commerciale ; il y ait une ambiguïté. Bien sûr qu'elles sont pour l'essentiel commerciales juridiquement, elles relèveront par exemple du contentieux du tribunal de commerce, mais pour autant la forme du commerce qui y sera pratiqué ne fera pas concurrence à nos commerçants individuels parce qu'il n'y aura pas de commerce de détail ; c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de commerce dans lequel le public est accueilli régulièrement.

C'est en cela également que cette zone échappe à la circulaire à laquelle vous avez fait référence du 24 août 2020, selon laquelle nous invitons des préfets dans les CDAC, c'est-à-dire dans les commerces de détail de plus de 1 000 mètres carrés à être vigilants et éventuellement interjeter des recours si les prescriptions ne sont pas respectées. Mais nous ne relevons pas ce régime-là, c'est certain. Il faut aussi que chacun en soit absolument convaincu.

Le bassin aquatique, oui, pour moi c'est une piscine améliorée.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas le débat du jour.

M. Xavier HUBERT

Non, ce n'est pas le débat du jour parce que ce n'est pas calé encore je crois, Monsieur le Président, donc nous verrons, nous en discuterons. Mais ce que nous savons, c'est que cette zone doit être faite.

Pour ce qui concerne peut-être plus particulièrement, monsieur VEYRI, ce que vous avez indiqué, sur l'inquiétude de nos citoyens. Premièrement, nous avons fait deux réunions publiques, il y avait une certaine inquiétude, c'est évident. Principalement, si ce n'est exclusivement les habitants de Melleville parce que ce hameau de Guichainville est à proximité de la zone à bâtir. Nous les avons entendus. Je peux le dire. Je vais vous donner deux éléments pour vous en convaincre.

Nous avons initialement prévu un retrait par rapport aux constructions nouvelles de la zone des habitations de Melleville de 20 mètres. Après ces réunions publiques, nous avons passé cette distance à 30 mètres, c'est-à-dire que les premiers éléments construits seront à 30 mètres en retrait des maisons.

Deuxièmement, nous avons limité la hauteur des constructions qui seront voisines des maisons à 12 mètres. Donc voyez un peu : un retrait de 30 mètres des constructions de 12 mètres. Ce n'est pas un immeuble de cinq étages au pied de votre maison.

Troisièmement, nous avons prévu un merlon paysager sur lequel nous allons faire des plantations. Ce merlon, pour être certains qu'il ne soit pas, par les propriétaires acquéreurs, plus ou moins empiété ou détruit, nous allons le garder pour en garantir l'usage d'écran avec les maisons de Melleville. Si vous voulez, l'inquiétude des citoyens, nous l'avons entendue et nous y avons répondu.

Je l'ai dit, pour le reste, 22 remarques, principalement d'associations très au fait de ces questions. Je crois surtout que nos concitoyens, oui, ils disent qu'il faut absolument qu'EPN se dote désormais d'une zone économique qui permette de répondre oui aux entreprises qui frappent à notre porte. Sinon nous sommes certains qu'elles iront dans des territoires concurrents, peut-être ami mais en tout cas concurrents, qui auront moins de scrupule et moins d'hésitation que vous semblez en avoir aujourd'hui.

J'en ai pratiquement terminé. Je voudrais juste dire que nous allons faire une très belle zone. C'est

l'évidence. Nous y avons réfléchi depuis un certain nombre d'années. Ce sera une zone novatrice, ce sera une zone dans laquelle nous allons prendre en compte le développement durable, la biodiversité. Ce ne sont pas des vains mots, ce n'est pas la zone du passé, c'est une zone de demain, c'est la zone d'avenir dans laquelle nous devons absolument nous investir. C'est notre responsabilité d'élus aujourd'hui que de créer cette ZAC. J'espère que vous serez sensibles à l'urgence qu'il y a à prendre cette décision.

Applaudissements

Mme Stéphanie AUGER

Pour répondre à monsieur CRETOT, bien sûr que nous ne vous avons pas oublié. Je suis ravie que vous fassiez appel à nous ce soir. Je vous propose que nous nous rencontrions très rapidement pour discuter de cette zone d'activités. Je rappelle que Saminox, nous l'avons pris en main. Nous avons été obligés de le racheter à l'EPFN puisqu'il était passé à l'EPFN sous la précédente mandature. Nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous avons essayé de le commercialiser et effectivement il y avait un problème de pollution. Nous avons donc pris à notre charge une partie et nous avons proposé à l'EPFN, sur son dispositif de dépollution, de prendre l'autre partie, mais cela coûte un petit peu d'argent à EPN, donc nous le prenons pour dépolluer ce site et potentiellement le commercialiser. C'est quasiment le cas parce que nous avons un porteur de projet, mais nous sommes très loin de la finalisation... Nous n'avons pas oublié cette zone, mais cela nous a pris un petit peu de temps parce que la dépollution et les démarches administratives ont été un peu longues.

Je vous rappelle aussi que vous avez une zone derrière Saminox. Nous nous en sommes occupés aussi parce que nous avons découvert en voulant la commercialiser, qu'il y avait des petits problèmes techniques de raccordement. Il a fallu que nos services techniques travaillent dessus. Nous avons trouvé des solutions, ce qui n'était pas chose facile. Nous les avons mises en place aussi. Cela a permis de nous redégager à peu près 3,5 hectares à commercialiser, et plutôt sur une partie assez facile puisqu'en front de la voie rapide.

Concernant les friches, il y en a beaucoup avec parfois des difficultés d'interlocuteur. Depuis 2014, le président est en contact par exemple avec Intermarché. Je sais que c'est un vrai sujet sur le territoire. Ce sont des relations qui sont un peu compliquées puisqu'ils ne donnent pas beaucoup de nouvelles. Vous le savez, nous avons échangé. Nous avons été plusieurs fois les interpellés. Le président les a reçus à plusieurs reprises. Nous avons essayé de trouver des solutions, mais chacun...

M. Guy LEFRAND

Le maire de Normanville également.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, nous avons vu le maire de Normanville aussi. Nous leur avons proposé plusieurs solutions. Ils disparaissent pendant un an, un an et demi dans donner de nouvelles, donc c'est difficile aussi d'avancer. Il y a eu des grands projets. Nous essayons d'accompagner à chaque fois. Nous ne vous avons pas oubliés et vous avez effectivement un vrai potentiel avec notamment les accès. Avec grand plaisir, travailler avec vous, le maire de Normanville pour redynamiser et essayer d'avancer. Nous avançons déjà, peut-être un peu masqués, je vous l'accorde, parce que c'était long, mais il y a de bonnes perspectives à venir.

Juste une petite réflexion par rapport à tout ce qui a été dit. Je veux juste vous raconter qu'en arrivant dans la salle, un journaliste m'a abordé en disant « je ne citerai pas l'enseigne. Je voudrais vous interroger, madame AUGER, si telle enseigne venait sonner à la porte de l'agglomération, que diriez-vous ? Seriez-vous d'accord par rapport au nombre d'emplois ? ». Je lui ai dit : « je ne me pose même pas la question parce que de toute façon, je ne peux pas l'accueillir ».

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Mes chers collègues, je vais rebondir sur les propos de l'excellente présentation de Xavier. J'ai l'impression qu'on prend un peu en otage la biodiversité et l'environnement. Moi j'ai accepté la mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, alors qu'entre nous, j'en parle tout à fait clairement, ce n'est pas ma délégation. Donc si j'ai accepté de travailler avec les services sur cette notion de zone d'activités, d'intérêt écologique, c'est par conviction, pas parce que c'est dans ma délégation.

J'avais encore hier une réunion avec les services de EPN sur les sujets environnementaux. J'ai entendu l'inquiétude de nos collègues sur l'artificialité des sols, j'ai entendu l'inquiétude de nos collègues sur la biodiversité. Comme l'a dit Xavier fort justement, nous ne prenons pas 60 hectares d'une réserve naturelle. Quand j'entends chacun évoquer la problématique de la biodiversité, j'ai l'impression qu'on attaque une réserve naturelle, un parc national.

Non, il faut être très clair. Aujourd'hui, 60 hectares vont être soustraits à l'agriculture, comme l'a dit

Xavier, une agriculture conventionnelle. Nous sommes dans un traitement agricole tout à fait conventionnel.

J'ai envie de dire « regardez ce qui s'est fait au Long Buisson 2 ». Faisons abstraction de tout ce qui a été évoqué en matière de commerce, d'économie. Ce n'est pas ce pourquoi j'ai été missionné. Je vous parle uniquement de biodiversité et d'environnement. Regardons l'état des populations d'oiseaux, d'insectes, de batraciens sur la zone Long Buisson 2. La réalité c'est cela. Aujourd'hui, on essaye de nous faire croire que retirer 60 hectares à l'agriculture serait une catastrophe écologique alors que je suis certain – et je peux m'y engager si dieu me prête vie jusque-là – que les bienfaits écologiques seront énormes.

Vous avez évoqué, monsieur ROUGER, l'artificialisation des sols. Nous avons travaillé avec les services hier encore sur la charte environnementale et sur des revêtements capables d'avaler, c'est-à-dire de permettre à l'eau de retourner à la nappe phréatique.

Je l'ai dit en conseil municipal, je vais me répéter, mais il est vrai qu'aujourd'hui, nous le voyons avec l'été caniculaire que nous connaissons, avec les déficits d'eau que nous connaissons, l'Europe du Nord sera garante des ressources en eau d'un tiers de la planète. Oui, cela nous oblige. Nous ne sommes pas tous de dangereux pyromanes à vouloir détruire la planète. J'ai bien conscience de toutes les problématiques qui ont été évoquées, mais à un moment regardons la réalité en face.

La construction de Long Buisson 2 telle qu'elle a été faite, pas par nous donc nous en parlons d'autant mieux, a amené un cortège d'espèces animales, végétales que nous ne retrouvons pas ailleurs. Aujourd'hui, d'un point de vue purement environnemental, d'un point de vue purement de biodiversité, la réserve naturelle c'est Long Buisson 2 et les 60 hectares c'est aseptisé. La réalité c'est ça. Disons les choses telles qu'elles sont.

On peut prendre l'excuse environnementale pour tout arrêter. Moi je vous dis, je ne me prononcerai absolument pas sur l'aspect économique, ce n'est pas mon travail et ce n'est pas ce pour quoi j'ai été missionné. Mais ne nous protégeons pas derrière les impacts environnementaux pour s'excuser de ne pas créer cette zone d'activités.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Mes collègues, je voudrais d'abord remercier les membres du Bureau qui ont pris part active à ce travail : expert en aménagements du territoire, expert pour le développement économique, expert en environnement, parce qu'il y a des gens qui s'opposent politiquement, et c'est le jeu de la démocratie, et il y a ceux qui travaillent et qui apportent des réponses et des solutions.

Nous allons donc dans quelques instants nous prononcer sur la création de cette zone d'activités. Je rappelle, parce qu'on a l'impression qu'on découvre le sujet aujourd'hui, et que c'est sorti comme cela ex nihilo de la boîte du magicien. C'est depuis 2015 que nous travaillons ensemble. C'est depuis 2015 que vous-mêmes, vos prédécesseurs, mes chers collègues, dans cette agglomération avez voté favorablement l'avancée de ce projet. C'est vous-mêmes, et vos collègues qui vous ont précédés, qui avez voté la charte des terres agricoles pour pouvoir avancer, pour pouvoir créer cette zone d'activités. C'est vous-mêmes et vos collègues qui avez validé le SCOT, le PLUi dans lequel cette zone d'activités était prévue ; je le rappelle. Le SCOT et le PLUi ont été votés sans vote contre à l'époque. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'on découvre ce sujet. Il existe depuis longtemps, il a été validé.

Cela me permet de rebondir d'ailleurs sur ce qui me gêne toujours un peu quand on explique que c'est à la population de décider et que les élus ne comptent pas. Pardon, mais ici nous sommes dans un conseil communautaire, nous sommes sous la Ve république, et aujourd'hui la démocratie représentative, elle existe. Le conseil municipal de Guichainville a été valablement élu et a voté en faveur de ce dossier. Le conseil municipal d'Angerville-la-Campagne a été démocratiquement élu et a voté en faveur de ce dossier. Le conseil municipal d'Evreux a été démocratiquement élu et a voté en faveur de ce dossier. Les conseillers communautaires qui vous ont précédés, mes chers collègues, ont toujours voté ce dossier. Et aujourd'hui, d'un seul coup, nous voyons bien qui s'exprime, nous voyons bien que c'est une tribune politique, je le regrette. Je le regrette parce que sur un sujet aussi important que celui de l'emploi, que celui du développement de notre territoire, nous aurions pu espérer mieux que ce spectacle d'opposition systématique plutôt que de travail qui a été fait par l'extrême majorité d'entre vous, mes chers collègues.

J'ai un peu de mal, dans cette intervention, à comprendre. Certains ont expliqué que nous allions trop lentement et d'autres que nous allions trop vite. Donc nous sommes peut-être dans la bonne moyenne. Il s'agit de cinq ans. Nous avons aujourd'hui sur la sixième année pour arriver à créer cette zone d'activités.

Nous ne pouvons évidemment que regretter que nos prédécesseurs n'aient pas commencé à

travailler plus tôt. Aujourd'hui, nous n'en serions plus là et nous pourrions d'ores et déjà prévoir l'accueil des entreprises.

Ce que je regrette aussi, mais je dirai là aussi avec beaucoup de sérénité et de modestie, c'est qu'on a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit d'estimer que la décroissance est l'avenir de notre république et de notre territoire. On a droit de ne pas vouloir créer d'emplois, on a le droit de ne pas vouloir faire venir d'entreprises. Je le respecte. Ce que je n'accepte pas, c'est le mensonge. Quand on nous explique qu'on va créer des commerces de proximité sur cette zone, c'est un mensonge. Que l'on ne vienne pas me dire qu'on n'a pas compris. Certains l'ont clairement expliqué, vous maîtrisez suffisamment les dossiers. Vous savez très bien que c'est un mensonge. Là aussi, c'est dommage. Ayons argument contre argument, cela peut s'entendre. Mais lorsque l'on utilise des mensonges pour essayer de faire voter différemment de ce que nous vous proposons, alors c'est qu'on manque d'arguments, et c'est qu'on manque d'arguments de fond.

Je prendrais juste un exemple également, parce qu'il est vrai que le commerce de centre-ville se porte mal, il est vrai que c'est compliqué. Mais ce dernier mois, cinq ou six commerces se sont ouverts à Evreux. Vous le savez bien d'ailleurs, monsieur VEYRI, puisque votre local de campagne pour les municipales, quand même perdues, vous l'avez gardé jusqu'au mois de juillet. Aujourd'hui, il a été repris par un coiffeur prothésiste. Deux mois après, il a été repris ce local. Vous voyez, cela existe. Des commerces meurent, des commerces vivent, donc évitons de créer une fois de plus cette énième opposition entre le centre-ville et la périphérie, parce que franchement c'est... j'allais presque dire indigne de nos débats. N'oublions pas que nous travaillons aujourd'hui pour l'avenir de nos enfants.

Lorsque j'entends dire, pardon mais ça me fait bondir, « attendons que la reprise soit là pour réfléchir à la possibilité d'envisager la création d'une ZAC ». Si nous voulons gérer en bon père de famille, gérons comme nos parents et grands-parents nous l'ont appris : on investit au son du canon. Aujourd'hui, c'est la récession et c'est maintenant qu'il faut investir, c'est maintenant qu'il faut se préparer parce que quand la reprise va être là en 2022-2023, il faut que nous soyons prêts. Je ne peux pas accepter que des élus de ce territoire qui sont censés défendre ce territoire, se vantent qu'il y ait 50 hectares à vendre, à Val de Reuil, comme par hasard, à Vernon et refuse que nous ayons, nous, des terrains disponibles. Pardon, mais non. C'est vraiment inacceptable.

Au-delà de cela évidemment nous allons donc procéder au vote, chacun le fera en son âme et conscience. Il y a une demande de vote à bulletin secret. Je rappelle que la règle de notre règlement intérieur est très claire, il faut qu'il y ait un tiers des présents. Les délégations ne sont pas valables sur ce vote. Nous allons donc mettre au vote la demande de vote à bulletin secret. Je rappelle qu'il faut un tiers des présents. Il y a 108 présents, il faut 36 personnes qui demandent un vote à bulletin secret. Nous respecterons en cela le règlement intérieur. Si 36 personnes ou plus demandent un vote à bulletin secret, il est de droit bien évidemment. Nous respecterons la démocratie parce que nous, nous respectons les élus.

Je vais donc vous poser la question suivante : qui souhaite le vote à bulletin secret sur la délibération n° 11, l'approbation du dossier de création de ZAC. Levez la main, s'il vous plaît.

Le président procède au vote

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a donc 20 personnes qui demandent le vote à bulletin secret. Il en fallait 36 pour qu'il soit de droit ainsi que le prévoit notre règlement intérieur. Je vous remercie, mes chers collègues.

Je vais donc mettre aux voix le dossier d'approbation de création de la ZAC Long Buisson 3.

Le Conseil communautaire :

- VALIDE (moins 18 voix contre et 7 abstentions) après avoir refusé le vote à bulletins secrets (20 demandes de vote à bulletins secrets sur 36 qui auraient été nécessaires), le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté qui sera dénommée ZAC du Long Buisson 3, VALIDE la réalisation de la zone sous forme de concession d'aménagement, EXCLUT la ZAC du Long Buisson 3 du champ d'application de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement, DECIDE que l'aménageur ou le constructeur prendront à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme, APPROUVE le dossier de création de la ZAC du Long Buisson 3, afin de poursuivre la procédure de ZAC dans le cadre du dossier de réalisation, AUTORISE le Président à procéder aux mesures de publicité et à toute formalité utile pour la bonne exécution de la présente délibération

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, les deux délibérations qui viennent sur l'approbation du traité de concession publique d'aménagement de la ZAC Long Buisson 3 puis la réalisation de la future ZAC sous forme de concession d'aménagement de Saint-Louis vont mettre en scène la SHEMA qui est une société d'aménagement que j'ai l'honneur de présider. Pour cette raison et afin de ne pas entacher de risques juridiques nos délibérations, je vais sortir de la salle pendant les débats et pendant le vote de manière à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer librement. Je vais donc donner la parole à monsieur Xavier HUBERT. Je vous retrouve tout à l'heure.

Le président quitte la salle.

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Ne refaisons pas le débat, je vous rappelle qu'il y a dix mois environ, le 17 décembre 2019, nous avons voté et approuvé le fait que souhaitions que l'exploitation de cette zone se fasse sous la forme d'une concession publique d'aménagement sans transfert de risque. Il a été procédé à la consultation en vue de désigner ou de proposer à la désignation un aménageur. L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 avril 2020, il a été publié dans un certain nombre de journaux et de publications professionnelles. Trois dossiers ont été retirés, le dossier Ville et projet, le dossier SHEMA, le dossier Eure aménagement développement. Les candidats avaient jusqu'au 20 juillet pour déposer leurs offres. Vous avez tout cela dans la délibération.

Je veux dire qu'au final, seule la SHEMA a déposé une offre complète dans le délai imparti. A partir de là, une négociation a démarré. J'insiste sur ce point parce qu'il est vrai que le fait qu'il n'y ait qu'un seul candidat n'est pas satisfaisant. Nous le partagerons tous. Il faut dire peut-être que ce genre d'aménagement n'est pas ouvert à n'importe quelle société d'aménagement. Il y en a seulement quelques-unes normandes qui soient en capacité de proposer un projet sérieux. Seule la SHEMA a répondu.

Ce n'est pas pour autant qu'EPN a cessé toute discussion avec la SHEMA. D'abord, elle ne savait pas qu'elle était la seule en lice. Et ensuite, nous avons dès le 21 août transmis un courrier d'observation. Nous avons fait des remarques, indiqué des points de désaccord. Le candidat a répondu. Nous avons, avec un certain nombre de vice-présidents, reçu la SHEMA le 3 septembre à l'agglomération pour négocier avec elle un certain nombre de points de désaccords. Cette réunion a donné lieu à une nouvelle correspondance à la SHEMA qui nous a remis une dernière offre le 22 septembre 2020. Nous avons négocié jusqu'au bout. Les services d'EPN ont été mobilisés pour dire que l'offre proposée par SHEMA était une bonne offre qui permettra le développement avec les éléments dont nous avons débattu à l'instant.

Il vous est demandé dans cette délibération d'approuver le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Long Buisson 3 et d'approuver le traité de concession qui fixe les rapports contractuels que nous aurons avec la SHEMA. Dans ce traité de concession, nous ne donnons pas un blanc-seing à la SHEMA pour organiser l'aménagement de cette zone, mais au contraire, annuellement, un certain nombre de rendez-vous seront pris, des comptes rendus d'activités seront nécessairement faits, et nous suivrons le développement et l'aménagement de cette zone.

Le président étant parti, je vais demander s'il y a des demandes de prise de parole.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (moins 12 voix contre et 8 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Long Buisson 3, APPROUVE le traité de concession et les documents qui y sont annexés et AUTORISE le représentant de l'exécutif, à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA et procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

Saint Louis - Réalisation de la future ZAC sous forme d'une concession d'aménagement - Attribution de la concession d'aménagement sans transfert de risque

M. Xavier HUBERT

Un petit powerpoint va vous être présenté pour illustrer la délibération que nous allons devoir prendre relative à la ZAC Saint-Louis. Vous savez peut-être que cette ZAC concerne l'ancienne zone de l'hôpital en plein cœur de la ville d'Evreux. C'est une superficie de 4,9 hectares qui est concernée par la zone totale et la surface concédée est de 3,68 hectares. Vous avez la zone.

La photo est ancienne puisque l'hôpital est déconstruit. Nous avons le projet de réaliser, pour un

bilan de concession d'un peu plus de 12 millions d'euros, un certain nombre d'équipements structurants.

La slide suivante vous montre ce que peut-être la ZAC Saint-Louis avec des équipements qui concernent le logement, un habitat senior, une école, l'Ifsi (l'école d'infirmiers et d'infirmières) avec un parking attenant et un parc essentiel en plein cœur de la ville d'un peu plus d'un hectare, entre 1 hectare et 1,5 hectare, qui consacrera – l'expression est peut-être un peu galvaudée – une sorte de respiration ou de poumon vert au plein cœur de la ville.

Il y a quelques vues qui vous permettent de voir comment ce projet pourra être phasé. En rouge je crois, les premières phases. L'Ifsi et le parking seront traités ; c'est ce que vous voyez tout à fait à gauche en bleu foncé et mauve.

C'est un beau projet, bien étudié, bien proposé avec un souci avec cet ancien hôpital qui est déconstruit désormais et qui laisse place à des projets d'aménagement valorisant pour le centre-ville d'Evreux. Je rappelle à tous que le rayonnement d'Evreux est notre rayonnement à tous, y compris dans toutes les communes d'EPN.

Les étapes déjà réalisées : depuis peut-être un peu moins longtemps, mais quand même depuis plus de trois ans maintenant, EPN procède à l'étude de ce dossier. Nous sommes davantage avancés que le dossier précédent puisque nous avons voté le 3 avril 2019 le dossier de création de la ZAC. Donc la ZAC est créée désormais. Puis nous avons décidé de la réaliser également sous forme de concession publique d'aménagement sans transfert de risque, et nous avons donc aujourd'hui à désigner le concessionnaire de la ZAC.

Je ne vais peut-être pas détailler, mais vous voyez les étapes en cours et les étapes à venir. Il y a encore beaucoup à faire, mais le projet arrive désormais en phase de maturité qui nous permet d'avoir dans cette délibération à approuver le choix l'entreprise qui sera notre concessionnaire.

Là encore, le déroulement de la consultation a permis le dépôt de deux dossiers dans le cadre de l'appel public à concurrence. Le dossier de la SHEMA et Eure aménagement développement. Là encore, des délais ont été accordés aux candidats pour déposer une offre. Finalement, dans le délai imparti, une seule offre a été déposée, celle de la SHEMA. De la même façon que précédemment, il y a eu une négociation tout à fait sérieuse avec une audition de négociation organisée avec le candidat le 3 juillet au matin à l'agglomération, des éléments discutés, des baisses de prix accordées par le candidat, et une nouvelle offre qui a été remise à la fin du mois de juillet. Nous avons contesté un certain nombre d'éléments en demandant à la SHEMA de faire une offre de prix définitive, que nous avons reçue au début du mois de septembre. Par conséquent, nous avons pu négocier dans de bonnes conditions avec ce candidat pour un projet que vous connaissez et nous motive véritablement. Je précise également qu'à la fin du mois de septembre, la commission d'appels d'offres spécial aménagement a décidé d'attribuer le marché public à ce candidat SHEMA. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le choix d'entreprise SHEMA comme concessionnaire, notre concessionnaire. Nous serons l'autorité concédante d'aménagement de l'opération de la ZAC Saint-Louis.

Mme Isabelle COLLIN

Quelques petites questions de fond. Dans le projet, il y a une école alors que celle de Notre-Dame est vacante à moins que celle de Notre-Dame soit à court terme occupée par autre chose ; dans ce cas par quoi ? Vous créez un parking pour les infirmières, mais qu'en est-il des questions de stationnement pour l'ensemble des Ebroïciens qui viennent en centre-ville et les habitants des communes extérieures qui y viennent, puisque l'on sait que le stationnement reste un sujet majeur, notamment pour le centre-ville. Ce contrat de concession semble concerner uniquement des travaux de viabilisation, d'aménagement : 4,6 M€ de travaux, 5,6 M€ aux achats fonciers, c'est ce qui représente avec les frais divers les 12 Millions. Pour autant, je ne l'ai pas trouvé dans le dossier, comment financez-vous la nouvelle école ? Le parc urbain qui est présenté fait-il partie des 4,6 M€ de travaux ou est-ce à EPN ou à la ville de les financer ? Dans ce contrat de concession que vous attribuez encore à la SHEMA, vous indiquez que l'agglomération portera les surcoûts liés à la dépollution et au défaut de commercialisation, mais ce qui est le plus singulier, ce qui a attiré mon attention, c'est de faire porter les surcoûts liés à l'archéologie à l'agglomération, sachant que le site Saint-Louis est sur un site archéologique. Enfin, dernière question, suite aux négociations qui, j'imagine, avec un seul candidat, n'ont pas dû être simples, quel est le montant de rémunération final de la SHEMA ?

M. Sylvain BOREGGIO

Xavier, souhaites-tu répondre ?

M. Xavier HUBERT

Peut-être pas à tout, je vous le dis tout de suite. J'ai une rafale de questions que je n'ai pas pu noter en totalité.

L'école Notre-Dame, c'est vrai c'était une école que nous avons achetée. Il y a peut-être d'autres

projets, elle n'a peut-être pas vocation à devenir une école. Je crois d'ailleurs qu'il est à peu près acté que non. Une école là, c'est un quartier qui s'y prête. Dans le projet, vous l'avez vu, c'est le lot qui sera fait en dernier parce qu'il y a d'ailleurs un certain nombre d'éléments fonciers qui appartiennent encore au département. C'est un projet. Cela pourrait être valorisant dans ce quartier d'avoir une école. Cela correspond à des besoins et donc non il n'y aura probablement pas d'école à Notre-Dame.

Le stationnement : évidemment qu'à côté de l'Institut de soins infirmiers, pour ne pas créer de difficulté, il y a ce parking qui doit architecturalement s'intégrer. On a souvent l'image de parking un peu « verrue ». Il y a peut-être eu des réalisations à Evreux qui n'ont pas été très bien réussies. Forts de cela, nous essayons de l'intégrer dans une architecture qui soit cohérente mais qui permette assurément de ne pas aggraver le problème de stationnement que vous notez.

Il y a un certain nombre de questions très précises, financières, sur le plan financier, je vous propose de vous répondre de façon globale. Le dossier est équilibré. Il est vrai que la SHEMA, dans le périmètre de sa concession, n'a pas l'ensemble de la superficie. C'est vrai. Elle a seulement les deux tiers à peu près de cette superficie pour réaliser les équipements qui la concernent. Voilà ce que je peux dire. Ensuite, aller dans le détail des choses, moi je n'ai pas les chiffres.

M. Sylvain BOREGGIO

Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. Xavier HUBERT

Encore une fois, ce n'est pas parce que nous attribuons à la SHEMA que les choses sont figées. Je le rappelle, avec un contrat de concession, nous restons autorité concédante et notre concessionnaire doit nous rendre des comptes.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur la question de Notre-Dame qui a vocation à ne pas rester une école, c'est certain. Je vais laisser Arnaud compléter sur ce point.

M. Arnaud MABIRE

L'école Notre-Dame est transformée depuis l'année dernière en centre de formation en soins et formation dentaire sur le site de Notre-Dame. Dix fauteuils dentaires vont être terminés en fin d'année pour ouvrir en 2021 pour accueillir des étudiants des universités de Paris, une trentaine d'étudiants.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je voulais revenir sur l'école. Contrairement à ma collègue, je pense qu'une école en centre-ville actuellement est absolument indispensable étant donné les écoles qui sont très anciennes sur Evreux. Franchement, ce sera un plus. Ce que je regrette vraiment, c'est que ce soit en fin de construction. C'est la priorité, nous devrions commencer par l'école. En tant qu'Ebroïcienne et connaissant une des écoles, il faut que cela commence très vite.

M. Xavier HUBERT

Nous tenons compte de votre remarque. L'école est là sur ce site Saint-Louis. Elle est prévue et à la pointe il y a un peu de foncier à établir. C'est un projet qui est prévu et qui est logique par rapport à la carte scolaire d'Evreux.

M. Bruno GROIZELEAU

Un petit mot sur la commission d'appel d'offres que je dirige. Evidemment, avoir une seule réponse est toujours très gênant. Ce que je ne comprends pas, c'est que d'autres ont été chercher le dossier, dont quelqu'un que vous connaissez très bien puisque c'est un de vos amis intimes. Ils n'ont pas été jusqu'au bout et n'ont pas répondu. Ce n'est pas moi qui vais lui demander des explications. Si vous pouviez avoir des explications, cela m'intéresserait beaucoup.

M. Guillaume ROUGER

Je rebondis sur ce que disais monsieur le Vice-président GROIZELEAU. Cela pose quand même question qu'une agence de développement départementale, qui est tout à fait en capacité de répondre à ce type d'appels à projet, d'appel d'offres, ne le fasse pas. Je pense que ce n'est pas une question de personne. Il faudrait que vous ayez des conseillers départementaux au sein de cet exécutif. Nous savons qu'EAD dépend du département. Je pense que vous avez totalement la capacité d'interroger le département et les instances départementales pour comprendre pourquoi il n'y a pas eu de réponse à cet appel d'offres, pourquoi la SHEMA est, sur ce projet comme l'autre, la seule à répondre.

J'ai quand même le sentiment que nous allons mettre tous nos œufs dans le même panier, que nous serons pieds et poings liés avec un unique aménageur sur nos deux projets les plus structurants, et qui plus est, un aménageur qui est lié au président de cette agglomération, au maire d'Evreux.

Cela complique, il faut le dire, les négociations que nous pourrions avoir en cas de litige avec cet

aménageur. J'aimerais bien que nous sachions comment, en cas de désaccord, nous pourrions les gérer correctement. Evidemment, je fais confiance aux services, mais on sait que la volonté politique de l'exécutif est très forte. Ici, sans doute parfois plus qu'ailleurs. Il faut que nous soyons en capacité collectivement de veiller au contrôle correct de l'exécution de cette concession d'aménagement sur ces deux projets. Vous disiez, monsieur le vice-président HUBERT, ces projets sont essentiels pour le développement de notre territoire.

J'ai des désaccords sur la forme sur la ZAC du Long Buisson, j'ai des désaccords sur la forme de la ZAC Saint Louis et sur certains éléments, notamment ce parking à quelques encablures de notre cathédrale. Je crois qu'il faut que nous ayons la capacité à contrôler, à évaluer et à interagir avec l'aménageur sans pression, sans contrainte et sans conflit d'intérêts.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Vous l'avez bien tous compris, il y a un contrat qui nous lie et lie les deux parties. C'est un traité de concession. Il fixe à l'égard des deux parties des obligations à remplir, notamment à l'égard du concessionnaire, des obligations à remplir à l'égard de la collectivité. Moi je n'ai pas cette crainte-là, parce que c'est écrit dans ce traité de concession d'aménagement.

Deuxième point : je déplore comme vous peut-être qu'il n'y ait que la SHEMA, mais je fais observer néanmoins qu'il n'y avait pas quinze candidats. En Normandie, pour répondre à des projets de cette nature, il y en a peut être deux ou trois. Les deux que nous connaissons ont répondu. Je ne sais pas pour quelle raison, la procédure a été loyale à l'égard d'EAD, comme de la SHEMA, EAD n'a pas cru devoir aller jusqu'au bout de la procédure. Ce n'est pas notre responsabilité, et cela ne doit pas être bloquant pour nous dans le développement de cette zone symbolique qui est bien avancée et prend une bonne tournure.

On peut peut-être dire, de façon intellectuelle, que la concurrence aurait été meilleure, mais il n'y a pas beaucoup de candidats potentiels.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (moins 11 voix contre et 2 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis, APPROUVE le traité de concession et les documents qui y sont annexés et AUTORISE l'exécutif à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA
Le président rejoint la séance

Evreux – Cité Lafayette – Réhabilitation - Appel à projets

M. Guy LEFRAND

Heureux de vous retrouver, mes chers collègues. Merci à Xavier HUBERT pour la qualité de son travail reconnue unanimement au sein de l'enceinte et au-delà.

Le dossier suivant : l'appel à projets dans le cadre de la réhabilitation de la Cité Lafayette. Là aussi, c'est un sujet qui nous a emmenés pendant six ans. C'est aujourd'hui le début de l'aboutissement d'un magnifique projet. Je vous rappelle qu'en 2013, il était prévu de faire plusieurs centaines de logements sociaux dans cet espace magnifique. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, nous avons bloqué ce projet, là aussi puisque certains parlent des habitants, à la demande massive des habitants de ce quartier. Dans un premier temps, il était prévu une zone d'aménagement d'habitats par l'agglomération d'Evreux. Les premières études que nous avons faites montraient qu'il n'était pas possible de réhabiliter les logements qui étaient ciblés.

Nous avons perdu beaucoup de temps, notamment parce que l'Etat nous demandait des études complémentaires année après année, et que nous avons réalisées. Nous avons là aussi suivi ce qui nous était demandé.

Puis, il est apparu deux choses qui nous ont fait changer notre fusil d'épaule. D'abord, la possibilité de réhabiliter une bonne partie de ces logements. Aujourd'hui, on estime que sur les 160 logements, environ 120 sont réhabilitables ; quelque chose d'énorme malgré les destructions du temps, des squatteurs et des destructeurs. Ensuite, il est apparu que si c'était l'agglomération qui le portait, le risque de déficit de zone serait entre 6 et 7 millions d'euros. Il nous a donc semblé important de pouvoir proposer autre chose. C'est ce que va faire Xavier HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Nous abandonnons la procédure ZAC qui nous paraît difficilement supportable financièrement, comme l'a rappelé Monsieur le Président. Nous nous sommes tournés vers la procédure d'appel à projets sous conditions, c'est-à-dire que nous cédon le foncier, mais à certaines conditions.

Parmi ces conditions figure notamment la préservation du patrimoine bâti. Vous avez dans la slide

suivante ce que peut-être, pour ceux qui ne connaissent pas bien Lafayette, une architecture un peu originale, de plain-pied, avec une végétation également sans clôtures ou très limitées. Le patrimoine paysager boisé est important.

Nous avons demandé également dans l'appel à projets que la requalification complète des voiries et des réseaux divers soit à la charge de celui qui voulait s'engager avant rétrocession à la collectivité. C'est un processus assez classique. Prise en charge par le porteur du projet des VRD et du prix d'acquisition de ce foncier.

Nous avons également insisté pour que le porteur de projet parvienne à la dissolution de la copropriété. Vous savez qu'actuellement, c'est l'EPFN qui porte le projet, à l'exception de quelques propriétaires privés et d'un bailleur social qui, en tout, possède quatorze, je crois, pavillons de cette zone.

L'opération s'est faite.

M. Guy LEFRAND

Six ou sept.

M. Xavier HUBERT

Six ou sept plus le bailleur, cela six ou sept également ?

M. Guy LEFRAND

C'est cela.

M. Xavier HUBERT

Trois dossiers de candidature ont été transmis à EPN. Une société Valorisation d'actifs France qui n'a pas poursuivi, et nous avons donc deux concurrents : le groupe Morin immobilier et le groupe GARIM. Nous les avons reçus tous les deux, nous avons procédé à une négociation de la même façon. Deux auditions : le 3 juillet puis le 8 septembre. Nous avons demandé des précisions aux deux projets qui étaient présentés, et il vous est proposé de retenir l'offre du groupement GARIM.

La caractéristique de cette offre est qu'elle se propose d'acquérir le foncier pour 1 M€, de réaliser à sa charge 4,2 M€ de requalification des voiries, VRD à ses risques et périls et sans participation pour la collectivité. Les 4,2 M€ vont permettre une vraie réhabilitation. Et il s'agit de maintenir l'architecture, comme je l'ai dit, de l'ensemble de cette cité Lafayette.

Le porteur de projet va également entamer les discussions en vue de la dissolution de la copropriété. L'opération, c'est important de le savoir, est réalisé aux risques et périls du seul acquéreur sans participation de la collectivité. Financièrement, C'est donc plus qu'une épine du pied qui nous est ôtée avec cette offre, avec, sur la base de ce qui nous est proposé, des pavillons à la revente aux alentours de 180 000-185 000 € en moyenne sur des parcelles entre 500 et 900 mètres carrés.

Voilà ce qui peut être dit sur ce projet, Monsieur le Président. La délibération vous propose d'accepter l'offre du groupe GARIM.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, c'est enfin un atterrissage en douceur sur un sujet qui nous aura mobilisés depuis six ans sans compter la mobilisation précédant notre arrivée aux affaires.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Comme d'habitude, je vais intervenir sur ce projet. Il est vrai qu'il avance et il faut qu'il avance. La question que je me pose est de savoir si nous allons pouvoir garder tous les arbres qu'il y a sur ce site. En effet, sur Evreux, nous avons eu une expérience malheureuse. Nous avons voté une délibération pour qu'aucun arbre ne soit abattu sur un site de Saint Michel, et il y en a eu au moins 30 % d'abattus et ce n'était pas n'importe quels arbres. J'aimerais que ce soir, on s'engage à ce qu'aucun arbre ne soit touché sur ce site parce que c'est un site très beau. Mon intervention était là-dessus. Je crois que les habitants de Saint-Michel tiennent à garder les arbres. Quand il y a eu les chalets star, je peux vous dire que nous avons été assez traumatisés quand nous arrivions le matin et qu'un arbre avait été coupé. C'était ma remarque, et qui me tient à cœur.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, nous avons eu une mauvaise expérience justement avec Valorisation actifs France, qui était un des candidats. Nous les avons interpellés entre les deux tours de négociation. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas souhaité, et nous en sommes heureux, continuer leur proposition.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Pour l'ensemble des conseillers communautaires, cela va être un peu particulier car ils ne vont pas forcément tous saisir l'intérêt de nos discussions. Oui, Maryvonne, tu as raison, et j'en prends ma part, il y a eu une faille sur le projet des chalets star. Tu le sais comme moi puisque je vois les arbres tomber depuis chez moi : nous avons eu un souci. Tu l'as fort bien exprimé : nous avons vu des arbres tomber la nuit. Le soir ils étaient debout, et à 7 heures du matin, ils étaient couchés.

La réalité, c'est que nous avons pensé bêtement, et moi le premier, que le patrimoine arboré allait

être respecté et que les gens qui achetaient ces parcelles allaient le respecter, mais en fait je m'aperçois que les gens aiment la biodiversité chez les autres. Chez eux, ils n'en veulent pas. Nous avons des discussions en ce moment avec les services sur cette problématique d'abattage d'arbres, suite à l'arrêté municipal que nous avons pris, et effectivement on découvre que les arbres c'est très bien mais qu'on ne peut pas construire de maison. Quand on achète un terrain et qu'on a une obligation de préserver les arbres, effectivement, il faut faire sa maison dans le cadre de la prescription du PLUi-HD.

Pour ce qui est de cité Lafayette, nous nous engageons – nous n'en avons pas discuté mais nous sommes sur la même ligne – à conserver l'ensemble du patrimoine arboré, et au-delà de cela peut-être même à mettre en place un EBC, espace boisé classé, de manière à ce qu'il y ait une capacité à poursuivre les gens qui couperaient les arbres de façon bien plus importante juridiquement que le simple arrêté municipal que nous avons pris ; il s'agirait du tribunal correctionnel.

M. Xavier HUBERT

Un mot en complément : l'EBC fera l'objet d'une modification de notre PLUi qui va être prescrit prochainement. Nous pourrions ajuster la réglementation aux objectifs que nous poursuivons pour préserver les arbres.

Mme Isabelle COLLIN

Juste une question puisque cette délibération et la suivante n'ont pas pu être présentées à la commission. Qui prend en charge les réseaux ? C'est un sujet majeur concernant ces parcelles. Ensuite, il y a la mixité sociale : y a-t-il une part de logements sociaux prévue sur le projet et à quelle hauteur ?

M. Xavier HUBERT

Les réseaux, c'est certain, c'est le porteur de projet. Je ne sais pas si j'ai dit le chiffre : 4,2 M€. La mixité : ce sont des logements proposés à la vente. L'ensemble de l'opération sera occupée par des propriétaires occupants à un prix qui nous est annoncé de l'ordre de 180 000 €.

M. Guy LEFRAND

Sur ce sujet, les choses sont on ne peut plus claires. Il y a 42 % de logements sociaux à Evreux, il est hors de question d'en accepter davantage. Contrairement à mon prédécesseur qui avait réclamé 40 % de logements sociaux sur ce site, je ne veux pas. Avec mon conseil municipal, nous vous proposons la même chose. Pas de logements sociaux supplémentaires sur ce secteur. Je pense que nous avons suffisamment donné. La ville d'Evreux participe suffisamment à la mixité sociale pour ne pas en rajouter sur ce secteur. C'est un choix politique très clair que nous assumons.

Je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'offre du groupement GARIM, formulée dans le cadre de l'appel à projets pour la réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux ; **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à finaliser les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM une promesse de vente avec conditions suspensives, pour la réalisation du projet de requalification de la cité, protégeant au mieux les intérêts de la collectivité et sur la base de l'offre finale du candidat retenu, soit 1 million d'euros HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM, la vente définitive des biens visés dans la promesse de vente, à la levée des conditions suspensives ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

Evreux - Cité Lafayette - Rachat de la totalité restante à l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN)

M. Xavier HUBERT

Très rapidement, nous l'avons dit, dans le cadre de notre PAF, programme d'action foncière, avec l'EPFN, établissement public foncier de Normandie, nous devons racheter l'ensemble des lots de la cité Lafayette que l'EPFN portait pour notre compte depuis un plus de cinq ans maintenant ou cinq ans. Par conséquent, il vous est demandé de racheter au prix de 994 616,26 € l'ensemble de ces lots que nous revendrons au porteur de projet. Je précise que ce portage n'a pas donné lieu à des intérêts comme précédemment, c'est le nouveau règlement de l'EPFN.

M. Guy LEFRAND

Celui-ci étant la conséquence du précédent, je suppose que nous avons le même vote, mes chers collègues ?

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux, le rachat anticipé auprès l'Établissement Public Foncier de Normandie des lots « 1,2,3,4,5,6,7, 8,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 194, 185, 186, 187, 188 et 189 » sur la copropriété Cité Lafayette à Evreux, moyennant le prix 994 616,26 € TTC. Les frais d'acte de notaire seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) – Prescription

M. Xavier HUBERT

Il s'agit, rapidement, de vous dire que nous devons établir un règlement local de publicité intercommunale. Pourquoi ? Parce que c'est la collectivité qui est compétente en matière PLUi, qui est également compétente pour le RLPI. A ce titre, nous devons nous préoccuper de cette question alors qu'avant c'était une compétence communale. C'est une compétence communale qu'avaient choisi d'exercer Evreux et Gravigny. C'était les deux seules communes de notre territoire qui disposaient d'un règlement local de publicité, mais ce règlement sera caduc au mois de juillet 2022. Il faut nous préoccuper dès à présent de ce nouveau règlement intercommunal.

Les objectifs que nous poursuivons dans ce règlement sont clairs. Il faut que nous encadrons les dispositifs de publicité et d'enseigne qui peuvent être dans les villes et éventuellement dans les campagnes d'EPN. Nous avons à respecter le patrimoine architectural, paysager, environnemental, mais également, à l'inverse, il faut assurer les besoins en communication des entreprises, des enseignes. Nous veillerons également dans ce règlement à limiter la pollution lumineuse, et à voir qu'il préserve également la qualité paysagère de notre agglomération.

Les étapes de cette démarche, c'est un document assez lourd. A l'instar de tous les documents structurants, une étude sera faite par un prestataire extérieur qui dressera un diagnostic. A la suite, nous réaliserons le règlement, un règlement graphique et un règlement écrit, une concertation, le bilan de la concertation, une première délibération en conseil communautaire par un arrêt de ce règlement, puis consultation des personnes publiques, enquête publique et enfin l'approbation du projet de RLPI qui viendra, nous l'espérons, dans un délai de deux années.

Il faut également que dans cette délibération, nous approuvions les modalités de la concertation. De façon un peu classique également : une page dédiée au projet RLPI sur le site internet d'EPN, de notre agglomération, possibilité d'accéder aux informations relatives au projet, et des registres pour formuler des observations ou des propositions. Il y aura une adresse mail dédiée sur cette question, et un temps de concertation lors de deux réunions publiques que nous proposons de faire dans deux secteurs de l'agglomération ; globalement un secteur nord et un secteur sud. Il y aura donc la possibilité de s'exprimer. Ce sont les modalités de la concertation.

Il y a les modalités de collaboration également, collaboration avec nous tous. Il a été vu en conférence des maires à la fin du mois de septembre que nous pourrions adopter un comité de pilotage de notre document qui serait composé des 74 communes de notre agglomération ; un comité technique avec une dizaine d'élus ; et puis il vous est demandé de désigner un élu référent au sein de vos conseils municipaux à chacun pour pouvoir assurer le suivi. Il y aura des réunions à l'agglomération, et si vous pouviez procéder à cette désignation, nous pourrions élaborer ce document de façon tout à fait collective.

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ? Là aussi, cela va être un travail de longue haleine. Vous connaissez les capacités de Xavier HUBERT à mener à bien un SCOT et un PLUi, alors un règlement de publicité intercommunal, ça va être facile pour lui.

Le Conseil communautaire :

- PRESCRIT (moins 3 abstentions) l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie ; **ARRETE** les objectifs poursuivis ainsi qu'il suit :

- Encadrer les dispositifs de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes afin de préserver le cadre de vie. Le traitement de ces dispositifs devra faire l'objet d'une cohérence d'ensemble et devra être adapté au territoire ;
- Respecter le patrimoine architectural, paysager et environnemental en limitant l'impact des dispositifs sur le paysage et le bâti. Pour cela, des règles de densité, de format, d'implantation et de hauteurs pourront être fixées. La qualité des paysages qui constituent l'identité d'EPN devra être affirmée et valorisée par le RLPI ;
- Prendre en compte le besoin en communication des acteurs économiques locaux (industriels, agriculteurs, entreprises...). Le RLPI devra permettre de trouver un équilibre entre le développement économique et la protection du cadre de vie. Cet équilibre, entre lutte contre les pollutions visuelles et promotion de l'activité économique, devra se faire sur l'ensemble des zones rurales, urbaines ou périphériques ;
- Maitriser la publicité, les enseignes et pré-enseignes sur les principaux axes structurants du territoire, c'est le cas notamment des entrées de ville ou d'agglomération où la qualité visuelle devra être assurée ;
- Prendre en compte les nouveaux procédés en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes et les régler en conséquence ;
- Répondre à l'objectif du SCoT concernant la gestion de la trame noire en agissant particulièrement sur la pollution lumineuse (Objectif 3.4.1. : Veiller à l'intégration paysagère des différents projets dans leur environnement) ;
- Traiter spécifiquement les communes identifiées à vocation touristique ainsi que les abords des axes routiers les plus fréquentés qui donnent à voir sur le territoire d'EPN.

ARRETE les modalités de collaboration conformément aux conclusions de la conférence intercommunale des Maires du 29 septembre 2020 :

- Conférence intercommunale des Maires :
 - o Définition des modalités de concertation avec les communes.
 - o Analyse du rapport du commissaire enquêteur après l'enquête publique.
- Comité de pilotage du RLPI
 - o Il sera composé des 74 communes. C'est l'instance politique coordinatrice du projet. Il se réunira plusieurs fois au cours de la procédure pour choisir les différentes options proposées. Il validera également les documents lors des phases clés de la procédure.
- Comité technique du RLPI
 - o Il sera composé de 5 élus référents par périmètre.
 - o Le comité technique est l'instance en charge de l'élaboration du RLPI. Il sera en charge de la réalisation technique et administrative des documents et devra remonter les points importants au comité de pilotage.
- Conseils municipaux
 - o Un élu référent par commune devra être nommé (Maire ou Conseiller). Il sera le garant technique auprès de sa commune et sera en charge de restituer le travail auprès de son Conseil Municipal.

ARRETE les modalités de la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, ainsi qu'il suit :

- Création d'une page dédiée au projet de RLPI sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie
- Possibilité pour le public d'accéder aux informations relatives au projet et à son état d'avancement par le biais de la page dédiée sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie.
- Le public aura la possibilité de formuler des observations et propositions sur le projet de RLPI :
- par e-mail à l'adresse planification@epn-agglo.fr
- sur le registre de concertation mis à disposition au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que dans les communes membres.
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger sur le projet. Ces réunions s'adresseront aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées (commerçants, sociétés d'affichage, enseignants).

PRECISE que la présente délibération sera affichée, pendant un mois, au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les communes membres et que mention de cette affichage sera publié dans un journal diffusé dans le Département et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération-----

Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Constitution de la commission locale

M. Xavier HUBERT

Conséquence du PLUi, l'AVAP qui était une compétence ébroïcienne devient une compétence communautaire. Avec l'AVAP, nous voulons créer une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. D'ailleurs nous n'appellerons plus cela AVAP puisque la loi a changé. Nous appellerons cela Site patrimonial remarquable, mais la loi dit que les AVAP qui étaient engagées poursuivent la procédure initiale.

Il s'agit en fait d'une servitude d'utilité publique qui sera annexée avec notre plan local d'urbanisme. C'est une démarche partenariale entre Evreux, l'agglomération et notamment l'Architecte des Bâtiments de France, qui peut poser un certain nombre de prescriptions.

L'AVAP propose, à l'intérieur d'un périmètre à protéger particulièrement dans la ville d'Evreux, un ensemble de conseils, un cadre réglementaire un peu strict qui permettra de mettre en valeur le patrimoine de la ville. Il permettra aussi de donner des prescriptions sur le bâti, sur les formes urbaines, sur les paysages à l'intérieur de ce périmètre. Il y a trois documents réglementaires : un rapport de présentation, un règlement puis un document graphique.

La délibération spécifique, puisque nous reprenons ce dossier après la ville d'Evreux, est de constituer la commission locale AVAP avec :

- six membres élus qui exercent des compétences à l'agglomération en lien avec ces questions-là : le président Guy LEFRAND ; Françoise LUVINI qui est adjointe à Evreux à l'urbanisme et aux travaux ; Jean-Pierre PAVON, adjoint à la culture et au patrimoine ; Nicolas GAVARD-GONGALLUD, sécurité, qualité de vie et environnement ; et pour l'agglomération, Rémi PRIEZ, tourisme et grands événements ; et votre serviteur à l'aménagement du territoire ;
- quatre personnes qualifiées : un représentant de la Chambre de commerce ; de l'association importante des Amis et monuments et sites de l'Eure ; du Comptoir des loisirs ; et le CAUE ;
- trois représentants de l'Etat : un représentant du préfet ; de la DREAL ; et de la DRAC.

Voilà comment pourrait être constituée, si vous en étiez d'accord, la commission locale de l'AVAP.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** telle que ci-après la composition de la commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :

6 élus membres de la commission :

- Guy Lefrand – Maire d'Evreux/Président d'Evreux Portes de Normandie
- Françoise Luvini 5^{ème} adjointe - Urbanisme et Travaux
- Xavier Hubert 3^{ème} Vice-Président à l'aménagement du Territoire, au climat et à l'énergie
- Jean-Pierre Pavon 4^{ème} adjoint – Culture et Patrimoine culturel
- Nicolas Gavard-Gongallud 2^{ème} adjoint – Sécurité, qualité de vie, environnement et espaces verts
- Rémi PRIEZ 14^{ème} Vice-Président – Tourisme et grands événements

4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre des intérêts économiques locaux :

- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un représentant de l'association « Les amis des monuments et sites de l'Eure »
- Un représentant du Comptoir des Loisirs
- Un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

3 représentants de l'Etat :

- Un représentant du Préfet de département
- Un représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Un représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles.

Festival Environnement Génération Durable 2020 - Partenariat EPN/ALEGRA - Subvention

M. Xavier HUBERT

J'ai une certaine satisfaction à vous présenter la demande de subvention pour l'ALEGRA qui organise tous les ans le Festival de l'Environnement et qui, dans un certain nombre de nos communes, Evreux, Gravigny, Arnières-sur-Iton, le Val David, Croth cette année et Epieds pour équilibrer les interventions de l'ALEGRA, propose des débats, des ateliers, des films, des rencontres qui apportent un éclairage sur toutes les questions d'environnement et de développement durable. Le budget de cette manifestation est de l'ordre de 20 000 € et il est demandé à EPN une subvention de 4 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2020, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation en 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels

EPN - Transports des élèves des SEGPA - Convention EPN/Région**M. Daniel DOUARD**

Bonsoir, chers collègues, merci Monsieur le Président. Je vais vous parler de transport des élèves des sections d'enseignement général et professionnel qu'on appelle vulgairement SEGPA. Il s'agit de créer une convention entre les autorités organisatrices que sont EPN pour certains transports et la Région qui fait la même chose de son côté pour les transports de ses élèves. Comme vous le savez, cette section d'enseignement général ne fait pas l'objet d'une carte de sectorisation comme c'est le cas dans les autres sections d'enseignement scolaire. Les transports sont organisés pour les collèges et les lycées. Mais pour ces élèves un peu en difficulté, il faut les emmener dans les SEGPA qui ne sont pas forcément sur le trajet des autres collèges.

Donc nous avons à faire un accord de coordination avec la Région pour éviter de faire un doublon de transport. Chacune des deux autorités a un intérêt financier, bien sûr, à ne pas transporter certains élèves et passer pratiquement à côté des autres, et que ce soit d'autres organisations qui le fassent. Nous proposons une convention de mutualisation qui prendra effet à compter de l'année scolaire 2019-2020 pour une durée de deux ans et reconductible une fois dans la même durée, dans l'intérêt financier de nos élèves puisque ce n'est pas la peine de faire du double transport. Il s'agit de mutualiser entre la Région et l'agglomération.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de mutualiser avec la Région Normandie les moyens roulants déployés pour les transports scolaires des élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec la Région, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette mutualisation de moyens

Transports scolaires 2020-21 - Ajustement des dessertes organisées par EPN**M. Daniel DOUARD**

Il s'agit également des transports scolaires des primaires, et en particulier pour les ajustements des dessertes organisées par EPN. D'un point de vue réglementaire, toutes les modifications d'un plan de transport doivent donner lieu à des délibérations de l'autorité organisatrice compétente : si nous avons modifié les horaires, les effectifs transportés, l'amélioration de la sécurité des transports, ou la création ou le déplacement d'arrêts d'autocar. En cette rentrée 2020, et en lien étroit avec chacun des maires concernés, nous avons fait des modifications sur 6 lignes :

- Baux Sainte-Croix – Les Ventres – le Plessis Grohan ;
- Coudres ;
- Bois le Roy – L'Habit ;
- La Forêt du Parc ;
- Garencières ;
- Reuilly.

Toutes ces modifications figurent en détail sur les fiches que vous avez eues, et c'est en concertation, comme je vous l'ai dit, avec les maires. Il s'agit de décider d'instaurer ces modifications du réseau de transport scolaire.

M. Guy LEFRAND

Juste un mot mes chers collègues, j'ai bien conscience qu'en cette rentrée, de nombreux sujets sont apparus et que plusieurs d'entre vous ont exprimé, et à juste titre, leur mécontentement sur les modifications de certains horaires sur le transport scolaire. Nous y travaillons en ce moment avec Daniel DOUARD et avec Monsieur LASCABETTES, le Directeur des mobilités. J'ai interpellé le président de Région lui-même à plusieurs reprises par oral mais aussi par écrit. En ce moment, c'est directement au niveau du Directeur de cabinet du Président de Région que sont traités ces sujets pour régulariser au mieux les difficultés que nous rencontrons actuellement. Chacun sait que lorsque l'Etat ou le département ne fait pas son travail, je le dis. Il faut le dire aussi lorsque la Région n'est pas efficace. Actuellement, sur ce sujet, la Région n'a pas été efficace. Nous traitons ce sujet au plus haut sommet du conseil Régional.

M. Hervé GILLES

Je reviendrais sur ce que vient de préciser le président sur les transports.

Pour votre information, Monsieur le Président, aujourd'hui nous n'avons toujours pas la validation complète des transports de nos collégiens de Miserey à Evreux. Il paraît qu'il n'y a pas assez de transports pour ramener les enfants de Miserey de Henri Dunant à Miserey. De ce fait, je tiens à vous préciser que les parents ont entamé une démarche validée par moi vers monsieur Morin. Ce qui est assez surprenant, c'est que ce courrier est arrivé en recommandé au bureau de la Région de monsieur Morin jeudi. Nous avons eu une réponse à 80 % de nos demandes en soutien avec Monsieur Lascabettes – je vais évoquer sa présence après – vendredi soir à 22 h 49. Il m'a bien été précisé qu'il fallait que nous ayons une réponse technique aux suggestions de la Région pour le 15 octobre ; ce que j'ai fait aujourd'hui. J'espère surtout avoir une réponse avant le 15, parce que je ne voudrais quand même pas mettre Keolis en difficulté. J'ai appris que ces bus ne pouvaient plus tourner à gauche, ce qui est assez gênant pour couper des voies de circulation ; ceci étant un détail.

Les chauffeurs de Keolis, c'est important, il faut que vous le sachiez, peuvent demander un droit de retrait du fait de couper la nationale 13 par la gauche, mais cela ne dérange absolument pas Keolis ni la Région que les enfants de la commune de Miserey soient obligés de traverser des carrefours pour monter dans leur transport. Cela a l'air d'être banalisé. De ce fait, cette démarche, que je crois réglée, je ne lâcherai pas Monsieur le Président, avec votre soutien. Je rappelle que le Président m'a bien soutenu.

Un technicien dans cette agglomération qui est hors pair et qui est à ma disposition du matin au soir, c'est Monsieur Lascabettes qui a fait un travail exceptionnel pour m'aider. Il faut le dire aussi parce que lorsque je ne suis pas content après lui, il le sait aussi. J'espère que le travail que nous avons fait ensemble depuis le 20 août 2020 et le 14 août 2019 sera réglé avant le 20 août 2021. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Nous sommes tous dans la même galère sur ce sujet.

M. François GONDINET

A propos du transport des lycéens, nous avons eu plusieurs contacts assez récurrents avec les services de transport de la Région pour les problèmes qui ont été rencontrés par l'ensemble des lycéens. Je parle évidemment des lycéens qui sont dans les zones rurales, c'est-à-dire en particulier dans le groupe de l'EPN. Il y a eu des anomalies de traitement, des bus qui ne passaient pas, qui se trompaient de circuit, qui ne ramassaient pas les élèves, un grand nombre de choses. Je parle surtout des lycéens, cela ne concerne pas les collégiens. De plus, nous avons observé que les circuits pratiqués par la Région avaient pris un temps assez important. Il y a des élèves qui mettent 1 h 45 ou 1 h 50 pour partir de chez eux avant le début des cours. Et ils ont des temps de transport qui sont équivalents le soir. Nous avons eu un grand nombre de retours de la part des parents d'élèves qui étaient assez inquiets. Certains élèves ont juste quinze ans, c'est quand même un peu jeune pour endurer ce rythme-là. Ces élèves rentrent le soir et ils ont encore du travail, donc il y a une certaine souffrance de la part de nombre d'élèves. Je vous dis cela, cela concerne le milieu rural, particulièrement ceux qui sont au bout. Nous avons fait remonter cela à la Région. Celle-ci a fait un gros travail sur la mise au point sur les transports. Ils avaient des difficultés. Ils ont vu les transporteurs pour remonter ces sujets. Ceci étant, les derniers retours que nous avons eus de la part des proviseurs, c'est que la Région a corrigé des anomalies, par contre elle ne prévoit aucune amélioration en termes d'horaires. Donc nous gardons toujours des transports de 1 h 50 avant le début du cours et 1 h 15, de même, pour faire Saint-André-Evreux. C'est assez important. Il y a eu une grosse contestation à propos du pôle d'échange qui a rallongé les transports, contrairement à ce que dit la Région. La Région dit que cela fait un surcoût de 4 minutes. Ce n'est pas tout à fait vrai, puisque lorsque l'on descend dans Evreux, cela fait un transfert de plus quand on remonte vers le lycée, il y en a pour plus de 4 minutes.

Ce que je dis-là ne concerne pas EPN, mais puisque nous abordons les sujets de transport en collaboration avec la Région, je m'exprimais pour rappeler ce sujet qui est un vrai problème pour les habitants.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, nous travaillons tous dans la même direction avec Daniel DOUARD et Raphaël NORBLIN. Nous sommes aujourd'hui sur une vraie difficulté. Vous l'avez dit, vous parlez des lycéens. D'une manière générale, sur les transports scolaires, c'est une compétence que nous récupérerons en 2021. Nous y travaillons d'ores et déjà avec les services afin de corriger les dysfonctionnements qui existent. Mais pour autant, sur les dysfonctionnements qui existent cette année, on ne peut pas considérer que c'est une année perdue sur le plan des transports pour les élèves. Il faut absolument que nous améliorions le système d'ici la fin de l'année. C'est ce à quoi travaillent les élus et les services de l'agglomération.

C'est pour cela que je tenais à vous préciser qu'au niveau de la Région, j'ai alerté le président lui-même sur ce sujet qui, pour moi, est un sujet majeur en ce moment, pas seulement pour notre agglomération mais sur l'ensemble du territoire de la Région Normandie. Disons-nous les choses clairement : nous avons hier une assemblée plénière et de nombreux élus des cinq départements se plaignent de la manière dont ce sujet a été géré par les services techniques de la Région.

Mme Séverine GUESNET

Monsieur le Président, je voulais relever aussi un petit souci dans les communes rurales, c'est l'arrêt du passage du car pendant les vacances scolaires pour les lycéens qui seraient en stage. Cela pose un gros problème aux familles.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous cette information ?

M. Daniel DOUARD

Oui, nous avons beaucoup d'informations puisque j'en ai cinq pages A3. C'est pour vous dire que j'ai remonté tout cela également, comme le président l'a dit. Moi-même, j'ai rencontré les services de la Région auxquels j'ai expliqué nos doléances, en ajoutant que c'était inadmissible de leur part sans aucune concertation. Tout cela, les modifications qui ont eu lieu, ont été faites sans concertation avec les maires ou avec l'agglomération. Nous avons tous appris, comme vous-mêmes, que tout cela avait été changé à la rentrée sans aucune concertation bien que la Région se flatte de la concertation avec les mairies. Je leur ai rappelé en réunion que ce n'était pas du tout la vérité. Mais ce problème-là, nous allons aussi le reprendre, comme le dit le président. Les lignes régulières, puisque c'était des lignes régulières qui appartenaient à la Région, quand elles sont dans notre territoire, nous allons les reprendre. Quand nous serons en capacité de reprendre tout cela, nous ferons des plannings en relation avec les parents d'élèves, en relation avec les maires pour remettre tout cela comme cela doit être.

Mme Séverine GUESNET

Je rejoins mon collègue aussi pour les délais. De plus, nous, petites communes, nous n'avons beaucoup de personnel, pour les maternelles, quand l'animatrice ne peut pas être dans le car pour raison de maladie ou autre, nous n'avons pas le personnel adéquat pour continuer. Je trouve dommage d'arrêter le transport parce qu'il n'y a pas la personne.

M. Daniel DOUARD

L'animatrice est obligatoire quand il y a des transports de maternelle. La loi nous y oblige. Effectivement, il faudrait avoir des personnels d'avance pour pouvoir les y mettre, mais il n'est pas évident de régler ces problèmes quand on n'est pas dans les murs dès le matin au départ des transports.

Mme Séverine GUESNET

Je veux juste dire que ce n'est pas nous, petites communes, qui avons le personnel adéquat.

M. Daniel DOUARD

Nous sommes bien compréhensifs vis-à-vis de cela. Je fais partie de ces communes rurales.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a encore énormément de travaux à mener sur le sujet.

M. Raphaël NORBLIN

Pour répondre à madame, nous avons lancé un appel à candidatures pour faire partie d'un groupe de travail sur la mobilité. Le sujet des jeunes qui ont besoin de se déplacer en dehors des périodes scolaires vers les pôles centraux, c'est un sujet que nous aborderons dans ce groupe de travail. Il va falloir faire que nous recensons nos besoins et qu'ensemble nous y apportions des solutions. Ça, c'est un vrai besoin qui a déjà été recensé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce sujet a été abordé et nous aurons l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** diverses améliorations du réseau de transports scolaires d'Evreux Portes de Normandie en cette rentrée scolaire 2020/2021

Développement de l'intermodalité et de l'information multimodale en Normandie - Régularisation des sommes dues au Département de la Seine-Maritime

M. Daniel DOUARD

C'est une régularisation des sommes dues au département de la Seine maritime. Vous vous rappelez le contexte : Atoumod est le symbole de l'intermodalité qui a été créé entre les réseaux du transport normand. Le syndicat date de 2015. Antérieurement à la création de ce syndicat, le département de la Seine maritime était le chef de file du système d'information multimodal.

Il avait, dans le cadre du protocole de gouvernance, lancé une procédure d'appel d'offres pour un marché de fournitures et d'exploitation qui était baptisé « comment j'y vais ».

La loi NOTRe est passée par là, elle a transféré la compétence transports aux Régions à la place du Département, et le contrat inhérent à l'intermodalité ne pouvait demeurer organisé et géré par un département. Or, le Département de la Seine-Maritime avait effectué des dépenses pour le développement du système d'information multimodal, en sa qualité le chef de file, au nom de l'ensemble des autorités organisatrices].

Il y a lieu aujourd'hui de régulariser des sommes qui sont dues depuis avant 2015 au Département de la Seine-Maritime. C'est un accord transactionnel qui a lié le département et chacun des membres de cette communauté Atoumod. Le montant total des dépenses exposées par le Département de la Seine maritime s'élevait à 152 198 € mais est composé évidemment entre le réseau national, la Région Normandie, les Départements de Seine maritime, de l'Eure, de la métropole de Rouen, la communauté d'agglomération du Havre, d'Evreux portes de Normandie qui représente seulement un petit bout et beaucoup de communautés, d'agglomérations, etc. Tout cela fait qu'il y a eu une répartition qui fait que les départements ont pris une grosse partie bien sûr, et la clé de répartition s'est faite sur la base du nombre de véhicules sur le transport urbain. Donc nous avons 48 véhicules, et la clé de répartition sur les 30 % restant à notre charge fait que nous devons 4 769 € au Département de la Seine maritime.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'indemniser le Département de la Seine-Maritime à hauteur de la contribution revenant à EPN selon la clé de répartition établie dans les statuts du syndicat mixte Atoumod pour toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité adhérentes, soit le montant de 4 779 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

Service Vélo - Prolongation de la durée de location maximale proposée aux usagers

M. Daniel DOUARD

Le dossier service Vélo. Vous savez qu'il fonctionne très bien, je vais vous en parler. Aussi, nous voudrions prolonger la durée de la location maximale qui a été proposée aux usagers. Pour l'instant, avec la Covid, le service Vélo était prévu pour une année, que nous avons prolongé jusqu'à 15 mois dans une précédente délibération. Aujourd'hui, nous nous apercevons que les gens voudraient conserver leur vélo pendant une année supplémentaire.

Nous avons 237 vélos, dont 3 qui sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite. N'est-ce pas Francine ? Peut-être que d'autres vont vous demander parce qu'il y a des besoins de ce côté-là.

La première flotte de 30 vélos a été louée dès le lendemain du lancement. Cela a été très demandé.

La proposition qui vous est faite, est d'augmenter la validité d'une année supplémentaire, de passer de 15 mois à 27 mois avec une hausse progressive du montant de l'abonnement. Nous nous apercevons que c'était 30 euros par mois et que si nous mettons une deuxième année, nous pourrions passer à 40 euros par mois.

Tout cela, c'est pour arriver à ce que nous remboursions les vélos qui ont coûté 1 540 € TTC et qui sont amortis sur 48 mois. Voilà ce que je voulais vous proposer pour la location de vélos qui fonctionnent très bien.

Pratiquement tout est loué, dont une grande partie à l'année, une partie au mois : 40 % en moyenne sont loués pour une année.

M. Guy LEFRAND

Sachant que dans le cadre de la même politique, vous avez voté, mes chers collègues l'accompagnement à l'achat de vélos électriques. Donc les 150 000 € que vous aviez budgétisés ont été utilisés, et nous allons dans quelques instants avec Bruno GROIZELEAU vous proposer, de mémoire, 100 000 € supplémentaires d'ici la fin de l'année. Cela explose. Comme quoi la politique qui a été votée, notamment sur le vélo électrique, fonctionne très bien au-delà des voies et pistes cyclables, même si certains les ont critiquées. N'empêche qu'elles sont là et qu'elles vont continuer à être aménagées et prolongées, de nombreuses voies cyclables vont être développées à travers l'agglomération, à l'intérieur d'Evreux, sur certains espaces en particulier dangereux. Toute cette politique de vélos que nous avons commencée avant la Covid, avant qu'on en parle beaucoup, porte ses fruits. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter que vous ayez voté ces différentes délibérations. Encore une fois, aujourd'hui c'est donc 250 000 € qui, sur 2020, vont être investis pour accompagner nos habitants à l'achat de vélos électriques en plus de ces locations de vélos.

M. Daniel DOUARD

Pour rebondir sur les propos de Monsieur le Président, je voulais mentionner le Bonus vélo puisque c'est comme cela que nous l'avons appelé. Il a très bien marché puisqu'il y a eu 583 demandes qui ont toutes été finalisées pour une somme de 151 241 €. Cela a rapporté quand même un montant de factures aux entreprises locales qui sont, on peut les citer, les Cycles Chasserez, Décathlon, GoSport, Intersport, Le Maillon fort, qui ont toutes vendu pour 750 725 €. 750 000 € de vélos vendus ! Cela a été une affaire qui fonctionnait très bien.

Le Président vous a dit aussi que nous avons le projet de 3 grandes voies qui sont des voies vertes structurantes à l'échelle d'EPN :

- la voie romaine d'Évreux - Grosseoeuvre ;
- Evreux - Le Bec Hellouin : la section de la Cavée Boudin pour rejoindre la gare, le petit bout qui manque – il le faut, de ce côté, avant que nous ne fassions de la location directe à la gare, pour le week-end par exemple, ce sera très intéressant ;
- Evreux – Prey – Saint-André via l'ancienne voie SNCF.

Tout cela, avec une aide de dotation de l'Etat qui s'appelle la DSIL, dotation de soutien d'investissement local, pour 1,5 M€ afin de faire ces travaux.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** la SPL Transurbain à prolonger la durée maximale de location annuelle du service Véloo pour les particuliers de 1 an de plus auprès des bénéficiaires, **DEFINIT** les tarifs de location annuelle pour les particuliers, pour « l'année 2 » à :

- Tarif de location annuelle classique :
2^{ème} année à 480€ par an, soit 40€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les titulaires d'un abonnement annuel Transurbain :
2^{ème} année à 400€ par an, soit 33€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les demandeurs d'emploi et les étudiants :
2^{ème} année à 320€ par an, soit 27€ par mois.

DEFINIT les tarifs annuels pour les entreprises comme suit :

- Entreprises domiciliées dans le périmètre de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie : 480€ / véloo / an.
- Entreprises d'EPN signataires de la charte Entreprises et Quartiers : 420€ / véloo / an.

MODIFIE le règlement du service Véloo pour tenir compte des modifications de durée de location ainsi que tout document afférent et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Programmation 2020 – 2ème phase

M. Driss ETTAZAOUI

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous, il s'agit de vous proposer des subventions dans le cadre du CISPD, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous vous proposons deux opérateurs : la Cause des enfants et l'association WIMOOV. La Cause des enfants pour le projet lié à la citoyenneté et à la prévention des violences et l'association WIMOOV pour la sensibilisation et la formation des jeunes à la mobilité et sur les questions de sécurité routière. La Cause des enfants pour une subvention de 2 000 € et WIMOOV pour un montant de 7 000 €, soit un total de 9 000 €.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le vice-président ETTAZOUI, nous avons eu l'occasion de débattre de cette délibération en commission. Je rappelle que l'agglomération a adopté cette compétence facultative en juin 2017 au titre de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Vous rappelez dans le document qu'un cadre stratégique territorial a été adopté pour la période 2018-2020.

Toutes ces formulations, l'adoption de compétence facultative, le cadre stratégique territorial, pourraient laisser entendre que l'agglomération entend se doter de moyens réels pour agir dans ce domaine tellement important qui est celui de la sécurité quotidienne de nos concitoyens qui vivent au sein de notre territoire.

Vous affichez de vastes ambitions avec pas moins de quatre grandes priorités pour l'année 2020 :

- la prévention des risques de délinquance des jeunes ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes ;
- la lutte contre les conduites à risque ;
- et la promotion de la sécurité publique.

Autant de sujets sur lesquels nous sommes tous convaincus qu'il faut agir avec vigueur.

Mais en face de ces formulations et de ces mots, de ces ambitions affichées, il y a les chiffres. Il y a la dotation annuelle que vous nous appelez à voter ce soir pour 13 000 € à l'échelle de l'agglomération. Bien sûr ces 13 000 € sont utiles, vous avez rappelé les associations que vous allez subventionner avec ces 13 000 €, et nous les voterons. Mais cela traduit tout de même une problématique d'absence d'ambition budgétaire pour cette nouvelle compétence que vous décidez d'adopter. C'est bien compréhensible, compte-tenu de la situation délicate des finances de l'agglomération. Mais il faut souligner tout de même que les enjeux de sécurité ne peuvent pas être simplement un affichage politique vidé de substance budgétaire.

Nous avons eu l'occasion d'avoir ces débats en commission, le sujet est très important. Sur la sécurité, cela nécessite une correcte articulation, une bonne coordination avec tous les échelons qui sont en charge de la sécurité, et au premier niveau l'Etat. Vous nous trouverez à vos côtés pour faire évoluer cette situation, pour essayer d'améliorer cette situation budgétaire, de travailler à vos côtés pour définir le cadre de stratégies de sécurité pour 2021-2023, puisque j'imagine que vous allez remettre sur le métier la définition de cette stratégie. Nous espérons que cette nouvelle séquence, cette compétence bénéficiera d'une réelle mutation.

M. Driss ETTAZAOUI

Je prends votre intervention comme une critique constructive et positive, c'est comme cela que je l'ai prise aussi lors de la commission. Je rappelle à l'ensemble de nos collègues élus la réponse que je vous ai apportée et que j'ai apportée aux membres de la commission, à savoir qu'avant d'engager des fonds et d'identifier un budget, il fallait d'abord que nous nous posions la question des enjeux des contrats que nous faisons, que les enjeux soient partagés. Ensuite, effectivement l'ensemble des opérations susceptibles de réduire la difficulté que l'ensemble des élus communautaires, des élus municipaux sur l'ensemble du territoire, pouvaient rencontrer. On ne peut pas mettre un budget important sans avoir d'abord posé le diagnostic et d'identifier les enjeux. J'ai donc proposé à l'ensemble des membres de la commission de se constituer en groupe de travail à l'occasion d'un séminaire. J'ai d'ores et déjà demandé aux services de prendre contact avec les partenaires concernés : gendarmerie, police nationale pour les communes qui sont hors zone gendarmerie, mais également avec le CISPD de la ville d'Evreux, puisque vous le savez, nous avons un CLSPD et un CISP, pour les mettre autour de la table ainsi que l'ensemble des élus qui le souhaitent pour venir travailler sur un constat partagé, ensuite définir des priorités et en face de chacune de ces priorités, imaginer les actions qui vont venir.

Dès lors que nous aurons imaginé les actions, et dans la mesure des contraintes budgétaires de notre intercommunalité, gérer les demandes auprès du Président de l'agglomération et auprès des membres du Bureau pour les projets que nous aurons identifiés ensemble.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE (moins 4 abstentions)** au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISP le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 9 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- La cause des enfants : Projet « citoyenneté – Prévention des violences 2020 » 2 000 €
- WIMOOV : Spect-acteur : sensibilisation et formation des jeunes à la mobilité responsable 7000 €

Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2020 - 3ème phase

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir chers collègues, il s'agit pour cette délibération de la troisième programmation de subventions dans le cadre de la CST. Il s'agit d'accompagner quatre actions, en l'occurrence :

- celle de l'ALEGRA « On va au spectacle » ;
- la deuxième, c'est « Ebro-games », deuxième édition pour la ville d'Evreux ;
- pour le SIVU Cap Nord Est, le projet jeunesse territorial dans les 5 000 € ;
- et l'EVS L'Agora Saint-Michel pour 5 000 €.

Le total est de 25 870 €. Nous descendons à un solde de 5 000 € qui fera l'objet d'une quatrième phase de programmation.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 25 870 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- ALEGRA : On va au Spectacle : 10 000 €
- Ville d'EVREUX : Ebro-games : 5 870 €
- Centre social CAP NORD EST : Projet jeunesse territorial : 5 000 €
- EVS L'AGORA Saint Michel : Projet animation jeunesse et familiale : 5000 €-----

La PEPITE - Convention de partenariat 2020 EPN/URSSAF**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit tout simplement de valider une action qui existait déjà dans le cadre de la Pepite, avec une convention avec l'URSSAF qui intervenait déjà dans le cadre de l'information et l'accompagnement de projets pour tous ceux qui sont porteurs de projets, créateurs d'entreprise ou autre, et entrepreneurs. Là, nous demandons à l'URSSAF de concrétiser le partenariat avec une convention.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention partenariale à passer avec l'URSSAF au titre de ses interventions à la PEPITE

Association ADS INSERTION - Atelier et Chantier d'Insertion - Subvention de fonctionnement 2020**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit simplement d'un renouvellement de subvention à l'identique de 5 000 € pour l'association ADS.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association ADS Insertion et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels à intervenir

Association ABRI - Atelier et Chantier d'Insertion La Ressourcerie - Subvention de fonctionnement 2020**M. Mohamed DERRAR**

Même dossier pour le renouvellement de subvention de 15 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association l'ABRI au titre de la Ressourcerie et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels

Association Départementale et d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de Fonctionnement 2020**M. Franck BERNARD**

Bonsoir, l'association départementale d'information sur le logement, l'ADIL, assure dans le département de l'Eure un service gratuit d'information sur le logement en particulier locataires et/ou propriétaires. En 2019, l'ADIL a dispensé sur l'ensemble du département de l'Eure 6 131 consultations individualisées à des particuliers ou des professionnels du secteur du logement. Sur le territoire d'EPN, en 2019, l'ADIL Eure a reçu et conseillé 2 153 ménages, soit 37,9 % de son activité départementale sur 6 131 consultations sur l'ensemble du département.

Au regard du budget voté par l'assemblée délibérante d'EPN le 27 juillet 2020, le montant de la subvention de fonctionnement alloué à l'ADIL de l'Eure était de 6 500 €. C'est 500 € de plus que l'année 2019. L'ADIL poursuit sa mission d'information et renforce son intervention en assurant une plus grande présence sur le terrain, avec l'ambition d'une mise en place de permanences décentralisées sur la commune de Saint-André-de-l'Eure.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire...

M. Guy LEFRAND

De voter pour Saint-André-de-l'Eure. Madame LESEIGNEUR ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2020

Droit Commun - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Evreux "Les Quinconces" - Réhabilitation de 64 logements collectifs - Garantie communautaire**M. Franck BERNARD**

Le LFE engage une opération de réhabilitation de 64 logements collectifs situés rue des Quinconces à Evreux et sollicite auprès d'EPN la garantie communautaire des prêts contractés avec la Caisse des dépôts et consignations.

Les travaux prévus ont pour objet de changer l'image de l'ensemble immobilier, de revaloriser les constructions et améliorer les performances énergétiques des immeubles.

Une évolution des loyers de 5 % sera appliquée en deux temps : en 2020 à la fin des travaux, +3 % sur les loyers hors charges ; en janvier 2021, +3 % hors charges, soit une hausse des loyers comprise entre 18,09 € et 27,69 € par mois en fonction de la typologie des logements en 2021.

Après la commission habitat, la question de la compensation de la hausse des loyers a été demandée au bailleur qui a répondu que l'augmentation était compensée par la baisse des charges. Le LFE sollicite, à titre dérogatoire, que le taux de garantie d'emprunt soit de 40 % en lieu et place du taux de 20 % habituellement prévu. Le Département étant à 40 % et la ville d'Evreux à 20 %, l'objectif est de pouvoir couvrir l'ensemble du prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. En raison de l'importance que revêt cette opération de requalification de travaux d'économies d'énergie contribuant à l'amélioration du cadre de vie des locataires, et à titre dérogatoire, EPN accorde cette garantie d'emprunt à 40 %.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir...

M. Guy LEFRAND

Garantir à 40 % les prêts.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder à titre dérogatoire, au Logement Familial de l'Eure, une garantie communautaire à hauteur de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 1 012 498 euros, soit une garantie de 404 999,20 € pour la réhabilitation de 64 logements collectifs « Les Quinconces » à Evreux

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure - Subvention de fonctionnement à la JEANNE D'ARC D'Evreux

M. Claude ROYOUX

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour la partie petite enfance conclue avec la CAF de l'Eure, EPN attribue une subvention pour le fonctionnement des activités de l'association Jeanne d'Arc Evreux qui organise des actions pour le lieu d'accueil enfants-parents, afin de sociabiliser les enfants et de rassurer les parents. Il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 4 500 € pour cette association.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF – pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir avec l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX »

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure - Subvention de fonctionnement LA FARANDOLE

M. Claude ROYOUX

Même mission pour La Farandole, Monsieur le Président, mes chers collègues. Toujours pareil, dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour la partie petite enfance conclue avec la CAF, EPN attribue une subvention pour le fonctionnement des activités de cette association, La Farandole, qui organise des actions pour le lieu d'accueil enfants-parents dans le même système que celui que nous avons eu auparavant. Il vous est demandé d'octroyer une subvention de 11 000 € à l'association La Farandole.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 11 000 euros à l'association « LA FARANDOLE » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF – pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à passer avec l'association « LA FARANDOLE »

Gravigny - Rue de la Censurière - Mme JULIENNE - Extension du réseau d'eau potable - Offre de concours

M. Alain NOGAREDE

Merci, bonsoir, c'est un sujet relativement classique. Mme Julienne qui habite à Gravigny demande la réalisation d'une extension d'eau potable afin de desservir sa parcelle rue de la Censurière à Gravigny. EPN souhaite donner un accord à la demande de madame Julienne. Il est précisé que la charge financière sera prise en charge intégralement par madame Julienne qui en est d'accord.

Donc les travaux seront réalisés assez rapidement et je pense qu'ils sont d'ailleurs en cours de réalisation.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la parcelle OD 368 de Mme JULIENNE, rue de la Censurière à Gravigny, pour un montant estimé de 5 374,00 € HT, à réaliser avant fin décembre 2020 ; **DECIDE** de fixer, via offre de concours, la prise en charge financière des travaux par Madame JULIENNE à hauteur de 5 374,00 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acceptation de l'offre de concours de Madame JULIENNE, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Communes de Croth et Fontaine sous Jouy - Financement des travaux de restauration écologique – Subventions - Conventions année 2020

M. Christophe ALORY

Dans le cadre de la protection des espaces naturels, EPN souhaite favoriser la préservation des espaces naturels remarquables sur son territoire, et permettre l'ouverture des sites aux habitants. A ce titre, les communes de Croth et Fontaine-sous-Jouy disposent d'une forêt communale d'intérêt. Croth offre une forêt sèche atlantique et des essences d'arbres à préserver, tel le Cormier ; remarquable. Sur Fontaine, nous avons une forêt alluviale, un milieu très rare sur notre territoire, donc à préserver.

Afin de soutenir les communes dans la réalisation de travaux de génie écologique et d'aménagement en faveur de l'accueil du public, nous proposons une subvention pour Croth de 1 500 € et pour Fontaine de 2 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 1 500€ TTC à la commune de CROTH, et une subvention de 2 000€ TTC à la commune de FONTAINE-SOUS-JOUY, au titre des travaux de restauration écologique de leurs forêts communales, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions annuelles pour le financement de travaux de restauration écologique sur les communes de CROTH et FONTAINE-SOUS-JOUY et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les courriers ou tout document lié à ces opérations

Commune de Champigny La Futelaye - Assainissement en traverse RD 556 - Rue de la Libération - Subvention d'équipement

Commune des Baux Sainte Croix - Assainissement en traverse RD 74 - Rue de la Libération - Subvention d'équipement

Commune de Normanville - Assainissement en traverse RD 155 - Allée des Oliviers - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Les trois dossiers suivants, nous pouvons peut-être les traiter ensemble.

M. Guy DOSSANG

Tout à fait, Monsieur le Président. Je propose que les délibérations n° 34, 35 et 36 passent ensemble. Il s'agit de subventions d'équipement pour assainissement en traverse sur RD pour les trois communes suivantes : Champigny La Futelaye, Les Baux Sainte Croix et Normanville.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Champigny La Futelaye (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 556

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune des Baux Sainte Croix (11 792,55 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 74

- **ANNULE** la délibération du 15 octobre 2019 décidant le versement d'une subvention de 2 657,49€ à la commune de Normanville et **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Normanville (2 879,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 155

Evreux - Desserte du Collège Jean Rostand - Travaux de réaménagement - Réalisation et financement

M. Guy DOSSANG

Ce sont les travaux de réaménagement du collège Jean Rostand. Il s'agit de définir le taux de participation de l'aménagement de desserte. Le coût global est estimé à 430 291,33 €. La clé de financement est fixée à raison d'un tiers pour les trois collectivités, c'est-à-dire le Département, la ville d'Evreux et EPN, soit 143 430,44 €.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

Département de l'Eure	33,33 %	143 430,44 €
Commune d'Evreux	33,33 %	143 430,44 €
Communauté d'agglomération	33,33 %	143 430,44 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

Evreux - Mur rue David - Travaux de déconstruction et reconstruction – Financement – Convention

M. Guy DOSSANG

Pour rappel, en 2018, un éboulement sur la base du mur séparant la rue David du CROUS, donc du centre Régional des œuvres universitaires et scolaires a été pris en charge par le service voirie d'EPN du fait de sa compétence. En 2019, une tempête provoquait la chute de la partie haute du mur. Suite à des inspections complémentaires, EPN a informé les représentants du quartier Tilly du danger potentiel pour le personnel. Il a donc été décidé la déconstruction et la reconstruction du mur. Une convention entre EPN et l'unité de soutien d'infrastructure de la Défense. Coût pour EPN : 155 700 € et pour l'infrastructure de la Défense, 17 100 €. C'est le prix négocié.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avec des travaux qui débiteront en février pour se terminer début juin 2021.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** le montant de la participation financière d'EPN au projet de déconstruction et de reconstruction du mur qui se situe rue David à Evreux : Evreux Portes de Normandie : 155 700 Euros T.T.C ; L'unité de soutien d'infrastructures de la défense : 17 100 euros T.T.C et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Ministère des Armées, relative au projet de déconstruction et reconstruction d'un mur rue David à Evreux

Centre-bourg de Chavigny Bailleul - Etude d'aménagement - Délégation de maîtrise d'ouvrage – Convention

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la politique d'aménagement des centre-bourgs, il est nécessaire d'établir une convention afin de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Chavigny Bailleul délègue à EPN la maîtrise d'ouvrage d'une esquisse d'aménagement.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune de Chavigny-Bailleul, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg de la commune

Saint André de l'Eure - Création d'une déchèterie - Acquisition de terrains

Mme Rosine COULONG

Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Président, depuis plus de deux ans, nous avons lancé des travaux de réhabilitation des déchèteries sur notre territoire. Nous avons déjà réalisé celle d'Arnières-sur-Iton, du Val d'Iton. Actuellement c'est Saint-Laurent à Guichainville qui est en finalisation. Nous devrions pouvoir réintégrer Guichainville courant novembre. Nous avons un problème avec la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure qui ne correspond à aucune possibilité d'agrandissement. Nous avons demandé au Maire de Saint-André-de-l'Eure la possibilité d'avoir un terrain, et celui-ci nous a été proposé, à titre gracieux, pour la création d'une déchèterie sur une parcelle AH3 d'une superficie de 8 000 mètres carrés. Nous remercions vivement la mairie de Saint-André.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de Saint André de l'Eure, à titre gracieux, pour la création d'une déchèterie, une partie de la parcelle AH n°3 d'une superficie d'environ 8 000m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

La Chapelle du Bois des Faulx - Création d'un éco Point - Acquisition de terrains**Mme Rosine COULONG**

La Chapelle du Bois des Faulx où nous créons un Ecopoint qui nous a été demandé depuis très longtemps.

M. Guy LEFRAND

Là aussi, merci à la commune de La Chapelle du Bois des Faulx.

Mme Rosine COULONG

Qui nous met un terrain à disposition gracieusement.

M. Guy LEFRAND

Le terrain était abandonné, mais surtout l'Ecopoint depuis très longtemps. Nous sommes heureux de le voir aboutir désormais.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, une partie des parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080 m² et ZA 148 d'une contenance de 1 463 m². Les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Partenariat avec NGaba/Kinshasa en République Démocratique du Congo - Charte Ville d'Evreux/EPN/Kinshasa/Eure Congo**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la signature d'une charte entre la ville d'Evreux et Kinshasa au Congo. Il s'agit, dans l'accompagnement de la coopération internationale qu'Evreux mène avec certains pays, certaines villes et certaines zones d'Afrique, d'accompagner NGaba qui est une des communes de Kinshasa et représente environ 280 000 habitants. Pourquoi le passons-nous aujourd'hui au conseil communautaire ? C'est parce qu'il est proposé que certains de nos agents spécialisés notamment dans l'eau, dans l'assainissement ou dans les déchets puissent se rendre sur place pour accompagner cette commune dans son développement. Cela fait partie notamment des axes stratégiques entre la France et le Congo. L'idée est non pas d'amener de l'argent, mais d'amener des compétences, et les compétences de nos agents étant largement reconnues, il vous est proposé que nous puissions envoyer ces agents sur site.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je m'abstiendrai tout simplement parce que dans les actions à mener en 2019, il est notifié de créer une action en commun avec Caritas, le Secours populaire sur Evreux pour lever des fonds. Je me suis renseigné auprès de la responsable du Secours populaire d'Evreux parce que connaissant un peu le Secours populaire, je sais que quand il y a des actions internationales c'est le siège à Paris qui s'en occupe et pas les départements. Cette personne m'a dit qu'elle n'avait eu aucun contact avec l'association porteuse de ce projet. Elle demande que soit retirée cette phrase puisqu'il n'y a aucun contact, aucun travail du Secours populaire de fait.

M. Driss ETZAOUI

Je ne sais pas quelle est la nature des contacts qui ont été pris, mais pour avoir reçu la délégation à Evreux et leur avoir fait visiter l'hôtel d'agglomération d'Evreux, le bureau du président de l'agglomération d'Evreux, il y avait bien des personnes de chez Caritas quand nous avons fait les présentations. Je vous le dis parce que j'en ai encore le souvenir.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je parle du Secours populaire. Effectivement, Caritas je ne les connais pas.

M. Guy LEFRAND

Caritas, c'est le nom international du Secours catholique.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Chacun a ses réseaux. Moi, je dis que le Secours populaire n'a jamais été contacté, jamais. Pour la phrase, vous enlevez Secours populaire et c'est bon.

M. Guy LEFRAND

A vos ordres, madame HANNOTEAU. Il n'y a aucun problème.

Mme Maryvonne HANNOTEAU

C'est important. On ne peut pas mettre le nom d'associations si elles n'ont pas été consultées.

M. Guy LEFRAND

Absolument, Madame HANNOTEAU. Ce qui est le plus important dans cette délibération, c'est que nos élus et agents qui sont des gens de qualité soient volontaires pour accompagner le développement de communes en Afrique et qu'elles soient volontaires elles aussi pour le demander.

Mme Maryvonne HANNOTEAU

Là-dessus, il n'y a pas de problème. Je suis d'accord, évidemment. Mais sur le Secours populaire, je ne trouve pas cela normal.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Nous allons retirer le nom du Secours populaire qui vous est réservé.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE (moins 4 abstentions)** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la Charte de partenariat à passer avec la ville d'Evreux, NGaba et EureCongo

Direction de la Propreté, déchets, parc motorisé - Chef de service "gestion du parc motorisé" - Recrutement d'un agent contractuel

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant : il s'agit du recrutement d'un agent contractuel comme chef de service de la gestion du parc motorisé. Habituellement, les recrutements ne passent pas par le conseil communautaire. Cette fois-ci, nous devons le passer parce qu'il est proposé un recrutement de trois ans. Habituellement, les recrutements se font sur la base de maximum un an. A partir du moment où il faut trois ans, nous devons le passer au sein du conseil communautaire.

Un agent est déjà en poste actuellement et nous proposons de le garder pour trois ans supplémentaires, en accord avec lui.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service gestion du parc motorisé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°), **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de parc automobile (administrative et financière) et de la réglementation technique liée à l'automobile. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus

Soutien au sport de compétition de haut niveau - EVREUX VOLLEY-BALL - Subvention 2020

Soutien au sport de compétition de haut niveau - ST SEBASTIEN SPORTS HAND BALL - Subvention 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Pour le sport de haut niveau, deux délibérations, n° 44 et 45. La délibération n° 44 est pour Evreux volley-ball. Nous allons voter une subvention de 20 000 €. Pour l'instant, 10 000 € ont été versés. C'est donc la délibération pour leur verser le solde des 10 000 €.

La suivante, je le fais tout de suite, c'est pour Saint-Sébastien sports hand-ball où une subvention de 6 000 € a été décidée. Nous avons versé pour l'instant 3 000 €, c'est donc pour verser le solde des 3 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 10 000 € à l'association « Evreux Volley-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent

Budget supplémentaire 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Le budget supplémentaire, je vais le faire court. Comme je vous l'avais dit, le BS cette année est très léger puisque nous avons l'avons anticipé avec la Covid avec des dépenses qui ont été faites à partir d'avril-mai. Nous retrouvons simplement dans ce BS des ajustements.

Si je prends le budget principal en recettes, nous avons une somme qui est venue de la CAF pour des places disponibles dans les crèches.

Nous avons aussi des refacturations aux communes : tout ce que nous avons acheté à EPN est refacturé par l'intermédiaire de la centrale d'achat. Il y a eu un mouvement, je vous l'avais dit, puisque les résultats de 2019 étaient bons, nous n'avons pas eu besoin de la subvention d'équilibre pour la mobilité. Dans les dépenses, nous avons des ajustements pour les frais de personnel et pour le remboursement de prestations de nettoyage entre Evreux et EPN ; nous les avons donc passés en dépenses. Il y a aussi une hausse des tarifs SETOM de 2 € par habitant, soit 230 000 € qui ont été passés dans ce budget supplémentaire.

En investissement, vous trouvez 1 M€ de plus. Ce sont les travaux sur le cabinet dentaire où nous anticipons ; nous avançons plus vite que nous ne le pensions. Des bennes n'étaient plus aux normes et il a fallu acheter des bennes pour 100 000 €. Et puis un poste qui a un peu explosé, ce sont les PC pour le télétravail : nous avons rajouté 50 000 €. Nous avons quand même 800 personnes qui sont en télétravail.

En ce qui concerne les autres budgets, vous avez vu tous ces documents, je ne vais pas le commenter ligne à ligne, nous avons déjà vu cela avec le compte administratif. A noter sur le budget mobilités, nous en avons parlé tout à l'heure, mais je me suis trompé : une subvention supplémentaire non pas de 100 000 € mais de 150 000 € pour l'acquisition de vélos pour les particuliers. C'est une subvention qui est portée à 150 000 € supplémentaires.

Voilà sur le budget supplémentaire ce que je voulais dire vite résumé, Monsieur le Président

M. Guillaume ROUGER

Merci monsieur le vice-président GROIZELEAU, nous avons aujourd'hui avec ce budget supplémentaire une vision totale de l'exercice budgétaire à l'échelle de l'agglomération dans une année, vous l'avez rappelé, qui était un contexte particulier et qui a nécessité des efforts budgétaires liés à la crise sanitaire et au contexte que nous connaissons tous. Cette vision globale de l'exercice budgétaire donne quand même le vertige quand on regarde les chiffres. Pas besoin d'être un expert de la matière financière et de l'ingénierie comptable pour voir que la tendance n'est pas bonne et que les finances sont en surchauffe. Quels sont les outils que nous avons à notre disposition pour observer simplement la situation budgétaire et financière de notre agglomération ? Ce sont les ratios. Ce n'est pas un hasard, mes chers collègues, si les documents comptables de l'ensemble des collectivités locales imposent ces mêmes ratios de manière uniforme et homogène, et ils sont présentés dans les premières pages de ce budget.

Je vous renvoie donc à la page 4 de ce budget supplémentaire où vous trouvez l'ensemble des ratios de notre agglomération. Sur le budget principal notamment, que constate-t-on très simplement ? Nous dépassons, nous explosons la plupart des ratios comparés à la moyenne de la strate :

- 73 % de dépenses de fonctionnement de plus que la moyenne de la strate ;
- 37 % de recettes d'imposition directe de plus que la moyenne de la strate ;
- 150 % de dépenses d'équipement de plus que la moyenne de la strate alors même que, je le rappelais tout à l'heure, nous ne parvenons pas à concourir pour faire de notre territoire un partenaire des JO2024 quand d'autres, plus près de nous, y parviennent ;
- 100 % d'en-cours de dettes de plus que la moyenne de la strate.

Je ne ferai pas de commentaire puisque vous allez penser que j'insiste. Le seul ratio finalement positif, c'est celui de la dotation globale de fonctionnement qui souligne l'engagement de l'Etat, continu, à soutenir notre territoire avec une DGF supérieure à la moyenne de la strate.

Cela donne l'état de nos finances. C'est ce que nous devons avoir en tête, cet état de la situation financière de l'agglomération, quand nous sommes amenés à délibérer, à voter. C'est ce qui met en perspective les arguments que je développais tout à l'heure à l'occasion du projet de ZAC du Long Buisson : nous devons, sur l'ensemble de nos sujets, nous astreindre collectivement à une exigence d'efficacité maximale dans nos investissements.

Il s'agira sans doute parfois d'investir plus lorsque le besoin d'équipement est aussi criant, et je le disais tout à l'heure, un bassin de piscine de 50 mètres...

M. Guy LEFRAND

Décidément, c'est une obsession.

M. Guillaume ROUGER

C'est un sujet important pour le développement de notre territoire, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

C'est sûrement le plus important.

M. Guillaume ROUGER

Non, ce n'est pas le plus important. C'est un équipement qui est structurant et qui doit nous permettre de retrouver notre rang. J'espère sincèrement que nous y parviendrons, et c'est bien un exemple parmi d'autres cet investissement. Je crois que c'est Churchill qui disait qu'un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. Nous avons des difficultés d'ordre budgétaire et financier, mais il faut qu'au gré de nos investissements, de la sélection, de la priorisation de nos investissements, nous soyons des optimistes à la manière de Churchill.

M. Bruno GROIZELEAU

Je ne vais pas répondre à tout ce qu'a dit monsieur ROUGER. D'abord, je l'encourage à venir à la commission des finances pour que nous en débattions. Il n'a pas pu venir la dernière fois, il s'excuse. « Surchauffe », cela me rappelle quelqu'un. J'espère que ce sera un autre terme la prochaine fois parce que c'était son terme pendant les trois dernières années, et vous voyez nous sommes toujours là. Les résultats, le compte administratif que je vous ai présenté au mois de juillet n'est pas en surchauffe, il est encore très bon.

Sur les ratios, il faut faire attention. Quand vous dites que ce n'est pas bien d'avoir des dépenses d'équipement supérieures à la strate, moi j'en suis fier. Je suis fier d'avoir dépensé plus pour les communes que la strate. S'il y a des communes qui ne dépensent pas, ce sont des communes qui vont mourir. Ensuite, il faut savoir dépenser, vous avez tout à fait raison.

De plus, il faut faire attention aux ratios parce que vous avez des emprunts d'équilibre. Vous savez ce que c'est qu'un emprunt d'équilibre. Quand on prend le BS, nous avons rajouté des choses. Nous n'avons pas été jusqu'à retirer des choses. Or, je suis persuadé que nous n'allons pas dépenser 100 % des lignes budgétaires que nous avons mises en investissement. D'habitude, on arrive à 70 %. Cette année, si nous sommes à 50-55 %, ce sera bien. Donc si vous modifiez cela, les ratios vont diminuer de même. Voilà ce que je peux dire.

Quant à l'avenir, justement avec le groupe de travail que je vais monter, et j'en ai parlé à la commission des finances, nous allons faire ce plan à moyen terme qui va nous permettre de savoir où nous allons. Nous n'allons pas partir comme ça et dire tous les ans « tiens on va investir, qu'est-ce que cela va donner demain ? ». Je me suis donc engagé. Ce sont des actions que j'ai présentées au président. Nous allons faire un plan à moyen terme le plus vite possible.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais juste compléter, si vous le permettez, votre comparaison sur les strates. Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. Les strates que l'on nous met en avant à chaque fois, c'est une comparaison sur un nombre d'habitants. Mais derrière ce nombre d'habitants, ce serait bien de regarder les compétences exercées par ces agglomérations. Vous verrez que cela fait varier énormément les investissements.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions.

M. Philippe GUILLEN

Ce que nous avons entendu, c'est de votre côté, tout va bien, et du côté de monsieur ROUGER, il faut citer Churchill pour savoir si tout va bien ou tout va mal. Mais le sujet est quand même important. Je n'ai pas compris quels étaient les axes. Quels sont vos axes stratégiques pour réduire le niveau d'endettement dont tout le monde pourra convenir qu'il est très élevé ?

M. Guy LEFRAND

C'est l'objet du budget, ce n'est pas l'objet du budget supplémentaire.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce n'est pas au budget supplémentaire. Réduire l'endettement, cela veut dire que nous n'empruntons plus. Moi je ne pars pas du principe que nous sommes en surchauffe. Ce sont des expressions que j'entends, mais prouvez-moi que nous sommes en surchauffe. Le seul moyen d'être en surchauffe, monsieur...

M. Philippe GUILLEN

Je n'ai pas employé le mot.

M. Bruno GROIZELEAU

Je reprends un mot. Vous me dites que nous sommes surendettés parce que monsieur ROUGER parle de surchauffe.

M. Philippe GUILLEN

Absolument pas.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour être en surchauffe, monsieur, il faudrait que l'autofinancement brut ne couvre plus les remboursements. Le jour où cela ne passera plus, là nous serons en surchauffe. Aujourd'hui nous ne sommes pas en surchauffe et je ne vois pas pourquoi nous arrêterions d'investir.

M. Philippe GUILLEN

Je n'ai pas du tout employé ces termes. J'ai juste dit que le sujet de la dette est un sujet important et qu'il fallait le saisir de façon apaisée et tranquille. Je vous demandais juste si les ratios que nous avons aujourd'hui vous semblent bons, je n'en juge pas, que seront-ils l'année prochaine ? Vont-ils évoluer dans le sens d'une baisse ou d'une hausse ?

M. Guy LEFRAND

Nous en parlerons dans le cadre du budget.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vous le dirai au moment des budgets, mais je vous le dis, le plus important c'est de savoir rembourser ce que nous devons et de sécuriser la dette. Ce sont mes deux axes.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE (moins 9 voix contre et 2 abstentions) le Budget Supplémentaire 2020 équilibré ainsi qu'il suit :

SYNTHESE Budget supplémentaire	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2019 reporté		13 214 842,86 €		7 158 412,93 €
Restes à réaliser 2019	16 388 238,54 €	7 304 767,16 €		
Propositions nouvelles 2020	4 722 845,00 €	591 473,52 €	7 723 587,93 €	565 175,00 €
TOTAL DU BUDGET	21 111 083,54 €	21 111 083,54 €	7 723 587,93 €	7 723 587,93 €

Budget supplémentaire 2020 - Modifications d'AP/CP**M. Bruno GROIZELEAU**

Il est 21 h 35, modification des AP/CP. Les AP/CP vivent, ce sont un peu les plans à moyen terme, c'est-à-dire que l'on a un projet, on sait qu'il ne va pas être réalisé en un an, et au lieu des restes à réaliser, on les met quand même et cela permet de suivre sur le nombre d'années. Donc cela vise une autorisation de programme.

Vous avez les modifications d'AP/CP. Je ne vais pas les prendre une par une, mais vous avez une création. Nous en avons parlé tout à l'heure. La création d'une AP/CP pour la ZAC Saint-Louis. Vous voyez qu'il y a noté 6 316 703 € au total et qu'il n'y a rien sur cette année 2020. Nous commencerons à dépenser en 2021, 800 000 €, puis 800 000 € en 2022, etc. C'est cela les AP/CP.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE divers ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2020 :

Budgets Principal, Eau et Assainissement - Créances irrécouvrables**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est une délibération qui fâche tout le temps. Ce sont les créances irrécouvrables. Cela me gêne toujours. Nous avons reçu, à la demande de notre percepteur, un état à passer en créances éteintes. Créances éteintes, c'est-à-dire que nous ne récupérons rien du tout. Quand c'est en non-valeur, on a encore une petite chance que la situation s'améliore, mais en créance éteinte, c'est poubelle. Sur le budget principal, nous passons 7 311,32 €, sur le budget eau 324 442,59 €, et sur le budget assainissement 31 391,03 €.

Un petit mot : ce n'est pas sur une année budgétaire. Nous remontons à plusieurs années puisque le percepteur fait le travail, et c'est quand il arrive au bout du bout, qu'il ne peut plus rien faire, qu'il nous demande de les passer.

Je donnerai seulement un ordre de grandeur sur les recettes eau sur une année, c'est 12 millions – à comparer aux 324 000 €, qui donnent le tournis évidemment. Mais le budget eau, c'est quand même 12 millions par an de recettes, et c'est sur 4-5 ans que nous passons les 324 000.

Le Conseil communautaire :

- ADMETTRE en créances éteintes les sommes de :	
Total budget principal	7 311,32€
Total budget annexe eau	324 442,59€
Total annexe assainissement	31 391,03€

Durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2021**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération suivante ce sont les durées d'amortissement. Nous sommes obligés de passer en conseil communautaire les durées d'amortissement. Nous avons passé avant la fin du mandat cette délibération pour le budget principal. Nous ne l'avons pas passée pour le budget annexe de l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Ce soir c'est chose faite, je vous le présente. Il n'y a rien d'exceptionnel, vous avez derrière les durées proposées et vous trouvez les amortissements traditionnels.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon les annexes du présent rapport, pour les budgets EPN, **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération qui fait plaisir. Un petit mot pour vous dire que ce soir, nous allons passer 82 dossiers. Cela va d'un montant de plus de 200 € à 226 000 €. Le total ce soir c'est 761 000 €. Restent disponible pour le dernier conseil de décembre 578 000 €, et nous aurons dépensé comme tous les ans 99,99 % de notre budget.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après :

- 952 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs portables pour l'école (financement DETR et Département),
- 3 754 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'éclairage du stade (financement DETR et Département),
- 11 955,38 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux d'accessibilité au stade et de ses locaux (financement DETR et Département),
- 886,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'alarme incendie de l'école maternelle (financement DETR et Département),
- 806 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la sécurisation de l'ALSH (financement DETR et Département),
- 6 797,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la pose de barrières en bois rue du Moussel (Refus DETR),
- 320,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- 271,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un panneau d'affichage,
- 1 228,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un broyeur,
- 825 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation d'un évier à l'école,
- 2 608,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement des moteurs des volets roulants de la mairie,
- 810,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une débroussailleuse à batterie,
- 4 225 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la consolidation d'une berge de la mare derrière l'école (Refus Département),
- 4 020 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la mise aux normes électriques du système campanaire de l'église,

- 1 700 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement d'une borne incendie au Hameau des Rosières,
- 10 657,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'agrandissement du parking rue des écoles,
- 769,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 347,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de la porte de la mairie,
- 1 719,00 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la réfection des murs du cimetière,
- 895 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition de matériel informatique,
- 2 265 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la restauration et la pose de la croix de la chapelle,
- 1 715 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune Droisy pour la pose d'une bouche incendie au Hameau Panlatte,
- 1 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement d'un poteau incendie,
- 9 284,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la réhabilitation d'un logement communal,
- 34 992 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la mise en place de la vidéosurveillance (Refus FIPD),
- 3 906,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de rideaux occultants pour l'école (Refus DETR),
- 2 568,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de jeux extérieurs (Refus DETR),
- 226 470,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la construction de deux logements communaux (Refus Etat et Département),
- 12 331,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'un camion utilitaire,
- 949,50 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'alarme anti intrusion à la Maison des Solidarités (financement DETR et Département),
- 208,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseœuvre pour l'acquisition de mobilier spécifique pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap visuel à l'école,
- 27 210,90 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'installation de la vidéoprotection (financement FIPD),
- 12 233,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'acquisition de matériels informatiques et logiciel (Refus Etat),
- 1 959,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection des grilles du portillon du cimetière et du monument aux morts ainsi que le nettoyage et la peinture du monument,
- 912,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-bois-des-Faulx pour les travaux du virage de la mairie pour la sécurisation des piétons,
- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée à la salle des fêtes,
- 547,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le recyclage d'une tôle en fibro ciment,
- 7 527,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'installation de caméras de vidéoprotection (financement DETR et Département),
- 1 117,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un groupe de broyage pour la tondeuse (financement DETR),
- 3 270 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une automotrice (financement DETR),
- 2 001 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise aux normes du paratonnerre et la sécurisation des feuillards de l'église (financement DETR),

- 19 310,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la démolition d'une maison pour la réalisation d'un parking public,
- 31 535 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un parking public,
- 285,39 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 371,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'école,
- 168,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage pour l'école,
- 1 311,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la fourniture et la pose d'un portillon et d'une dalle béton,
- 2 161,13 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes,
- 5 526,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les aménagements au cimetière (allées, abri à déchets et marquise de l'église),
- 5 575,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les travaux d'isolation et d'aménagement de la mairie,
- 2 400 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la remise en état de la mare impasse du Pouillet,
- 865,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,
- 217 892,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'aménagement du centre bourg (Refus Etat et Département),
- 2 060 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le cheminement piétonnier,
- 2 792,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la rénovation du logement communal de la boulangerie,
- 526,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de la clôture de la salle des fêtes,
- 5 605,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'insonorisation de la cantine,
- 642,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de l'éclairage de la salle de classe,
- 368,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'éclairage de la sente menant au stade,
- 1 462,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création de huit cavurnes sur dalles,
- 736,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les stores du couloir de la classe maternelle,
- 472,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 4 294,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les travaux de couverture de l'école,
- 1 885,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un columbarium,
- 2 083,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement des lavabos des bâtiments scolaires,
- 1 405 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la clôture de l'allée du terrain des sports,
- 625,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de divers équipements électroménagers du groupe scolaire,
- 984 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une armoire froide pour la salle polyvalente,
- 3 245 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le chauffage de la garderie,
- 2 473,18 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour les huisseries de la mairie (financement DETR et Département),
- 1 110,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de panneaux de signalisation,

- 14 256,07 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'aménagement intérieur de la supérette (financement DETR et Département),
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école,
- 2 816,68 €, soit 32% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en conformité du poste de police municipale (financement DETR),
- 598 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose de volets roulants dans une classe,
- 688,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 2 399,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la réalisation d'un nouvel espace cinéraire,
- 845,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour la restauration d'anciens registres d'état civil et la reliure des derniers,
- 392 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'une protection plexiglas à l'accueil de la mairie,
- 2 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'un poteau incendie sente Désiré Doucerain,
- 1 471,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, votre collègue monsieur le maire Hervé GILLES voulait poser une question.

M. Hervé GILLES

A la dernière conférence des maires, j'avais évoqué en fin de conférence les gens du voyage. Vous voyez de quoi je parle. Je vous avais prévenus que ces gens du voyage allaient arriver à Miserey. C'était le mardi, et le mardi suivant ils étaient arrivés. J'ai contacté monsieur GAVARD-GONGALLUD qui s'est dépêché de me répondre et de mettre des choses en phase. Mais en arrivant ils étaient 35 caravanes et aujourd'hui nous sommes à 60. C'est un aller-retour quotidien. Je sais que c'est un serpent de mer au niveau de la collectivité, mais je pense qu'à l'endroit où ils se trouvent, c'est-à-dire sur la bio-pépinière 2, aujourd'hui ils sont sur les terrains. Avant ils restaient sur la partie routière. Ils sont en train de s'installer. Ils s'installent sur des terrains de l'agglomération. Quand les premiers voyageurs étaient arrivés au mois de mars 2020, monsieur Demée était venu, encadré avec moi et avec la gendarmerie, et il avait établi un protocole par lequel ils devaient partir sous quinze jours. Je sais bien, c'est long. Président, je souhaiterais que l'agglomération revienne rapidement à Miserey et que nous puissions recommencer ce protocole si c'est possible avec l'intervention des forces de l'ordre parce que je ne sais plus quoi dire aux habitants de la commune, si ce n'est que nous allons payer la facture d'eau, nous allons encore payer la facture d'électricité. Je vous laisse imaginer : soixante caravanes, ils sont à peu près quatre par famille. Vous calculez la consommation électrique et la consommation d'eau de la fin de l'année. Nous allons régler à EPN pour l'eau et puis à ENEDIS pour l'électricité. Je pense qu'il va falloir retravailler sur ce dossier. Je sais bien que je me réveille un peu après les autres puisque cela existait avant que je sois maire ; c'est le deuxième mandat. Il va falloir prendre le dossier à bras le corps. Aujourd'hui c'est Miserey, demain ce sera où ? Ils sont partout. Ce n'est pas le fait qu'ils soient gênants, c'est comment ils peuvent s'installer aussi rapidement sans que nous intervenions efficacement.

M. Guy LEFRAND

Nicolas est parti, mais c'est un objet, vous le dites vous-même, qui fait l'objet de toute notre sollicitude. Nous essayons de travailler en permanence les uns avec les autres. C'est un sujet récurrent que nous avons et que nous aurons encore. Nous avons aujourd'hui une aire d'accueil sur laquelle ils ne s'installent pas. Nous aurons bientôt, je l'espère, une aire d'accueil grand passage sur laquelle ils seront dirigés. Au-delà, c'est l'éternel problème de la réactivité de la gendarmerie et de la justice, avec lesquelles nous essayons de travailler. Aujourd'hui, nous avons un préfet qui est, quand il le peut, assez réactif.

Mes chers collègues, notre conseil est terminé, je vous remercie d'avoir accepté ces conditions difficiles quant à la tenue de nos débats. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 21 h 40.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 03 Novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 28 octobre 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphaël, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Mme TREMEL Emmanuelle.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur PIERES Patrick.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **ADHERE**, pour les besoins de la collectivité, au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE 27, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
- les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 Kva, « pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 » ;
- les contrats relatifs aux installations d'éclairage public

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux, de 350 exemplaires du livret « 1801-1945 : 150 ans d'archéologie dans l'Eure », **FIXE** le prix de vente unitaire de ce livret à 4 € (quatre euros) et **RESERVE** 150 exemplaires du livret « 1801-1945 : 150 ans d'archéologie dans l'Eure » pour les dons et échanges.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** et soumettre le dossier de candidature « Campus connecté » d'EPN auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de l'appel à Projet Campus Connecté, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la ou les conventions d'aide attributive afférentes au projet « campus connecté » dans l'hypothèse où l'EPCI serait lauréat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la ou les conventions avec différents partenaires du projet notamment l'Université de Rouen et la Région Normandie.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 1 DÉCEMBRE 2020
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 01 Décembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 novembre 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame TREMEL Emmanuelle

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après sollicitées dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

X&O

20 rue Chartraine 27000 Évreux

Activité : Prêt à porter

Le gérant, Mr Estelle SENCE, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 9 septembre 2020 portant sur des travaux de modernisation, accessibilité et sécurisation.

Une subvention totale à hauteur de 6 306,44 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Sécurisation (50%), répartis comme suit :

- Etat : 1 778,22 €
- Département : 889,11 €
- EPN : 889,11 €

Accessibilité (50%), répartis comme suit :

- Etat : 625 €
- EPN : 625 €

Modernisation (30%), réparti comme suit :

- Etat : 525 €
- Département : 487,50 €
- EPN : 487,50 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 2 001€.

L'empreinte

32, rue de Verdun 27 000 Évreux

Activité : Salon de coiffure

La gérante, Mme Gwenaëlle GIRARD, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 15 septembre 2020 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 4 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Dépense éligible : 15 490,30 € plafonnée à 15 000 € ; Total Subvention demandée : 4500 €

Modernisation : 4500€ (30%), répartis comme suit :

- Etat : 1575 €
- Département : 1462,5 €
- EPN : 1462,5 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1 462,5 €.

Boucherie Dessaux

11 rue St Pierre, 27000 Evreux

Activité : Boucherie

Le gérant, Mr Gaétan Desseaux, a déposé un dossier FISAC réceptionné 16 septembre 2020 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 3020 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 020€ (30%), répartis comme suit :

- Etat : 1057 €
- Département : 981,50 €
- EPN : 981,50 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 981,50 €.

Chasserez Vélo

63 rue Isambard, 27000 Evreux

Activité : Vente de cycles et entretien motocycles

Le gérant, Mr Romain Chasserez, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 30 septembre 2020 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 3 829,23 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 829,23€ (30 %), répartis comme suit :

- Etat : 1 340,23 €
- Département : 1 244,5 €
- EPN : 1244,5 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1 244,5€.

La Casa del Tapas

14, rue st Thomas 27000 Evreux

Activité : Restauration

La gérante, Mr Jean Philippe HAMELET, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 30 septembre 2020 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 3 124,40 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 937,32 (30%), répartis comme suit :

- Etat : 328,06 €
- Département : 304,63 €
- EPN : 304,63 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 304,63 €.

SAP

24, rue de la Harpe 27000 Evreux

Activité : Prêt à porter

La gérante, Mme Laetitia DJOUADI a déposé un dossier FISAC réceptionné le 27 octobre 2020 portant sur des travaux de modernisation, sécurisation et accessibilité.

Une subvention totale à hauteur de 5 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Sécurisation : 981,75€ (50%), répartis comme suit :

- Etat : 490,87 €
- Département : 245,44 €
- EPN : 245,44 €

Accessibilité : 1 518,25 € (50%), répartis comme suit :

- Etat : 759,13 €
- EPN : 759,13 €

Modernisation : 3 000 € (30%), répartis comme suit :

- Etat : 1 050 €
- Département : 975 €
- EPN : 975 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1220 €

HOULIERE Décoration

30 rue Dr Oursel 27000 Évreux

Activité : Linge de maison et objets de décoration d'intérieur

Le gérant, Mr Claude HOULIERE a déposé un dossier FISAC réceptionné le 3 novembre 2020 portant sur des travaux de modernisation.

Une subvention totale à hauteur de 4500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 4500 € (30%), répartis comme suit :

- Etat : 1575 €
- Département : 1462,50 €
- EPN : 1462,50 €

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1462,50 €.

☞ **APPROUVE** l'avenant n°2 à passer à la convention « Impulsion Relance Normandie » conclue avec la Région et l'AD Normandie, formalisant l'évolution du dispositif devenu « Impulsion Résistance Normandie » qui élargit les conditions d'éligibilité des entreprises au dispositif de soutien financier apporté par la Région et les EPCI, en ciblant les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel. L'aide est apportée à l'entreprise éligible sous forme de subvention forfaitaire d'un montant allant de 1 000 à 5 000 € selon l'effectif salarié. Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :

- entre 30 % et 50 % du chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité ;

- entre 30 % et 80 % du chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 2 du Fonds de Solidarité.

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant n°2 à la convention « Impulsion Relance Normandie » ainsi que tous documents ou actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

☞ **DECIDE** la participation d'Evreux Portes de Normandie à la démarche de Schéma Directeur Immobilier proposée par l'ADEME, pour le patrimoine communautaire et **DESIGNE** Mme Françoise LUVINI, Conseillère communautaire, élue référente sur ce projet. Ce dispositif mis en place par l'ADEME, vise à renforcer la politique énergie-climat des collectivités, qui sont alors accompagnées dans la méthodologie et grâce à une animation collective qui permettra de mutualiser l'utilisation d'outils, d'échanger les bonnes pratiques et d'apporter une assistance individuelle aux collectivités engagées.



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 15 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 décembre 2020, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed jusqu'à 19h10, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss à partir de 18h45, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel à partir de 19h20, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHANDDULAC Gabriëlle, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé, Mme DROUARD Evelyne suppléant(e) de Mme BOCAGE Sophie, Mme CUEGNIET Monique suppléant(e) de M DI GIOVANNI Alain

ONT DONNE POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER, Mme Nicole DURANTON a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Mme Caroline CASTELNAU, M Timour VEYRI a donné pouvoir à M Philippe GUILLEN, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, Mme Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à M Martial TANGUY, M Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M Geoffrey CARIOT, M Alain NOGARÈDE a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Mme Ketty REVEL, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M Thierry BRULARD a donné pouvoir à Mme Caroline CASTELNAU, M. Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à M Abdé ZAYANI jusqu'à 18H45, M Mohamed DERRAR a donné pouvoir à M Arnaud MABIRE à partir de 19h10, M Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON jusqu'à 19h20

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme BLANCHARD Colette, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Monsieur LEVERT Cedric, M MARQUAIS Raynald

☞ **ADOPTE** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 13 octobre 2020

☞ **ADOPTE** le Règlement intérieur des Assemblées d'Evreux Portes de Normandie

☞ **ANNULE** la délibération numéro 6 du 25 juin 2019, qui prévoyait la cession d'une partie de la parcelle ZD 87 à la SARL SN Gardes Meubles et Déménagements Ducrot, **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (*La Poste Immo*) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZD 87 sur le parc d'activités du Long Buisson au Vieil Evreux, d'une surface d'environ 2.600 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 65 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette acquisition doit permettre à la Poste d'étendre la zone de stationnement de ses salariés.

☞ **DECIDE** pour l'année 2021, l'instauration de l'aide urgente et exceptionnelle aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » calculée à hauteur de 100% de la CFE N-1, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale, **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE »

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel du projet de Parc d'activités des Surettes (Normanville/Gravigny) à passer avec GRDF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière à passer avec le SIEGE 27 pour les travaux de raccordement au réseau électrique du Parc d'activités des Surettes (Normanville/Gravigny), dont le coût sera pris en charge par EPN pour un montant estimé à 91 666.66 € HT. et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN

☞ **DECIDE** d'attribuer le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de mobilité durable à la SPL Transurbain, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant

☞ **DECIDE** d'établir un avenant de régularisation de dépenses liées au COVID, à passer aux contrats de transports scolaires signés avec KEOLIS, afin de régulariser les montants sur les factures de transports scolaires :

- En recette de fonctionnement, de solliciter auprès des transporteurs, la somme totale de 54 870 € HT (contrats n°2017 60 lot 1, 2 et 3) ;
- En dépense de fonctionnement, de verser auprès des transporteurs au titre des dépenses nouvelles inhérentes aux protocoles sanitaires sur la période de mai 2020 à décembre 2020, le montant total de 39 743,14 € HT.

DECIDE de créer une nouvelle ligne dans le bordereau de prix unitaires des marchés publics à bons de commande (contrats n°2017 60 lot 1, 2 et 3), pour la désinfection quotidienne d'un autocar, à hauteur de 288€ HT/mois pour chacun des lots précités et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants afférents aux décisions prises par la présente délibération

☞ **OCTROIE** à M. Zeller ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une subvention d'investissement pour hébergement touristique, à hauteur de 60 000 € pour la création de 18 écolodges (36 lits touristiques) à la Couture Boussey et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **EMET UN AVIS FAVORABLE (moins 8 abstentions)** au transfert du Programme de Réussite Educative à Evreux Portes de Normandie, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes

☞ **DECIDE** au titre du financement de la Politique de la ville, le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 30 200 € et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents :

CCAS VILLE D'EVREUX CENTRE SOCIAL DE LA MADELEINE 7 500 €

REP+ MADELEINE (collège de Navarre) 2 000 €

REP POLITZER Madeleine 1 500 €

REP DUNANT Netreville 3000 €

AMICALE DE NAVARRE 1 200 €

ASSOCIATION BIEN ETRE EVREUX 5 000 €

REGIE DES QUARTIERS Inter sites QPV 10 000 €

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2023, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la CAF de l'Eure un avenant de régularisation du Contrat Enfance Jeunesse EPN, afin d'y intégrer les équipements Petite Enfance gérés, avant la prise de compétence petite enfance, par la ville d'Evreux, **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'installation du comité de pilotage de la CTG en lien avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 4 980€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Amicale de Navarre :2 000 €

Cigale : 2 980 €

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pluriannuelle sans contrepartie financière, renouvelable par tacite reconduction, à passer avec Trans Urbain pour l'accueil et l'entretien du Bus 56 par Transurbain, y compris les éventuels avenants

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents afférents à la labellisation du Bus 56 au réseau Professionnel RESO'PRO réseau d'acteurs de l'information et de l'orientation en Normandie

☞ **DECIDE** le partenariat d'EPN au déploiement de la mission CIVIGAZ portée par La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et GRDF, **DESIGNE** M. Franck BERNARD, Vice-président en charge de l'Équilibre territorial et social de l'Habitat, référent d'EPN au Comité de Pilotage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat et ses avenants éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2020 du Fonds de Solidarité Habitat.

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020.

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)** de supprimer l'application des tarifs dégressifs en matière d'assainissement collectif et **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021, inchangés par rapport à 2020

☞ **APPORTE** des modifications aux articles 16 et 20 du règlement du service d'assainissement collectif afin d'apporter plus de clarté sur les modalités d'établissement et de paiement des branchements publics communautaires neufs : remplacement de la facturation au forfait par une tarification sur la base des coûts réels, ainsi que sur les modalités d'application de la redevance assainissement collectif en cas de prélèvement de la ressource dans le milieu naturel ou d'utilisation de la ressource à des fins d'irrigation, arrosage : rédaction prenant en compte le CGCT ; la facturation comprend une part fixe (charges fixes du service) et une part variable (volume consommé). Par ailleurs, il est précisé que les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage n'aboutissant dans le réseau des eaux usées ne donnent pas lieu à paiement de la redevance

☞ **ADOpte** le règlement du SPANC applicable sur la totalité du territoire d'EPN.

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau pluvial pour desservir la parcelle BN197 de la SAIEM AGIRE à Evreux, pour un montant estimé à 3 700,00 € HT, à réaliser avant fin février 2021, **DECIDE** de fixer, via l'offre de concours, la prise en charge financière des travaux par SAIEM AGIRE à hauteur de 3 700,00 € HT (soit 4 400,00 € TTC) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acceptation de l'offre de concours de SAIEM AGIRE, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CONTRIBUE** au volet « Eau » du Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat relative à la contribution financière d'EPN dans le cadre du FSH volet Eau à passer avec le Conseil Départemental.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune des Ventes (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette délibération

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune des Ventes, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg de la commune

☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2019 et des réserves émises

☞ **VALIDE** le Projet scientifique et culturel du Musée d'Art, Histoire et Archéologie

☞ *Le Président informe le Conseil du **REPORT** de l'examen du dossier relatif au transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental sur le site de Notre Dame à Evreux, à la séance du Conseil communautaire de Février 2021, après examen en Conférence des Maires*

☞ **DECIDE** d'octroyer un chèque-cadeau de fin d'année, d'un montant de 20 €, aux agents titulaires et non titulaires d'Evreux Portes de Normandie, **DECIDE** de verser cette prestation exceptionnelle pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision.

☞ **VALIDE** les critères de répartition de la DSC pour 2021 sur les bases suivantes ;

- Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :
 - 180 000 € repartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 48 % des 375 000 €)
 - 10 000 € repartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire d'EPN pondéré de la part de la population communale d'EPN (soit 2.7 % des 375 000 €)
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49.3 % des 375 000 €)

☞ **ACTE** le principe de l'ajustement de l'évaluation des charges transférées de la compétence enfance / jeunesse en 2021 et **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2020

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2021, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCEDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

☞ **ADOpte** la Décision Modificative n°1 à apporter au Budget 2020 :

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP à apporter au Budget 2020

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 255 455 €.

☞ **APPROUVE**, dans le cadre du transfert de la compétence Eau de Muzy à EPN, le transfert des résultats des budgets annexes M49 Eau/Assainissement 2017 de la commune de Muzy aux budgets correspondants d'EPN et **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier

☞ **ENGAGE, LIQUIDE et MANDATE**, jusqu'à l'approbation du BP 2021, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts en 2020 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2021

☞ **SOLLICITE** la reconduction du dispositif dérogatoire du Fonds de soutien aux collectivités territoriales, pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt suivant : 242700573-D001-C001 MPH515011EUR001 SFIL

☞ **REVALORISE (moins 8 voix contre)** de l'ordre de 2%, les différents tarifs communautaires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome

☞ **OCTROIE (le Président ne prend pas part au vote)** sa garantie pour un montant de 3 040 000 € (plus intérêts et frais accessoires), équivalant à 80% du capital du prêt de 3 800 000 € contracté par la SHEMA auprès du Crédit Agricole Normandie Seine et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer le contrat de prêt et ses conditions générales.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 96 187 € à la commune de Guichainville pour son opération de restructuration du groupe scolaire, conformément au plan de financement ci-dessous :

Etat DETR :	769 500 € (40 %)
Département de l'Eure :	673 311 € (35 %)
Subvention EPN :	96 187 € (05 %)
Montant d'opération HT à la charge de la commune :	384 749 € (20 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 71 473 € à la commune de Grossoeuvre pour son opération de construction de deux classes supplémentaires avec activités scolaires et périscolaires, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

CAF de l'Eure :	93 100 € (25.46 %)
Département de l'Eure :	128 001 € (35.00 %)
Subvention EPN :	71 473 € (19.54 %)
Montant d'opération HT à la charge de la commune :	73 143 € (20.00 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour mener l'étude d'un service commun de restauration collective, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent, **DESIGNE** la Ville d'Evreux en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **DECIDE** de partager avec la Ville d'Évreux un abonnement à Dalloz Collectivités, **S'ENGAGE** à rembourser 50 % du coût de cet abonnement à la Ville d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention prévoyant le remboursement par EPN du coût de l'abonnement à Dalloz Collectivités à hauteur de 50 % du coût TTC, et ses avenants éventuels.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 575 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de bancs,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 436,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection d'une circulation en sol souple au groupe scolaire,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'une caméra thermique,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 956,83 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation de lavabos circulaires au restaurant scolaire (financement DETR et Département),

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 130 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un columbarium,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 688,92 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement d'un mât d'éclairage chemin de Binou,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 896 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'aménagement partiel de la grande mare (financement DETR et Département),

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation de deux nouveaux poteaux incendie,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois le Roy pour l'acquisition d'une caméra thermique,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois le Roy pour l'acquisition d'un jeu extérieur pour l'école,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 638,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois le Roy pour l'acquisition de tables pliantes pour la salle d'activités,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 626,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois le Roy pour l'acquisition de matériels informatiques pour la mairie et les bâtiments communaux,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 649,09 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la dernière tranche de la rénovation de la mairie (financement DETR et Département),

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 788,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la réfection de la toiture du groupe scolaire,

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 32 403,55 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Champigny la Futelaye pour le cheminement piétonnier rue de la Libération (financement Département),

- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 577,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny Bailleul pour le déplacement du tableau électrique et de prises à la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 880,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny Bailleul pour la fourniture et la pose d'un visiophone à l'école,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 188,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny Bailleul pour la vitrerie de la porte d'entrée de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 355 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny Bailleul pour la pose de deux portes au local de l'école,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 485 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la création d'une noue,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 720 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour le remplacement et la mise aux normes de la clôture de l'école,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 050 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un escalier pour l'accès à l'étage de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 644,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un site internet,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 725,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'une caméra thermique et de trois bornes distributrices de gel hydroalcoolique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 784,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de matériels divers : bornes rondes en bois pour la sécurisation d'un terrain communal et filet et tubes de galva pour le terrain de tennis,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 497,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition d'une cuve à fioul et la construction d'un local pour l'entreposer,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 455 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la restauration des allées forestières et massifs communaux sur le quartier de la Madeleine et de Saint Michel,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 870 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection d'un muret et de piliers au château de Trangis,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 444,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'optimisation des réseaux d'arrosage automatique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 150 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection et la sécurisation des ouvrages d'art de la ligne verte,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un broyeur équipé de chenilles,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 295 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un désherbeur,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 679,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aménagement des cimetières – programme 2020,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 635,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aménagement de la banque d'accueil de l'Hôtel de Ville,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 482 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la création d'une centrale d'air double flux à l'école maternelle Victor Hugo,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 325,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jacques Cartier,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 351,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jean Moulin,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 999,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED à la Halle des Expositions,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 566,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le remplacement de la chaudière de l'Espace Dupont de l'Eure,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 100 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux de peinture intérieure du Pavillon Fleuri,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 250 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'aménagement d'un chemin piétonnier,

- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 954,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour la reprise de concessions au cimetière,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 731,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition de mobilier pour la salle communale,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 043 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 793,08 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour la mise en place de la vidéoprotection (financement DETR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 285,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 642 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour la réfection de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 340 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour la sécurisation d'une voie piétonne,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 662,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour la remise en état du lavoir de Villeneuve,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 088 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Garennes sur Eure pour l'équipement informatique de 10 classes (financement DETR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 226,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la motorisation du portail de l'école,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 520,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville la Campagne pour l'acquisition de matériels d'entretien et le remplacement de la cuve à fioul,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 570,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville la Campagne pour la clôture d'un bassin de rétention au lotissement le Village,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 30 201,88 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2020 au groupe scolaire (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 189,79 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la rénovation et la mise aux normes des portes et fenêtres de l'école (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 362,45 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le projet Ecole Numérique (financement DETR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 360 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la révision de la toiture de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation d'un panneau lumineux d'information,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 755,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie et pour l'école primaire,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition de fauteuils de bureau pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 448 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'un robot pour la cantine scolaire,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 805 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'un chariot de transport pour la salle des fêtes,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 897,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour les travaux de réhabilitation de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 380,71 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 470,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy sur Eure pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 857,45 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour le remplacement des portes d'accès et la réfection des peintures de la salle des fêtes (financement DETR et Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 570,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 774,04 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour les travaux de rénovation sur le porche de l'église - Garencières,

- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 202,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis Grohan pour la sécurisation des cloches de l'église,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 765 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune du Plessis Grohan pour la pose de barrières de sécurité devant l'école (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 370,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil sur l'Estrée pour l'acquisition d'une vitrine extérieure et d'un tableau blanc pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 844 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 706,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'aménagement intérieur de la salle de réunion des associations,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 207,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la sécurisation et la remise en état du terrain de la salle des associations,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 430,44 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le remplacement d'un poteau incendie (financement DETR et Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 658,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly la Campagne pour l'acquisition d'un abribus au lieu-dit « Vaux »,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 352,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly la Campagne pour la réfection des peintures des portes et portails de bâtiments communaux,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 036 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly la Campagne pour l'acquisition d'un limiteur de décibels pour la salle des fêtes,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 479,03 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour l'installation de trois radars pédagogiques (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 850,91 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour les travaux de la cour de l'école et les sanitaires (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 593,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Marcilly sur Eure pour la remise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la fourniture et la pose d'un coffret de sécurité et de distribution électrique et d'une horloge de commande pour l'église,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 716 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de trois jardinières,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 681 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cuisine de la cantine scolaire,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 459,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de deux caméras thermiques et de bornes distributrices de gel hydroalcoolique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 681 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un abribus,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 629,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données informatiques,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 420,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 700 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de deux ralentisseurs route d'Ezy (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 611,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour le remplacement du ballon d'eau chaude du local de l'atelier municipal,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 050,61 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des sanitaires de l'étage de la mairie,

- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 369,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des vestiaires de football visiteurs,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 847,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 244 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la clôture du terrain de tennis,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 063,33 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la 2ème tranche des huisseries de la mairie (financement DETR et Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 649,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une tondeuse tractée,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 724,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une tondeuse arrière pour le tracteur existant,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 806,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la remise en état du chemin rural « la cavée »,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le remplacement d'une bouche incendie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 17 547,30 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la création d'un second parking derrière la mairie (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 020 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint André de l'Eure pour la mise en sécurité de baies vitrées côté cour au restaurant scolaire (financement DETR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 765 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain de Fresney pour les travaux d'accessibilité du cimetière (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 484,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain de Fresney pour le changement des volets roulants de la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 940 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain de Fresney la restauration du lavoir (financement DETR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain de Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 552,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain de Fresney pour l'acquisition d'un columbarium,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 285,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain des Angles pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 255,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain des Angles pour l'acquisition d'un ballon d'eau chaude pour la salle des fêtes,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 368,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain sur Avre pour le remplacement de l'appareil de tintement des cloches,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 213,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Laurent des Bois pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 586,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Luc pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 197 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'acquisition de six ordinateurs pour la commune,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 466,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour la réfection du trottoir du Boomerang (accès PMR),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 29 375 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour la réfection de la couverture de la salle de sports Pierre de Coubertin,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 494,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'acquisition de mobilier pour le terrain de pétanque,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 312,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'acquisition de deux caméras thermiques,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours 1 402,54 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition de radars pédagogiques (financement Département),
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la pose d'un poteau incendie au Hamel,
- DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 224,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'extension de la vidéoprotection,

-DECIDE le versement d'un fonds de concours de 149,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'un souffleur de feuilles,
-ANNULE le versement d'un fonds de concours de 5 330 € délibéré le 10 avril 2018 pour la commune d'Angerville la Campagne pour la modification de l'éclairage du terrain d'honneur, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
-ANNULE le versement d'un fonds de concours de 7 188,10 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint André de l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
-ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 033,90 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour la réparation de la chaudière de l'école, cette dépense étant finalement inscrite en section de fonctionnement,
-ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 010,77 € délibéré le 12 mai 2020 à la commune de Sassey et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 € à la commune de Sassey pour la pose d'un poteau incendie au Hamel, le prestataire sollicité initialement n'étant finalement pas habilité à intervenir, la commune a dû faire appel à un nouveau fournisseur, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Emmanuelle TREMEL

LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux
Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Emmanuelle TREMEL, Conseillère communautaire membre du Bureau communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives **aux relations, à l'évaluation et au suivi du monde agricole.**

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mme Emmanuelle TREMEL, reçoit délégation de signature :
- pour tous les courriers et documents adressés aux Maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

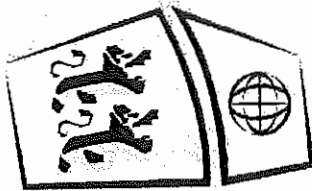
ARTICLE 5 : Mme Emmanuelle TREMEL devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Evreux, le 14 octobre 2020

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Alain NOGAREDE**

**LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE
NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux
Portes de Normandie

Vu l'arrêté en date du 16 juillet 2020 qu'il convient de compléter au niveau des suppléances

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Alain NOGAREDE, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'EAU ET l'ASSAINISSEMENT et au GARAGE, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, M. Alain NOGAREDE, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, et administrés d'Evreux Portes de Normandie, hors Evreux
- les contrats d'abonnement
- les factures d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, en qualité d'ordonnateur
- les arrêtés de déversement au réseau communautaire
- les titres en réduction de recette
- les analyses d'eau envoyées aux mairies
- les courriers portant sur la conformité des installations d'assainissement individuel
- les courriers aux abonnés, hors Evreux : problèmes de consommation, rendez-vous pour relevés de compteur, problèmes d'accessibilité aux compteurs, problème de conformité d'égout, conformité des installations d'assainissement individuel, conventions d'étude, d'entretien et de réhabilitation des installations

- les fermetures pour impayés
- les courriers adressés aux bailleurs (consommations d'eau...)
- les courriers aux industriels sur rejets au réseau d'assainissement
- les courriers aux contrevenants, pour pollution
- les courriers adressés au service des domaines
- les demandes d'autorisation de sondages auprès des particuliers
- les courriers adressés aux opérateurs de téléphonie
- les attestations de conformité des dispositifs de relevage des eaux usées pour règlement de la participation financière d'EPN aux administrés concernés (cf application de l'article 12 du règlement d'assainissement)
- les avis rendus par EPN en matière de renseignements d'urbanisme
- les avis rendus par EPN en matière de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et de Déclarations de Travaux (DT)

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats, les courriers aux administrés d'Evreux, ainsi que les courriers relatifs à l'indemnisation des particuliers liée aux ouvrages d'eau potable, seront signés par le Président

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20201204-asb-20ardelg1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2020

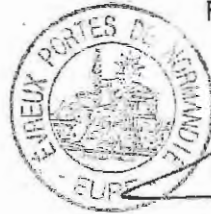
Attachage : 07/12/2020

ARTICLE 5 : M. Alain NOGAREDE devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence de M. Alain NOGAREDE, la présente délégation est confiée à M. Bruno GROIZELEAU, Vice-président. En cas d'absence de M. Bruno GROIZELEAU, la délégation est alors confiée à M. Guy DOSSANG, Vice-président.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 4 décembre 2020



Guy LEFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20201204-asb-20ardelg1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2020

Affichage : 07/12/2020

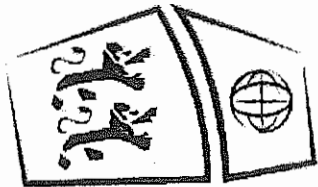
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme GANGNEBIEN Déborah

LE PRÉSIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, pour son domaine de responsabilité, à Mme GANGNEBIEN Déborah, Responsable du service Assainissement Non Collectif d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les contrôles techniques : réalisation, fonctionnement, diagnostic initial, diagnostic dans le cadre des cessions
- ▶ les attestations de conformité des projets d'assainissement
- ▶ les courriers de transmission de l'ensemble des contrôles effectués
- ▶ les ordres de service des marchés publics du service

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme GANGNEBIEN Déborah, la présente délégation est confiée au Directeur du Cycle de l'Eau.

Article 3 : Mme GANGNEBIEN Déborah devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 22 septembre 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 SEP 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie Mousssel
Sylvie MOUSSEL



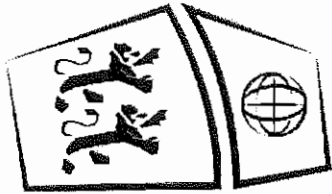
Guy Lefrand
Guy LEFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20200922-asb-20-arret1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Olivier ROGUE

LE PRESIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier ROGUE**, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ la signature des courriers « type » relatifs à l'accès aux compteurs d'eau et à la signalisation d'une consommation anormalement élevée
- ▶ la signature des courriers de demande de contrôle du branchement en partie privée au réseau d'assainissement collectif
- ▶ la signature des bons de commande liés au marché d'approvisionnement en réactifs ; en l'absence de M. Olivier ROGUE, ces bons de commande seront signés par Mme Afifé HOHMATTER, responsable du service Assainissement.
- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

Article 2 : M. Olivier ROGUE devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 11 Décembre 2020



Guy LEFRAND

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget PRINCIPAL
100

DECISION N° 2020 / 12 / 01

**ACTE MODIFICATIF REGIE DE RECETTES
MUSEE DES INSTRUMENTS A VENT - 1012**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du ;7 décembre 2020

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au Musée des instruments à vent 2 Rue d'Ivry – Place de l'Eglise 27750 La Couture-Boussey (Eure).

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

1. Vente de produits dérivés (catalogues, brochures, CD, DVD, cartes postales, affiches, etc...);
2. **Remboursement Frais de livraison** ;

Compte d'imputation : 7062
Compte d'imputation : 7088

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèques bancaires ;
- 3° : **Paiement en ligne** ;
- 4° : Virements ;
- 5° : Carte bancaire ;
- 6° : Carte SPI

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de **100 €** est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le **11 DEC, 2020**

LE COMPTABLE PUBLIC
~~Henri RUFFE~~
Henri RUFFE



Président d'Evreux Portes de Normandie
Guy LEFRAND

